RAPPORT ET RESOLUTIONS
DE LA DIXIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 22-25 octobre 1994)

Bureau de Coordination du COMCEC
Ankara, octobre 1994

ADDRESSE:
Bureau de Coordination du COMCEC
NecatibeyCad.108
Ankara-TURQUIE
Tel: 0-312-231 97 40 / 231 34 99
Tlfax: 0-312-232 10 66
Tlx: 421 lODPTtr

TABLE DES MATIERES

Page

PREMIERE PARTIE

RESOLUTIONS DE L'OCI CONSTITUANT LA BASE ET DETERMINANT L'ORIENTATION DES ACTIVITES DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE DE L'OCI

I. Résolution adoptée par la Troisième Conférence Islamique au Sommet portant création des Comités Permanents de l'OCI présidés par les Chefs d'Etat 9

II. Communiqué final de la Quatrième Conférence Islamique au Sommet confiant la Présidence du Comité Permanent pour la Coopération Economique et commerciale au Président de la République de Turquie 11

III. Résolutions adoptées par la Cinquième Conférence Islamique au Sommet sur les activités du COMCEC 13

IV. Résolutions adoptées par la Sixième Conférence Islamique au Sommet sur les activités du COMCEC 21

DEUXIEME PARTIE

RAPPORT ET LISTE DES DOCUMENTS DE LA DIXIEME SESSION DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

I. Rapport de la Dixième Session du COMCEC 35

II. Liste des documents de base présentés à la Dixième Session du COMCEC .. 45

ANNEXES

1. Liste des Participants à la Dixième Session du COMCEC 51

2. Discours d'ouverture de SE. Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC à la Dixième Session du COMCEC 73

Page

3 Discours de S.E. Dr. Hamid AL-GABID, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique à la séance d'ouverture.....83

4. Discours de SE. Nasir Abdullah AL-RODAN, Vice Premier Ministre, Ministre des Finances de l'Etat du Koweit à la séance d'ouverture.....91

5. Discours de S.E. Ginanjar KARTASASMITA, Ministre d'Etat pour la Planification du Développement National de la République d'Indonésie, à la séance ouverture.....99

6. Discours de SE. Pierre Eloundou MANI, Ministre du Développement Industriel et du Commerce de la République du Cameroon à la séance d'ouverture.....105

7. Discours de S.E. Osama Jafar FAQUIH, Président de la Banque Islamique de Développement à la séance d'ouverture.....111

8. Ordre du jour de la Dixième Session du COMCEC.....121

9. Rapport de la Réunion des Hauts Fonctionnaires de la Dixième Session du COMCEC.....125

10. Rapport du Comité de Session de la Dixième Session du COMCEC:.....139

11. Résolution (1) de la Dixième Session du COMCEC.....145

12. Plan d'Action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les pays membres de la Conférence Islamique.....157

13. Résolution (2) sur les questions relatives à l'assistance économique en faveur de certains pays.....187

14. Discours de S.E. Dr. Hamid AL-GABID, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique à la séance de clôture.....197

15. Discours de S.E. Mohamed Daoud NASSERY, Vice-Ministre, Ministère du Plan de la République Islamique d'Afghanistan à la séance de clôture.....203

16. Discours de clôture de S.E. Hüsamettin CINDORUK, Président suppléant de la République de Turquie à la Dixième Session du COMCEC.....207

PREMIERE PARTIE

RESOLUTIONS DE L'OCI CONSTITUANT LA BASE ET DETERMINANT L'ORIENTATION DES ACTIVITES DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

I

RESOLUTION ADOPTEE PAR LA TROISIEME CONFERENCE ISLAMIQUE AU SOMMET PORTANT CREATION DES COMITES PERMANENTS DE L'OCI PRESIDES PAR LES CHEFS D'ETAT

Résolution No. 13/3-P(IS)

La Troisième Conférence Islamique au Sommet "Session de la Palestine et d'Al Qods" réunie à Mekka Al Mokarramah, Royaume d'Arabie Saoudite, du 19 au 22 Rabie Al Awwal 1401 H (25-28 janvier 1981),

AYANT PRIS CONNAISSANCE de la proposition faite par sa Majesté le Roi HASSAN II, Président du Comité d'AL QODS, au sujet de la création de trois Comités présidés par les Rois et Chefs d'Etat Islamiques,

CONVAINCUE de la nécessité de consolider l'action islamique conjointe dans les domaines scientifique, technologique, économique et commercial,

DESIRANT donner à l'information et à la culture un nouvel élan pour faire connaître à l'opinion publique internationale les problèmes fondamentaux de la nation islamique surtout ceux d'AL QODS et delà Palestine et pour faire face à la campagne tendancieuse visant l'Islam et les musulmans;

DECIDE:

I. De créer des Comités Permanents pour la Coopération scientifique et technologique, la coopération économique et commerciale et de l'information;

II. Ces Comités sont chargés de poursuivre la mise à exécution des résolutions adoptées ou à adopter par la Conférence Islamique dans les domaines précités, d'étudier les moyens de consolider la coopération entre les Etats islamiques dans ces domaines, d'élaborer les programmes et de faire les propositions susceptibles de consolider les capacités des Etatslslamiques à cet effet;

III. Chaque comité se compose des représentants de dix pays, au niveau Ministériel, sous la présidence d'un Chef d'Etat Islamique;

IV. Les membres de ces comités sont élus par la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Etats Islamiques pour un mandat de trois ans renouvelable;

V. Ces comités se réunissent sur convocation de leur Président, ou de la majorité des Etats membres; leurs réunions sont statutaires si la majorité y assiste.

II

COMMUNIQUE FINAL DE LA QUATRIEME CONFERENCE ISLAMIQUE AU SOMMET CONFIANT LA PRESIDENCE DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE A S.E.M. KENAN EVREN, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE

Communiqué Final No. IS/4-84/E/DEC

"... La Conférence a décidé de confier à SE. M. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie, la présidence du Comité Permanent de la Coopération Economique et Commerciale..." (Page 15, paragraphe 40)

III

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA CINQUIEME CONFERENCE ISLAMIQUE AU SOMMET SUR LES ACTIVITIES DU COMCEC

1. CONDUITE DES ACTIVITES DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

Resolution No. 1/5-E (IS)

La Cinquième Conférence Islamique au Sommet, Session de la Solidarité Islamique, réunie à Koweit, Etat du Koweit, du 26 au 29 Joumada Al-Oula 1407 H (26-29 janvier 1987),

RAPPELANT la Résolution No 13/3-P (IS) adoptée par la Troisième Conférence Islamique au Sommet tenue à Makkah Al-Moukarramah, Royaume d'Arabie Saoudite en 1981, portant création du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) entre les Etats Membres,

NOTANT AVEC UNE PROFONDE SATISFACTION les mesures déjà prises et le progrès accompli par le Comité Permanent en vue de mettre en application les recommandations contenues dans le Plan d'Action, destiné à renforcer la Coopération Economique entre les Etats Membres,

CONSCIENTE de la nécessité de faciliter les mécanismes de coopération à tous les niveaux, dans le cadre de l'Organisation de la Conférence Islamique,

1. APPROUVE l'élargissement de la composition du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) afin de permettre à tous les Etats Membres de l'OCI de participer aux travaux du Comité Permanent;

2. APPROUVE la représentation des Etats Membres au COMCEC par les Ministres responsables de la gestion de l'ensemble des affaires économiques, compte tenu de la tâche confiée à ce Comité, et PRIE INSTAMMENT les Etats Membres d'adopter cette pratique afin d'assurer le plus haut degré d'efficacité;

3. PREND ACTE AVEC APPRECIATION de l'établissement d'un Comité de Suivi, appelé à assurer une coordination efficace de toutes les activités économiques et commerciales relevant de la compétence du COMCEC;

4. SALUE la décision du COMCEC de communiquer ses décisions à la Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères pour action appropriée;

5. FAIT SIENNE les recommandations du COMCEC de réduire la fréquence des réunions au niveau ministériel, dont les résultats font double emploi avec ceux du Comité Permanent et d'incorporer les conclusions de ces Réunions dans l'ensemble des travaux du COMCEC;

6. ACCEPTE que les agences subsidiaires et affiliées, et les autres organes de l'OCI opérant dans le domaine économique présentent un rapport d'activité au COMCEC afin de lui permettre de coordonner et d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des résolutions de l'OCI sur les questions économiques, et ce, en collaboration avec le Secrétariat Général de l'Organisation de la Conférence islamique;

7. SE FELICITE du rôle du Bureau de Coordination du COMCEC visant à faciliter la tâche du Comité Permanent;

8. APPUIE la décision du COMCEC exhortant les Etats Membresqui n'ont pas encore signé et/ou ratifié les statuts et accords relatifs à la Coopération Economique et Commerciale déjà approuvés par l'OCI, à le faire, notamment "l'Accord Général sur la Coopération Economique, Technique et Commerciale" et "l'Accord sur la Promotion et la Garantie des Investissements dans les Etats Membres".

2. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI

Resolution No. 3/5/E (IS)

La Cinquième Conférence Islamique au Sommet, Session de la Solidarité Islamique, réunie à Koweit, Etat du Koweit, du 26 au 29 Joumada Al-Oula 1407 H (26-29 janvier 1987),

Rappelant la Résolution No 1/3-E (IS) de la Troisième Conférence Islamique au Sommet, tenue à Makkah Al-Moukarramah, Royaume d'Arabie Saoudite en 1981, adoptant le Plan d'Action pour le renforcement de la Coopération Economique entre les Etats Membres, et confiant au Secrétariat Général la tâche d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour suivre la mise en application des ses recommandations et pour organiser des réunions périodiques au niveau ministériel selon un cycle qu'il jugera approprié pour:

a) faire le point du travail accompli;
b) tracer les lignes directrices;
c) résoudre les problèmes, et
d) élaborer les politiques et les plans d'action futurs.

Rappelant la Résolution No. 13/3-P (IS) adoptée par la Troisième Conférence Islamique au Sommet portant création du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale, et le Comité Permanent pour la Coopération Scientifique et Technologique chargés de;

i) Suivre la mise en application des résolutions adoptées, ou à adopter par l'Organisation de la Conférence Islamique et relatives à la coopération économique, commerciale, scientifique et technologique;

ii) Etudier tous les moyens susceptibles de renforcer la coopération entre les Etats Membres dans les domaines concernés;

iii) Elaborer des programmes et soumettre des propositions destinés à développer les potentialités des Etats Membres dans les domaines économique, commercial, scientifique et technologique.

Rappelant la Résolution No 14/4-E (IS) adoptée par la Quatrième Conférence Islamique au Sommet, tenue à Casablanca, Royaume du Maroc, en 1984, sur le Plan d'Action pour le renforcement de la Coopération Economique entre les Etats Membres,

Appréciant les efforts déployés par le Secrétariat Général pour assurer la mise en oeuvre des recommandations du Plan d'Action ainsi que les progrès louables accomplis à cet égard,

Appréciant en outre les efforts et l'assistance consentis par le Centre de Recherches Statistiques, Economiques, Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques, (CRSESFPI), le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), la Fondation Islamique des Sciences, de la Technologie et du Développement, (FISTED), la Chambre Islamique pour le Commerce, l'Industrie et l'Echange de Marchandises (CICIEM), le Centre Islamique pour la Formation Technique et Professionnelle et la Recherche (CIFTPR) et la Banque Islamique de Développement (BID), pour la mise à exécution du Plan d'Action,

Notant avec satisfaction le démarrage des activités du Comité Permanent de l'OCI pour la Coopération Economique et Commerciale, présidé par SE. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie, ainsi que le Comité Permanent de l'OCI pour la Science et la Technologie présidé par S.E. Mohamed Zia- Ul-Haq, Président de la République Islamique du Pakistan, en vertu de la décision adoptée par la Quatrième Conférence Islamique au Sommet pour promouvoir et renforcer la coopération économique entre les Etats Membres dans la mise en oeuvre du Plan d'Action,

Notant avec appréciation que les deux Premières Réunions du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale se sont tenues à Istanbul, République de Turquie, en novembre 1984 et mars 1986 respectivement,

Notant également avec appréciation que le Comité Permanent pour la Coopération Scientifique et Technologique a, lors de ses 3 réunions, élaboré un Plan d'Action exhaustif destiné à renforcer davantage la coopération entre les Etats Membres dans le domaine de la Science et de la Technologie,

Exprimant ses remerciement et son appréciation à la République de Turquie pour avoir abrité les Conférences Ministérielles sur le Commerce, la Coopération Industrielle, la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole qui ont tracé les lignes directrices nécessaires à l'exécution du Pian d'Action dans ces trois secteurs vitaux,

Prenant note du rapport présenté par le Secrétariat Général reflétant l'état d'avancement de la mise en application du Plan d'Action,

Prenant note également avec satisfaction du programme des réunions et autres activités établi jusqu'en i 990, par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale et le Comité Permanent pour la Science et la Technologie, conformément au Plan d'Action, et qui requiert un appui matériel et technique total et continu de la part des Etats Membres afin d'atteindre les objectifs fixés par le Plan d'Action,

Notant en outre avec préoccupation les contraintes qui ont entravé la mise en application du Plan d'Action dans certains secteurs, en raison de difficultés financières, du manque de données et de renseignements, et de la lenteur de la réaction des Etats Membres,

Notant que le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale et le Comité Permanent pour la Coopération Scientifique et Technologique ont adopté comme base de leurs activités, la mise en application du Plan d'Action pour le renforcement de la Coopération Economique, Commerciale, Scientifique et Technologique entre les Etats Membres, et mis l'accent sur les domaines prioritaires arrêtés par la Quatrième Conférence Islamique au Sommet,

1. DEMANDE aux Etats Membres d'apporter au COMCEC et au Comité Permanent pour la Coopération Scientifique et Technologique toute l'assistance nécessaire en vue de la mise en oeuvre rapide des recommandations du Plan d'Action permettant ainsi de renforcer la coopération économique et technique entre les Etats Membres;

2. ACCUEILLE FAVORABLEMENT l'établissement d'un Système de Financement à Plus Long Terme du Commerce sous l'égide de la Banque Islamique de Développement et EXHORTE tous les Etats Membres à participer à ce plan aussitôt que possible afin de permettre son utilisation optimale;

3. ACCUEILLE FAVORABLEMENT l'offre du Gouvernement de la République Islamique du Pakistan d'abriter la Troisième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole;

4. NOTE AVEC SATISFACTION la tenue de la première Réunion des Ministres du Transport et des Communications de l'OCI en septembre 1987, parallèlement à COMCEC III et DECIDE de tenir une réunion du Groupe d'Experts pour examiner la possibilité de mettre en commun les ressources et les capacités y compris les services de maintenance, de réparation et de formation au sein des compagnies aériennes des Etats Membres.

IV

R E S O L U T I O N S
ADOPTEES PAR LA SIXIEME CONFERENCE ISLAMIQUE AU SOMMET SUR LES ACTIVITES DU COMCEC

RESOLUTION NO. 2/6-E (IS)
SUR
LES ACTIVITES DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE (COMCEC)

La Sixième Conférence Islamique au Sommet (Session d'Al-Qods Al-Charif, de la concordance et de l'unité), réunie à Dakar, République du Sénégal, du 3 au 5 Joumada Thani 1412 K (9 au 11 décembre 1991),

Rappelant les résolutions No. 1/3-E (IS) et No.l3/3-P (IS) adoptées par la troisième Conférence islamique au sommet et relatives respectivement au Plan d'action destiné à renforcer la coopération économique entre les Etats Membres et à la création de Comités permanents de l'O.C.I.;

Rappelant la résolution No. 1/4-E (IS) adoptée par la quatrième Conférence islamique au Sommet accordant la priorité à six domaines du Plan d'action dont cinq sont couverts par le COMCEC, notamment le développement agricole et la sécurité alimentaire, l'industrie, le commerce, le transport et les communications et l'énergie;

Rappelant les résolutions No. 3/5-E (IS) et No. 1/5-E (IS) adoptées par la cinquième Conférence islamique au Sommet et relatives respectivement à la mise en oeuvre du Plan d'action et aux activités du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC) que préside le Président de la République de Turquie;

Rappelant également les résolutions des Conférences islamiques des ministres des Affaires étrangères relatives aux activités du COMCEC pour la mise en oeuvre du Plan d'action;

Notant avec appréciation qu'au cours des sept précédentes sessions du COMCEC, tenues chacune en marge d'une réunion ministérielle sur un domaine spécifique de coopération économique, une action a été engagée dans les domaines prioritaires du Plan d'action conformément au calendrier établi par la quatrième Conférence islamique au Sommet ainsi que

dans les domaines de la coopération technique et de l'infrastructure et des travaux publics et que des mesures efficaces ont été prises pour mettre en oeuvre divers projets liés à ces domaines;

Notant également avec appréciation les efforts du Secrétariat général et de ses organes subsidiaires et institutions affiliées oeuvrant dans le domaine de l'économie et du commerce, pour assurer le suivi de la mise en oeuvre des décisions du COMCEC relatives aux différents domaines du Plan d'action;

Notant avec satisfaction que l'Accord-cadre pour l'établissement d'un système de préférences commerciales entre les Etats Membres (TPSOIC) a été adopté par la sixième session du COMCEC et soumis à la signature et à la ratification des Etats Membres par le Secrétariat général;

Notant également avec satisfaction que les clauses de l'Accord de coopération islamique sur la garantie des investissements et du crédit à l'exportation élaboré et mis au point par la Banque islamique de développement, ont été adoptées par la septième session du COMCEC et que des préparatifs sont en cours pour la mise en application du système;

Prenant note des nouvelles configurations économiques qui se dessinent sur le plan international et qui sont notamment engendrées par la création d'un marché commun européen ainsi que des développements intervenus en Europe de l'Est et leurs conséquences pour les Etats Membres;

Soulignant le rôle important que pourrait jouer le secteur privé dans le renforcement, le développement et la diversification de la coopération entre les Etats Membres;

Réaffirmant la nécessité de développer de nouvelles stratégies pour le Plan d'action en tenant compte des changements structurels intervenus au niveau de l'économie mondiale et des développements qui se sont opérés dans les économies des Etats Membres depuis 1981 ;

1 DEMANDE au COMCEC de prendre les mesures nécessaires, y compris la convocation de réunions de groupes d'experts et l'organisation d'ateliers, afin d'élaborer de nouvelles stratégies pour le Plan d'action, dans le but de renforcer la coopération économique entre les Etats

Membres : ces stratégies seront soumises par le Secrétaire général au COMCEC pour qu'il les approuve et mette en oeuvre les actions appropriées aussitôt que possible.

2. EXHORTE les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et/ou ratifier les statuts et les accords précédemment approuvés par l'OCI, en ce qui concerne la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres.

3. INVITE les Etats Membres à prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre les décisions du COMCEC et à adhérer aux systèmes de coopération économique établis dans ce cadre.

RESOLUTION NO. 3/6-E (IS)
SUR
L'ETAT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET LA POLITIQUE DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE DANS LE MONDE ISLAMIQUE DANS LE CONTEXTE DE LA SITUATION ECONOMIQUE MONDIALE

La Sixième Conférence islamique au Sommet (Session d'Al-Qods Al-Charif de la concordance et de l'unité), tenue à Dakar, République du Sénégal, du 3 au 5 Joumad Al-Thani 412 H (9-11 décembre 1991),

Rappelant la résolution No. 1/20-E de la 20ème Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères qui a exprimé sa profonde préoccupation face à la crise économique internationale persistante et de plus en plus aiguë, ces dernières années, et qui a affecté les pays en développement en général et les pays les moins avancés en particulier, provoquant ainsi un déséquilibre dans la structure économique mondiale;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général sur le sujet, (document No.IS/6-91/EC/D.l REV.2),

1. SOULIGNE que les efforts entrepris par les pays en développement en faveur d'une croissance économique soutenue, quelle que soit leur importance, ne peuvent permettre de redynamiser la croissance et le développement souhaités sans un environnement économique international propice,

2. EXHORTE les Etats Membres à poursuivre leurs efforts en vue de mettre en oeuvre le Plan d'action destiné à renforcer la coopération économique entre les Etats Membres de manière à maximaliser les complémentarités de leurs économies et de contribuer activement à la formulation de nouvelles stratégies sous l'égide du COMCEC,

3. SOULIGNE l'importance du rôle que peut jouer le secteur privé dans le renforcement de l'action islamique commune et EXHORTE les Etats Membres à aménager les conditions propices au renforcement des contacts entre les entreprises, les sociétés, les banques et les autres institutions économiques des Etats Membres,

4 DEMANDE au COMCEC d'envisager dans le cadre de la révision des stratégies du plan d'action sur la coopération économique entre les Etats Membres, les voies et moyens pour la promotion de la coopération inter-régionale et l'intégration progressive de leurs économies conduisant à l'établissement d'un marché commun islamique tenant dûment compte des groupements régionaux déjà existants et oeuvrant dans le même domaine,

5. DEMANDE au Secrétaire général de faire rapport au Conseil des Ministres sur cette question,

6. INVITE le Etats Membres à contribuer activement à la formation du nouvel ordre internationale en vue d'assurer une croissance et un développement soutenus.

DEUXIEME PARTIE

RAPPORT ET LISTE DES DOCUMENTS
DE LA DIXIEME SESSION DU
COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION
ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION
DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

RAPPORT DE LA DIXIEME SESSION DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

(Istanbul, 22-25 octobre 1994)

OIC/COMCEC/10-94/REP

Original: Anglais

RAPPORT
DE LA DIXIEME SESSION DU
COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION
ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION
DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

(Istanbul, 22-25 octobre 1994)

1 La Dixième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC) s'est tenue à Istanbul les 24 et 25 octobre 1994, précédée par une réunion préparatoire des Hauts Fonctionnaires, les 22 et 23 octobre 1994.

2 Ont participé à la réunion les représentants des Etats membres suivants de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI).

1. Etat islamique d'Afghanistan
2. République d'Albanie
3. République Algérienne Démocratique et Populaire
4. République d'Azerbaïdjan
5. Etat du Bahrein
6. République Populaire du Bangladesh
7. République Populaire du Bénin
8. Burkina Faso
9. République du Cameroun
10. République Islamique Fédérale des Comores
11. République Arabe d'Egypte
12. République de Gambie
13. République de Guinée
14. République d'Indonésie

15 République Islamique d'Iran
16 République d'Irak
17. République du Liban
18. Jamahiriya Arabe Libyenne populaire et Socialiste.
19. Royaume Hachémite de Jordanie
20. Etat du Koweit
21. Malaısıe
22. République Islamique de Mauritanie
23. Royaume du Maroc
24. République du Niger
25 Sultanat d'Oman
26. République Islamique du Pakistan
27. Etat de Palestine
28. Etat du Qatar
29. Royaume d'.Arabie Saoudite
30. République du Sénégal
3 1. République du Soudan
32. République Arabe Syrienne
33 République de Tajikistan
34 République de Tunisie
35 République de Turquie
36. République du Turkménistan
37 République d'Ouganda
38. Etat des Emirats Arabes Unis
39 République du Yémen

Le représentant de la République turque de Chypre du Nord a également assisté à la Réunion en qualité d'observateur

3 A également pris part à la Réunion SE. Dr Hamid AL-GABID, Secrétaire Général de l'OCI et des représentants des Organes subsidaires et Institutions affiliées et spécialisées suivants de l'OCI:

Centre de Recherches Statistiques,Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSESFPI), Ankara

Centre Islamique de Formation Technique, Professionnelle et de Recherche (CIFTPR), Dhaka

Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), Casablanca

Banque Islamique de Développement (BID), Djeddah

Chambre Islamique de Commerce, et d'Industrie (CICI), Karachi

Association des Institutions Nationales de Financement du Développement (ADFIMI), Istanbul

Fédération des Consultants des pays Islamiques (FCPI), Istanbul.

Fédération des Entrepreneurs des Pays Islamiques (FEPI), Rabat.

Centre de Recherches sur l'Histoire, l'Art et la Culture Islamiques (IRCICA) Istanbul.

Association des Armateurs des pays islamiques (ISA), Djeddah.

Des représentants du Secrétariat Général du Conseil de coopération du Golfe, de l'Organisation de coopération économique, de la FAO, du PNUD et du FIDA ont également participé à la Réunion en qualité d'observateurs.

(La liste des participants à la Dixième Session du Comité Permanent figure en Annexe 1).

Séance d'ouverture

4 La cérémonie d'ouverture de la Dixième Session du COMCEC s'est tenue sous la présidence de S.E. Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.

5 .Dans son discours d'ouverture, SE. Süleyman DEMIREL a d'abord souhaité la bienvenue aux délégués en Turquie et a exprimé ses remerciements aux Etats membres pour l'intérêt soutenu qu'ils accordent aux activités du COMCEC. Evoquant les développements survenus dans l'économie mondiale, le Président a indiqué que la croissance dans les pays en développement représentait un atout dans le cadre du récent redressement de l'économie mondiale. SE. Süleyman DEMIREL a indiqué les possibilités et les risques découlant de ces développements et a souligné qu'il était important pour les Etats membres de promouvoir la coopération entre eux afin de tirer profit de ces possibilités. A cet égard, il a souligné la

nécessité d'accroître le volume du commerce intra-OIC. Mettant l'accent sur les principes de la nouvelle stratégie pour la coopération économique entre les pays membres, il s'est déclaré confiant que le nouveau Plan d'Action et le mécanisme de suivi assureraient une coopération plus efficace entre les pays membres. La Président a déclaré que, compte tenu des mutations rapides qui surviennent sur la scène internationale, le COMCEC deviendra une plateforne internationale permettant aux pays membres d'échanger leurs points de vue sur les problèmes économiques mondiaux d'actualité et demande au COMCEC de prendre les mesures tiécessaires à cet effet. SE. Süleyman DEMIREL a conclu son discours en souhaitant plein succès aux participants.

(Une copie de texte du discours d'ouverture de SE. Süleyman DEMIREL figure en Annexe 2)

6. Dans son discours, SE. Dr. Hamid AL-GABID, Secrétaire Général de l'OCI, a exprimé ses profonds remerciements et sa gratitude à SE. Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie ainsi qu'à SE. Tansu ÇİLLER, Premier Ministre de la République de Turquie et à S.E. Aykon DOĞAN, Ministre d'Etat de la République de Turquie, pour l'intérêt qu'ils accordent à la promotion de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI et pour leurs sages directives dans ce domaine.

SE. Hamid AL-GABID a déclaré que les neuf sessions précédentes du COMCEC avaient abouti à des résultats encourageants en traduisant les lignes directrices du Plan d'Action en programmes et en projets concrets de coopération et a encouragé les Etats membres à adopter les mesures nécessaires à la promotion de leurs échanges économiques et commerciaux.

(Le texte du discours de SE. Dr. Hamid AL-GABID figure en Annexe 3.).

7. Les Chefs de délégation de la République d'Indonésie, de la République du Cameroun et de l'Etat du Koweit ont prononcé des discours au nom de trois groupes géographiques des Etats membres qu'ils représentent. Tout en exprimant leurs remerciements et leur appréciation â S.E. Süleyman DEMIREL pour ses sages directives en tant que Président du COMCEC, les Chefs de délégation ont indiqué les difficultés économiques accrues que subissent les Etats membres et la nécessité de modes de coopération plus efficaces. Les Chefs de délégation se sont félicités des progrès accomplis par le COMCEC dans le domaine de la coopération économique entre les Etats membres. Ils ont remercié le Président, le Premier Ministre, le Gouvernement et le peuple turc pour leur appui soutenu à la coopération économique entre les

Etats membres de l'OCI ainsi que pour leur accueil chaleureux et les excellences dispositions prises en vue de la Réunion.

(Les textes des discours prononcés au nom des Etats membres arabes, asiatiques et africains figurent en Annexes 4, 5 et 6 respectivement)

8. Dans son discours prononcé à la cérémonie d'ouverture, le Président de la Banque Islamique de Développement, SE. Osama Jafer FAQUIH, a exposé les activités de la Banque Islamique de Développement et mis l'accent sur les progrès réalisés dans le cadre des études qui lui ont été confiées par le COMCEC.

(Le texte du discours du Président de la BID figure en Annexe 7)

9. A l'issue de la séance d'ouverture, S.E. Süleyman DEMIREL a reçu les Chefs de délégation.

Séance de Travail Ministérielle

10. La séance de travail ministérielle de la Dixième Session du COMCEC s'est tenue l'après-midi du même jour sous la présidence de S.E. Aykon DOĞAN, Ministre d'Etat de la République de Turquie.

11. Les Ministres ont adopté le Projet d'Ordre du jour de la Dixième Session du COMCEC et décidé d'examiner les Projets de Résolution OIC/COMCEC/10-94/D.RES(l) et OIC/COMCEC/10-94/D.RES(2) élaborés par les Hauts Fonctionnaires au lieu d'examiner à nouveau les points de l'Ordre du jour.

(L'Ordre du jour de la Dixième Session du COMCEC, le Rapport de la Réunion des Hauts Fonctionnaires et le Rapport du Comité de Session figurent en Annexes 8, 9 et 10 respectivement).

12. Les Chefs de délégation de la République Islamique de Pakistan, de la République Islamique d'Iran, de la République d'Irak, de la République du Sénégal, de la République du Soudan, du Burkina Faso, de la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste, de la République turque de Chypre du nord, et de l'Organisation de la Coopération économique ont prononcé des discours dans lesquels ils ont exprimé leurs remerciements au Président et au gouvernement de Turquie pour la généreuse hospitalité et les excellentes dispositions prises en vue de la Réunion. Ils ont également souligné l'importance des projets inscrits à l'Ordre du jour

du COMCEC et ont prié les Etats membres d'adhérer aux divers accords, programmes et projets convenus dans le domaine de la coopération.

13. Son Excellence Dato ZAİBEDAH binti Haji Ahmad, Ambassadrice de Malaisie en Turquie et Rapporteur du COMCEC, a donné lecture du Projet de Résolution OIC/COMCEC/10-94/D RES(l)

Les Ministres ont approuvé le Projet de Résolution OIC/COMCEC/10-94/'D.RES(l) ainsi que le "Plan d'Action pour le Renforcement de la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats membres de l'OCI et Mécanisme de suivi et de mise en oeuvre".

14. Son Excellence Dato ZAİBEDAH binti Haji Ahmad a ensuite donné lecture du Projet de Résolutions OICCOMCEC/10-94/1) .RES(2) qui contient des resolutions sur les mesures économiques en faveur de la Palestine, du Liban,d'Afghanistan, d'Albanie, d'Azerbaïdjan, de la Bosnie Herzégovine, de l'Ouganda et de la Somalie

Les Ministres ont également approuve le Projet de Resolution OIC/COMCEC/10-94/D.RES(2).

15. Les Ministres ont décide de soumettre, pour adoption, le Projet de Resolution OIC/COMCEC/10-94/D.RES(I) et son Annexe, et le Projet de Resolution OIC/COMCEC/10-94/D.RES(2), à la séance de clôture, par le biais du Président de leur réunion S.E. Aykon DOĞAN

Séance de Clôture

16. La séance de clôture de la Dixième Session du COMCEC s'est tenue sous la présidence de SE. Hüsamettin CİNDORUK, Président Suppléant de la République de Turquie.

17. A la séance de clôture, SE. Aykon DOĞAN, Ministre d'Etat Vice Premier Ministre de la République de Turquie et Président de la Session Ministérielle, a présenté les Projets de Résolutions OIC/COMCEC/10-94/D.RES(l) et OIC/COMCEC/10-94/RES(2) tels qu'approuvés par les Ministres.

Le Comité Permanent a adopté la Résolution OIC/COMCEC/10-94/RES(l) et son Annexe, ainsi que la Résolution OIC/COMCEC/10-94/RES(2).

(Les textes de la Résolution OIC/COMCEC/10-94/RES(l), "Plan d'Action pour le Renforcement de la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats Membres de I'OCI" et la Résolution OIC/COMCEC/10-94/RES(2) figurent respectivement en Annexes 11, 12 et 13 à ce Rapport).

18. Au cours d'une cérémonie spéciale organisée à la séance de clôture, les Etats membres suivants ont signé les Accords ci-après:

-Sultanat d'Oman et Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste:
"Accord sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissement dans les Etats membres de l'OCI".

-République islamique du Pakistan et République du Cameroun:
"Accord-cadre sur le Système de Préférences Commerciales dans les Etats membres de l'OCI".

-République du Yémen et Royaume Hachémite de Jordanie:
"Statuts de l'Union islamique de Télécommunications" et "Statuts du Conseil Islamique d'Aviation civile"

19. Dans son discours prononcé à la séance de clôture, SE. Dr. Hamid AL-GABID, Secrétaire général de l'OCI a souligné la vaste portée des résultats de la Dixième Session du COMCEC et rendu hommage à SE. Süleyman DEMIREL pour le vif intérêt et l'assistance avisée qu'il accorde à la promotion de la coopération économique entre les Etats membres. Le Secrétaire général a assuré la Réunion de l'entière coopération du Secrétariat général de l'OCI concernant le suivi de la mise en oeuvre des décisions adoptées à la Dixième Session du COMCEC.

(Le texte du discours de SE. Dr. Hamid AL-GABID, Secrétaire général de l'OCI, figure en Annexe 14).

20. S.E. Mohammad Daoud NASSERY, Vice-Ministre pour la Planification, a pris la parole au nom de toutes les délégations. Il s'est félicité des résultats significatifs auxquels a abouti la Session, des sages directives du Président Süleyman DEMİREL et du vif intérêt qu'il accorde à la réalisation des objectifs de coopération économique dans le cadre de l'OCI. Il a ensuite exprimé ses remerciements et son apprécaiation à S.E. Aykon DOĞAN, Ministre d'Etat de la République de Turquie, et Président de la Session Ministérielle pour sa compétence et son efficacité dans la conduite des délibérations de la session ministérielle. S.E. JAWED a

également exprimé ses remerciements à S.E. Dato ZAIBEDAH, Ambassadrice de Malaisie en Turquie pour la mise au point du Rapport et des Résolutions de la Session. Le Ministre a également exprimé ses remerciements au Secrétaire général de l'OCI SE. Dr. Hamid AL-GABID ainsi qu'aux organes subsidiaires et aux institutions affiliées de l'OCI pour leur contribution au succès de la Réunion. Affirmant les résultats positifs de la Session, le Ministre s'est déclaré confiant que les décisions adoptées seront promptement mises en oeuvre par les Etats membres, le Secrétariat général et les organes concernés de l'OCI. Le Ministre a remercié le gouvernement et le peuple de Turquie pour la généreuse hospitalité réservée aux participants et pour les excellentes dispositions prises en vue de la Réunion.

(Le texte du discours de S.E. Mohammad Daoud NASSERY figure en Annexe 15).

21. Dans son discours de clôture, S.E. Hüsamettin CINDORUK, Président suppléant de la République de Turquie a exprimé ses remerciements et son appréciation aux délégations présentes ainsi qu'au Secrétariat général et aux institutions spécialisées de l'OCI pour leurs efforts précieux et leur contribution positive aux travaux du Comité permanent. Se félicitant des mesures concrètes prises pour la mise en oeuvre des projets inscrits à l'Ordre du jour du COMCEC, et en particulier de l'adoption du Plan d'Action et du Mécanisme de Suivi et de Mise en oeuvre, le Président suppléant a souligné l'importance des activités du COMCEC face à l'évolution rapide de l'économie mondiale. S.E. Hüsamettin CINDORUK a souhaité aux délégués un bon voyage de retour.

(Le texte du discours de clôture de S.E. Hüsamettin CINDORUK figure en Annexe 16).

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE PRESENTES A LA DIXIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 22 - 25 octobre 1994)

Original : Anglais

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE
PRESENTES A
LA DIXIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 22-25 octobre 1994)

		COTE DU DOCUMENT
	Préface	
1.	Rapport de Base du Secrétariat Général de l'OCI	OIC/COMCEC/10-94/D(l)
2.	Rapport de la Dixième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC	OIC/COMCEC-FC/10-94/REP
3.	Rapport du Secrétariat Général de l'OCI sur le Projet de Plan d'Action pour le Renforcement de la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats-Membres de l'OCI et le Mécanisme de Suivi et de Mise en Oeuvre	OIC/COMCEC/10-94/D(7)
4.	Projet de Plan d'Action pour le Renforcement de la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats-Membres de la Conférence Islamique	OIC/COMCEC/10-94/D(2)
5.	Rapport de la Banque Islamique de Développement (BID) sur la Création d'un Système d'Assurance Crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements	OIC/COMCEC/10-94/D(3)
6.	Rapport du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) sur la Création d'un Réseau d'Informations Commerciales entre les Pays Islamiques (TINIC)	OIC/COMCEC/10-94/D(4)
7.	Rapport de la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICC) sur la Première Réunion du Secteur Privé des Etats Membres de l'OCI	OIC/COMCEC/ 10-94/D(5)
8.	Rapport du Secrétaire Général sur l'Assistance Economique à certains Pays Islamiques	OIC/COMCEC/10-94/D(6)

A N N E X E S

LISTE DES PARTICIPANTS
A LA DIXIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 22-25 octobre 1994)

Original : Anglais

LISTE DES PARTICIPANTS
A LA DIXIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 22-25 octobre 1994)

A) MEMBER STATES OF THE OIC

ISLAMIC STATE OF AFGHANISTAN

- HE. Mohammad Daoud NASSERY
  Deputy Minister, Ministry of Planning

- HE. Azim Nasser ZIA
  Ambassador to Turkey

- Mr. Mohammed Farook BARAKI
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Mohammed Asef HURNAT
  Ministry of Planning

REPUBLIC OF ALBANIA

- Mr. Mirgjind TEFIKU
  General Director of International Relations,
  Ministry of Industry and Trade

- Mr. Orhan ZARSHATI
  Consule General in Istanbul

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

- HE. Saci AZIZA
  Minister of Trade

- HE Rachid HADDAD
  Ambassador to Turkey

- Mr. Amar AOUIDEF
  Director, Ministry of Trade

- Mr. Ahmed Lakhdar DEBBABI
  Chief of the Cabinet

- Mr. Abdelhamid SAIDI
  Consul General

REPUBLIC OF AZERBAIJAN

- H.E. Mehmet Aliyev NEVRUZOĞLU
  Ambassador to Turkey

STATE OF BAHRAIN

- Mr. Abdul Rahman Salman KAMAL
  Director of International Relations

- Mr. Khalid Salman AL-KHALIFA
  First Secretary

PEOPLE'S REPUBLIC OF BANGLADESH

- H.E. Mahmudul HASSAN
  Ambassador to Turkey

- Mr. Aminur RAHMAN
  Joint Secretary External Relations Division, Ministry of Finance

PEOPLE'S REPUBLIC OF BENIN

- Mr. Rigobert LAOUROU
  General Manager of Coordination of Foreing Resources,
  Ministry of Planning

BURKINA FASO

- H.E. Diawara OMAR
  Ambassador

- Mr. M.Moustapha SARR
  Consul Member

REPUBLIC OF CAMEROON

- HE. PierreEloundou MANI
  Minister of Industry and Commerce

- Mr. Dieudonne EVOU MEKOU
  Advisor of the Prime Minister's Office

- Mr. Haman Adama HALIMA
  Director of Coopération Department,
  Ministry of Industry and Commerce

- Ms. Josephine FOTSO
  Assistant-Director
  Department of Political & Intergovemmental Organizations,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Thomas BABI KUSSANA
  Responsible of Press, Ministry of Industry and Commerce

- Mr. Thierry Edgard NDOE MESSI
  Diplomate

FEDERAL ISLAMIC REPUBLIC OF THE COMOROS

- Mr. Hadji Abdallah ABDULHAMID
  Minister Plenipotentiary

ARAB REPUBLIC OF EGYPT

- HE. Mohamed ELDIWANY
  Ambassador

- Mr. Roushdi BARAKAT
  Minister Plenipotentiary, Commercial Affairs,
  General Consulate in Istanbul

- Mr. Kamal REZK
  Minister Plenipotentiary,
  Ministry of Economy

- Mr. Moustafa HALAWANI
  Consul,Egyptian General Consulate, Istanbul

- Ms. Amany FAHMY
  Third Secretary, Ministry of Foreign AfFairs

- Mr. Mostafa MIKKAWI
  Commercial Secretary,Egyptian General Consulate, Istanbul

REPUBLIC OF GAMBIA

- Mr. Buramanding JAITE
  First Secretary in the Embassy of Gambia, Rjyadh, Saudi Arabia

REPUBLIC OF GUINEA

- HE. Sekou KONATE
  Minister of Trade & Industry

- Mr. Abdoulaye BARRY
  Ministry of Commerce & Industry

- Mr. Bassy CAMARA
  Head of International Conférences Section

- HE Mamouna BANGOURA
  Ambassador of Guinea for Riyadh

REPUBLIC OF INDONESIA

- HE. Ginanjar KARTASASMITA
  State Minister for National Development Planning

- Mr. Abdulrachman SUKARNO
  Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary

- Mr. Djermani SANDJAYA
  Senior Assistant Coordinating, Ministry of Trade and Industry

- Mr. Soekrisno SABAR
  Assistant Minister of Public Works

- Mr. Noor HANDONO
  Director of International Trade Relations, Ministry of Foreign AfFairs

- Mr. Mohamad WIDODO
  Head of the Foreign Technical Cooperation
  Bureau of the Cabinet Secretariat

- Ms. Rifana Erni ARJAKUSUMAH
  Head of the International Relations Developing Center,
  Ministry of Industry

- Mr. Komara DJAJA
  Head of Balancing Payment Bureau,
  State Ministry of National Development Planning

- Mr. Abdul MUNIM
  Head of the Economic Social and Culture Section,
  OIC Economic Cooperation
  Sub-Directorate of the Ministry of Foreign Affaire

- Mr. Des ALWI
  Head of the Economie Section, Embassy in Ankara

Mr. Achmad ROFI'IE
Representative of Cabinet Secretariate

- Mr. Inu INUGROHO
  Private Secretary of the Minister

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

- HE. Morteza Mohammad KHAN
  Minister of Economie Affaire and Finance

- HE. Mohammad Reza BAGHERI
  Ambassador to Turkey

- Mr. Abdul Ali AMIDI
  Director General, Ministry of Economie Affaire and Finance

- Mr. Jalal KALANTARI
  Deputy Director,Ministry of Foreign Affaire

- Mr. Saeid KHANI OUSHANI
  Expert, Ministry of Economie Affaire & Finance

- Mr. Ali KHORSANOIAN
  Deputy General Director, Economie Ministry

- Mr. Raşed Mohamad REZA
  Iran Consulate Istanbul

-Mr. Asadollah AHMADI
  Iran Consulate Istanbul

REPUBLIC OF IRAQ

- H.E. Mohammed Mehdi SALEH
  Minister of Trade

- H.E. Rafi Dahham Mijwel AL-TIKRITI
  Ambassador

- Mr. Muhanad Ahmed SALIH
  Commercial Counselor to Turkey

- Mr. Husein Ali JUMA
  Consul General, Embassy to Turkey

- Mr. Ala'a AL-ANI
  Press Counselor

- Mr. Kasim Khalid AL UBAIDI
  Represantative of Iraq News Agency

- Mr. Sameer Numan ABDULLATIF
  Assistant Comm.Attach.

- Mr. Laith Habeeb AL RAWI
  Trade Minister's Escort

- Mr. Kassım AL SEIDY
  Iraq Embassy-Iraq News Agency

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN

-Dr. NabilAMMARI
  Secretary General, Ministry of Planning

- Mr. Samı NSOUR
  Advisor to the Minister for Science and Technology, Ministry of Planning

- Mr. Yousef EL-ZUBI
  Director of Air Transport, Ministry of Transport

STATE OF KUWAIT

- H E. Nasir Abdullah AL-RODAN
  Second Prime Minister, Ministry of Finance

- H E. Abdulmohsen AL-JIAN
  Ambassador to Turkey

- Mr. Mustafa Jassem ALSHAMALI
  Assistant Under Secretary of Economie Affairs,
  Ministry of Finance

- Mr. Ishaq ABDULKARIM
  Controller of International Affairs,
  Minister of Finance

- Mr. Meshal ALARDHI
  Head Section of the Organization of Islamic Conférence
  Affairs, Ministry of Finance

- Mr. Walid AL-QANAI
  Head Section of Public Relation, Minister's OfHce

REPUBLIC OF LEBANON

- Mr. Muhamed EL-AMTN
  General Director of Economy & Trade

SOCIALIST PEOPLE'S LIBIAN ARAB JAMAHIRIYA

- H E. Ahmed Abdulhamid EL-ATRASH
  Ambassador

- Mr. Taher Bakır ABOSHWYSHA

- Mr. Sifau Ahmed HASHAD

- Mr. Ahmed ALKELANI ESADDI

MALAYSIA

- H E. Dato' ZAIBEDAH binti Haji Ahmad
  Ambassador to Turkey

KINGDOM OF MOROCCO

- H E. Omar KABBAJ
  Minister of the Economy

- Mr. Haddou ESAADI
  Charge d'Affaires of the Embassy of Kingdom of Morocco
  Turkey

- Mr. Reda EL MERİNİ
  Head of Multilateral Trade Relations Office

ISLAMIC REPUBLIC OF MAURITANIA

- H E. Mohamed Mahmoud Ould VALL
  Ambassador

REPUBLIC OF NIGER

- H E. Mahaman Aouia JACKOU
  State Secretary of Tourism and Transportation

SULTANATE OF OMAN

- H E. Hamoud Hilal AL-HABSI
  Undersecretary for Economic Affairs,
  Ministry of Finance and Economy

- Mr. Khalifa AL-ABRI
  Director, Ministry of Finance & Economy

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- HE Chaudry Ahmad MUKHTAR
  Minister of Commerce

- H E. Inamul HAQUE
  Ambassador to Turkey

- Mr. Ahmad Shamsul HUDA
  Joint Secretary, Economic Affairs Division

- Mr. Zafar MAHMOOD
  Consul General of Pakistan, Istanbul

- Ms. Seema NAQVI
  First Secretary of Embassy of Pakistan Ankara

- Mr. Burhan UL ISLAM
  Director (OIC), Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Nadeem KHAN
  Vice Consul, Consulate General of Pakistan Istanbul

STATE OF PALESTINE

- Dr. Mohammad AL NAHHAL
  General Director Ministry of Economy & Trade-Gaza
  Ministry of Economy & Trade

- Mr. Mahmoud NOFAL
  Responsible of Pecdar

STATE OF QATAR

- HE. Saad Mohamed AL-KOBAISI
  Ambassador to Turkey

- Mr. Ali Hassan AL-KHALAF
  Director of Economic Affairs Department, Ministry of Finance, Economy & Commerce

- Mr. Hassan Ali Mohsen AL-HADDAD
  Ministry of Finance, Eeonomy & Commerce,
  Head of the Researchs & Economical Projects

SAUDI ARABIA

- HE. Mohammed ABALKHAIL
  Minister of Finance & National Eeonomy

- HE. Dr. Jobarah AL-SURAISRY
  Deputy Minister for International Economie Cooperation

- HE. Naji S. MUFTI
  Ambassador to Turkey

- Mr. Abdulaziz EL WUHEYIB
  Ministry's Undersecretary,
  Responsible from Economics

- Mr. Mohammed EL MIZYED
  Minister's Assistant Director of the Bureau

- Mr. Mohammed EL MEKETIB
  Ministry's Directorate of Islamic and Economic Affairs Branch

- Mr. Sulaiman Salih AL FRAIH
  First Secretary of Economic Affairs,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Jaffar AHMED

REPUBLIC OF SENEGAL

- HE. Papa Abdou CISSE
  Ambassador to Saudi Arabia & Representative to OIC

REPUBLIC OF SUDAN

- HE. Omar Mohamed Babikir SHOUNA
  Ambassador to Turkey

- Mr. Fadlalla Elhadi IBRAHIM
  Minister Plenipotentiary,
  Sudan Embassy Ankara

- Mr. Ahmed MALIK
  Deputy Undersecretary,
  Ministry of Finance Khartoum

SYRIAN ARAB REPUBLIC

- Mr. Ahmad JABBAN
  Director of Arab Relations, Ministry of Economy and Foreign Trade

- Mr. Shaher HENEINI
  Ministry of Economie and Foreign Trade

REPUBLIC OF TAJIKISTAN

- H E. Mirzoev Rustam KURBONO VICH
  Minister of Economy

- Mr. Mirzoev GULOMJON
  Deputy Minister of Foreign Affaire

- Mr. Alimova MAVJUDA
  Chief Specialist, Ministry for Foreign Economie Relations

REPUBLIC OF TUNISIA

- H E. Mohamed MEGDICHE
  Ambassador of Tunisia at Ankara

- Mr. Houcme RAHMOUNI
  General Director of Multilateral Cooperation National
  Economie Ministry

REPUBLIC OF TURKEY

- H E. A. Aykon DOĞAN
  Minister of State

- Mr. Necdet SEÇKİNÖZ
  Secretary General of the President of Turkey

- Mr. Vahit ERDEM
  Ambassador Deputy Secretary General
  of the President of Turkey

- H E. Yaşar YAKIŞ
  Ambassador, Deputy Undersecretary,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Timuçin SANALAN
  Deputy Undersecretary, State Planning Organization

- Mr. Yavuz SÜNGÜ
  Secretary General, State Planning Organization

- Mr. Günaltay ŞİBAY
  Ambassador General Director of Multilateral Economic Affairs,
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. Volkan BOZKIR
  Chief Advisor to the President of Turkey Executive Secretary

- Mr Deniz ÜZMEN
  Deputy Director General of Multilateral Economic Affairs

- Mr. A. Namık ÖZCAN
  Deputy General Director of the
  Export and Credit Bank of Turkey

- Mr. Okan ÜÇER
  Deputy Secretary General of the UCCET

- Mr. İlhan İL
  Adviser to the Minister of State

- Ms. Nilgün TONGUÇ
  Head of Department, General Directorate of Foreign Economic Relations
  Undersecretariat of Treasury & Foreign Trade

- Mr. Serdar CENGİZ
  Second Secretary of Multilateral Economic Affairs

REPUBLIC OF TURKMENISTAN

- H E. Chary KULIEV
  Minister of Foreign Economic Relations

REPUBLIC OF UGANDA

- H E. Matthew RUKIKAIRE
  Minister of State for Finance & Economie Planning

- H.E. Prof.Al-Haj Badru Dungu KATEREGGA
  Ambassador to Saudi Arabia, Permanent Representative to the OIC

- Mr Joe Willy HAGUMA
  Principal Finance Officer, External Aid Coordination Department,
  Ministry of Finance and Economic Planning

STATE OF THE UNITED ARAB EMIRATES

- H.E Saeed Ahmed GHOBASH
  Minister of Economy

-H.E. Yousef Abdul Khaleq Mohamed AL ANS ARI
Ambassador to Turkey

- Mr. Abdul Rahman Ateek AL ATEEK
Deputy Undersecretary for Economic Affairs,
Ministry of Economy and Commerce

- Mr. Saqer Nasser AL RAIS1
First Secretary at the Consuiate General of U.A.E. in Istanbul

- Mr. Saeed Suwaid AL NASEEBI
Economic Affairs Department, Ministry of Economy

- Mr. Ahmed A. AL GARGAZUI
Minister Office Secretary

REPUBLIC OF YEMEN

- Mr. Motahar Abdullah AL-SAIDI
Vice Minister, Ministry of Planning and Development

- Mr. Afif ALBARAKANI
Deputy Ministry of Supply & Trade

- Mr. Asma Yahya EL BASHA
Director General of Legal Affairs,
Ministry of Planning and Development

B) OBSERVERS

TURKISH REPUBLIC OF NORTHERN CYPRUS

- H.E. Onur BORMAN
Minister of Economy and Finance

- Mr. Yücel ZEKA
Under Secretary of Ministry of Economy and Finance

- Mr. Olgun BEYOĞLU
Director of the Monetary, Foreign Exchange &
Development Fund Affairs Department

- Mr. M.Sadettin TOPUKÇU
Consul General

C) GUESTS

REPUBLIC OF BOSNIA HERZEGOVINA

- H.E. Hajrudin SOMUN
  Ambassador to Turkey

- Mr. Prof. Dr. Asif SABANOVİÇ

REPUBLIC OF KAZAKHISTAN

- H.E. Kanat SAUDABAYEV
  Ambassador to Turkey

- Mr. .Kayrat SARIBAYEV
  Second Secretary of Embassy

REPUBLIC OF MACEDONIA

- Mr. Tahir KADRIU
  Government Councellor

- Mr Branko IVANOV
  Assistant of Minister of Economy

- H.E. Trayan PETROVSKI
  Ambassador

- Mr. Kayın İSMAİL HAKKI
  Councellor

UZBEKISTAN

- Dr. Ibrakhim MAVLANOV
  Head of Economie Coopération Sector of
  the Ministry of Foreign Affairs

- Dr. Olimjon TASHPULATOV
  Head of Asian and African Countries Department,
  Ministry of Foreign Economic Relations

D) THE OIC GENERAL SECRETARIAT

- HE Hamid ALGABİD
  General Secretary

- Mr. Ousman N.R. OTHMAN
  The OIC Assistant Secretary General
  for Economic Affairs and Se. & Tech.

- Mr. Nabika DIALLO
  Director of Economic Affairs, OIC

- Mr. Noureddine MEZNI
  Director of Protocol & Public Relations

- Mr. Sayed A. ABOU-ALI
  Director Legal Affairs

- Mr. Danial FIKRI
  Director in the Department of Economie Affairs

- Mr. Halil Ibrahim SAID
  Professional Officer

- Mr. Mohd Mustafa MOKHLES
  Administrative Officer

E) THE OIC SUBSIDIARY ORGANS

STATISTICAL. ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH AND TRAINING CENTRE FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRTCIC)

- Dr. Sadi CİNDORUK
  Director General

- Mr. İlhan UĞUREL
  Executive Coordinator

- Dr. Abdelrahman ZEINELABDIN
  Head of Research Department

ISLAM1C CENTRE FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

- Dr. Badre Eddine ALLALI
  Director General

- Dr. Hzaine EL HASSANE
  Expert

ISLAMIC CENTRE FOR TECHNICAL AND VOCATIONAL TRAINING AND RESEARCH (ICTVTR)

- Prof. Dr. Abdul Matin PATWARI
  Director General

F. AFFIL1ATED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)

- Mr. Osama Jaafar FAQUIH
  President

- Mr Abdurahman N HERSI
  Advisor to the Bank

- Mr Suat ÖKSÜZ
  Senior Economist

- Mr. M. Fahim KHAN
  Head Research Division,IRTI

Mr. Mırghani AL-HASSAN
Legal Officer

ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY (ICCI)

- Mr. Aqeel AL-JASSEM
  Secretary General,İslamic Chamber of Commerce & Industry

- Ms. Attiya NAWAZISH ALI
  Manager Trade Promotion, Islamic Chamber of Commerce & Industry

THE FEDERATION OF CONSULTANTS FROM ISLAMIC COUNTRIES (FCIC)

- Mr. Atilla KAPRALI
  Secretary General

ISLAMIC SHIPOWNERS ASSOCIATION (ISA)

- H.E.Dr. Abdullatif A. SULTAN
  Secretary General, Org. of the Islamic Shipowners' Assoc.

- Mr. Jaffar Mohammad AHMAD
  Director of Cabinet

FEDERATION OF ISLAMIC COUNTRIES' CONTRACTORS (FICC)

- Mr. Abderahim Lahjoujı ALAMI
  President

G. OTHER INTERNATIONAL INSTITUTIONS

ECONOM1C COOPERATION ORGANIZATION (ECO)

- Mr. Hashmetullah Zaherı ŞARABI
  Deputy Secretary General

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)

- Mr. Jan DOORENBUS
  Representative of UNDP

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)

- Mr. Jan DOORENBUS
  Representative of FAO

GULF COOPERATION COUNCIL (GCC)

- Dr. Abdullah EL-KUWAIZ
  Associate Secretary General for Economic Affairs

- Mr. Ali AL-ATAR
  Economic Specialist, GCC Secretariat General

INTERNATIONAL FOUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT (IFAD)

- Mr. Bouna Semou DIOUF
  Director of the Economie Policy and
  Resource Strategy Department of IFAD

ISLAMIC RESEARCH CENTER FOR HISTORY CULTURE AND ART (IRCICA)

- Mr. Ekmeleddin İHSANOĞLU
  Director General

H. COMCEC COORDINATION OFFICE
(VWithin The State Planning Organization)

- Mr. Celal ARMANGİL
  Head of the Comcec Coordination Office

- Mr. Mustafa ŞİRİN
  Deputy Head of Comcec Coordination Office

- Mr. Ferruh TIĞLI
  Coordinator for Organization

- Mrs Gülbün SÜEL
  Executive Secretary

- Mr. Yakup KARACA
  Expert, Drafting

- Mr. İsmail AKPINAR
  Expert, Drafting

- Mr. Fatih ÜNLÜ
  Expert, Meeting Halls

- Mr. Ebubekir MEMİŞ
  Expert, Coordinator of Documentation

- Mr. Ali SÖNMEZ
  Expert, Documentation

- Mr. Kemal ARSLAN
  Expert, Computer Services

- Mr. Nazım GÜMÜŞ
  Expert, Documentation

- Mr. Adnan TEKŞEN
  Expert, Registration and Press Relations

- Mr. Orhan ÖZTAŞKIN
  Expert, Meeting Services

/. ADMINISTRATION OF FINANCE DEPARTMENT OF THE STATE PLANNING ORGANIZATION

- Mr. Ali IŞIKLAR
  Head of the Administration and Finance Department

- Mr. Kadir ÖZDEMİR
  Accountant General, Prime Ministry

- Mr. Yılmaz ERCAN
  Head of the Budgeting Department, Prime Ministry

- Ms. Mükerrem ÖZKILIÇ
  Head of Section

- Mr. Mevlüt YAŞAR
  Expert, Transportation

- Mr. Yaşar GÜLSOY
  Expert, Meeting Halls and Documentation

DISCOURS D'OUVERTURE DE S.E. SÜLEYMAN DEMİREL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE ET
PRESIDENT DU COMCEC
A LA DIXIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 24 octobre 1994)

Original: Turc

DISCOURS D'OUVERTURE DE S.E. SÜLEYMAN DEMİREL PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE ET PRESIDENT DU COMCEC A LA SEANCE D'OUVERTURE DE LA DIXIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 24 octobre 1994)

Messieurs les Ministres,
M. le Secrétaire Général,
Honorables délégués,
Chers hôtes,

Je voudrais exprimer mon plaisir à vous souhaiter la bienvenue en Turquie à l'occasion de la Dixième Session du COMCEC.

Nous traversons une période de changements très rapides dont les répercussions se feront longtemps sentir. Ces changements auront un impact profond sur tous les pays, sur les relations internationales, les politiques intérieures et l'économie. Le monde connaît un processus de globalisation et d'interdépendance. Par ailleurs, la coopération régionale est devenue plus importante De nouvelles possibilités et des occasions prometteuses s'offrent à nous. Mais, certaines préoccupations et incertitudes persistent nouveaux problèmes surgissent aussi..

Le renforcement de la coopération entre nos pays, compte tenu des nouvelles tendances, revêt une plus grande importance en vue de nous permettre de tirer profit des possibilités et de surmonter les difficultés qui apparaitront au cours de cette nouvelle période. Je voudrais, à cette occasion, vous remercier de l'intérêt que vous portez aux activités du COMCEC et de votre précieuse contribution aux travaux de ce Comité.

Messieurs les Ministres,
Messieurs les Délégués,

Les statistiques internationales indiquent que l'économie mondiale émerge de la période de stagnation qui prévalait depuis le début des années 90 et aborde une période de croissance relativement rapide. En effet, le taux de croissance de l'économie mondiale qui se situait à environ 2,3% en 1993 a atteint 3,1% en 1994 et un taux de croissance de l'ordre de 3.6% est prévu pour 1995.

L'on prévoit, en effet, que le taux de croissance des pays en développement, dont nos pays font partie, atteindra le double de celui des pays industrialisés, à savoir 5,6% en 1994 et 1995.

Il existe cependant des différences significatives dans la performance économique des divers groupes de pays en développement. Le développement des pays de l'Est asiatique en particulier, atteint un niveau élevé car, outre l'harmonie structurelle et les programmes de libéralisation, ce succès est surtout dû à la récente croissance du volume de commerce entre ces pays.

Il semble donc que les pays en développement sont la force motrice de la reprise de l'économie mondiale.

Les données économiques prouvent qu'un changement est survenu dans les relations économiques entre les pays industrialisés et les pays en développement dans la période qui a suivi la guerre froide. A l'encontre des tendances précédentes, la croissance s'est poursuivie dans les pays en développement tandis que les pays industrialisés entraient dans une période de stagnation à partir de 1989. L'augmentation de la demande ainsi que celle des activités commerciales entre pays en développement ont joué un rôle décisif à cet égard. En effet, le volume de commerce entre les pays de l'Est asiatique est passé de 26% en 1986 à 37% en 1992.

L'augmentation relative du volume de commerce entre nos pays correspond à cette tendance. Bien que le volume du commerce entre nos pays soit passé de 8% à 10% au cours des dernières années, il demeure néanmoins bien au-dessous du potentiel existant. Je suis fermement convaincu que nos efforts de coopération doivent viser à atteindre un volume de commerce de 30% au plus.

L'augmentation du volume de commerce mondial ira sans doute de pair avec la reprise de l'économie. Les prévisions indiquent une augmentation de 7,2% en 1994 et de 5,9% en 1995, ce chiffre ayant été de 4% en 1993.

La croissance du volume du commerce mondial sera accélérée suite à la ratification et à la mise en oeuvre des accords du GATT, signés au mois d'avril dernier. L'accord de Marrakesh diffère des précédents, car il vise à assurer une continuité du GATT sous le nom d'Organisation Mondiale du Commerce. L'élimination des barrières tariffaires et non-tariffaires pourra, par conséquent, être contrôlée plus efficacement.

Le dernier round des négociations concernant le commerce, amorcées en 1986 en Uruguay, diffère également des précédents. Ces négociations ont élargi la portée du commerce multilatéral pour comprendre tous les domaines relatifs au commerce.

L'agriculture, les textiles, les services divers, les investissements commerciaux et les droits d'auteur ont été inclus dans le domaine du commerce multilatéral. Ces domaines sont d'un intérêt particulier pour nos pays.

Une autre particularité des négociations d'Uruguay est le nombre croissant de pays qui ont pris une part active aux travaux. Cet intérêt est dû au fait que les pays ont réalisé l'importance du mouvement de libéralisation du commerce mondial pour leur réforme économique et leurs efforts de développement.

Une augmentation de 10% du commerce mondial sont prévus à la suite de la mise en oeuvre des accords d'Uruguay, portant le rendement de la production mondiale à 250 milliards de dollars par an.

Nous, les pays islamiques devons rechercher les moyens de bénéficier au maximum de cette expansion du commerce mondial..

Parallèlement à ces développements positifs dans la conjoncture économique mondiale, nous sommes également témoins de changements structurels sur la scène politique.

Le régime d'apartheid de la République d'Afrique du Sud s'est effondré et a été remplacé par un gouvernement librement élu par le peuple. On relève aussi un processus de démocratisation dans d'autres parties du monde, en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Des gouvernements élus par le peuple assument aujourd'hui le pouvoir dans les pays de l'Europe de l'Est.

Le processus d'intégration et d'intensification des relations économiques et politiques internationales a acquis de nouvelles dimensions au lendemain de la guerre froide. Le fait que la protection des droits de l'homme, la démocratie, l'économie de marché et la protection de l'environnement soient universellement acceptées sont une caractéristique significative de notre époque.

Nous suivons également avec grande satisfaction l'évolution positive du processus de paix au Moyen Orient qui intéresse au premier chef notre communauté. Le règlement pacifique du conflit du Moyen Orient, qui dure depuis près d'un semi siècle, s'avère enfin possible.

Nous devons contribuer par tous les moyens possibles à la solution de ce conflit et à l'établissement de la paix au Moyen Orient. Je suis convaincu que les efforts des pays de la région visant un développement économique seront plus fructueux si le processus de paix est couronné de succès. Une partie des ressources utilisées pour les armements pourra ainsi être consacrée au relèvement économique et social.

D'autre part, la Turquie a déclaré, lors de la "Conférence sur la Promotion de la Paix au Moyen Orient", tenue à Washington le 1er octobre 1993, qu'elle accorderait à l'OLP une aide s'élevant à 2 millions de dollars ainsi qu'un crédit de l'Eximbank de 50 millions de dollars, 52 millions de dollars au total. La Turquie a remis le don de 2 millions de dollars à l'OLP en date du 17 janvier 1994. Le crédit de l'Eximbank pour un montant de 50 millions de dollars sera utilisé comme crédit d'investissement par les sociétés turques qui entreprendront des travaux d'infrastructure dans la région.

Bien que l'on observe des évolutions favorables à l'établissement dans notre région d'une paix durable, les influences négatives de la Crise du Golfe continuent à se faire sentir. Les tensions créées par la récente attitude de l'Iraq ont suscité des inquiétudes en Turquie. Nous considérons que la protection de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays est un principe fondamental qui doit être respecté par toute la communauté internationale. Nous croyons donc fermement que l'Iraq aussi doit faire preuve de respect pour ce principe fondamental dans ses relations avec ses voisins. Nous espérons que l'Iraq appliquera les résolutions du Conseil de Sécurité la question ci-haut comprise, afin de prendre sa place dans la communauté internationale et d'apaiser les souffrances du peuple irakien.

Messieurs les Ministres,
Messieurs les Délégués,
Honorables Hôtes,

Le processus de transformation prenant place dans le monde au seuil du 21 ème siècle vise à assurer la paix et la prospérité à tous les hommes, mais comporte également certaines incertitudes et certaines menaces.

Dans le domaine économique, la croissance du taux de chômage, l'augmentation du déficit du secteur public et les taux d'intérêt croissants malgré les faibles taux d'inflation dans les pays industrialisés continuent à constituer des sources d'inquiétude.

Le niveau de vie continue à baisser dans les pays en développement d'Afrique et d'Asie en raison de conditions extérieures défavorables et de réformes insuffisantes.

De même, il est important de contribuer aux efforts pour le relèvement économique de la Russie et des Républiques qui ont récemment acquis leur indépendance qui sont en pleine transition vers une économie de marché.

La coopération économique qui sera réalisée entre les pays de la région apportera une contribution significative non seulement au développement de ces pays mais aussi à l'établissement de la sécurité et de la stabilité en Eurasie.

La communauté mondiale a malheureusement tardé à assumer une attitude décisive et rationnelle face aux tragédies qui se déroulent en Bosnie-Herzégovine, en Azerbaïdjan, en Somalie et au Rwanda.

Je voudrais, à cette occasion, féliciter l'Organisation de la Conférence Islamique pour la solidarité dont elle fait preuve à l'égard de la Bosnie-Herzégovine. Les agressions inhumaines contre la population musulmane de la Bosnie-Herzégovine se poursuivent. Notre communauté dénonce vivement ces agressions et intervient au niveau politique en vue de mettre fin à ce carnage. J'espère que l'assistance morale et matérielle à la population musulmane de Bosnie assurée par l'Organisation et ses Etats membres continuera à s'intensifier. Cette assistance est encore plus urgente maintenant que nous sommes au seuil de l'hiver.

De même, notre plus grand désir est qu'une solution équitable soit trouvée au plus tôt aux problèmes extérieurs et intérieurs qui assaillent l'Azarbaidjan afin que la stabilité dans le pays soit assurée et que ce peuple ami et frère puisse vivre dans la paix et la prospérité.

Messieurs les Ministres,
Messieurs les Délégués,

La population musulmane turque de Chypre lutte pour l'égalité et la justice depuis de longues années. Elle désire la paix et déploie des efforts pour apporter une solution pacifique à la question de Chypre.

La Conférence Islamique a toujours démontré sa solidarité avec le peuple turc de Chypre, qui fait partie intégrante de la communauté islamique. Les difficultés économiques et les contraintes auxquelles le peuple turc de Chypre se heurte sont récemment devenues plus sévères. Je voudrais, à cette occasion, souligner qu'il serait bénéfique d'amplifier les relations commerciales, économiques et culturelles entre les pays membres de la Conférence Islamique et le peuple musulman turc de Chypre, comme prévu par les résolutions des Conférences au Sommet de l'OCI. Les pays islamiques apporteront ainsi leur contribution à une solution équitable et réaliste de la question de Chypre en manifestant concrètement de leur solidarité.

Messieurs les Ministres,
Messieurs les Délégués,

Le COMCEC, qui est chargé d'assurer le renforcement de la coopération économique et commerciale entre nos pays, doit également assumer une tâche importante dans l'instauration de la paix et de la stabilité dans notre région.

L'Organisation de la Conférence Islamique, dont nous sommes membres, revêt une importance particulière dans ce contexte. Nos valeurs morales et notre patrimoine culturel communs constituent une plateforme adéquate pour une action commune et une entraide précieuse. Nous devons utiliser ces valeurs communes au maximum.

Ceci ne signifie cependant pas que nous devons nous isoler du monde. Dans la conjoncture actuelle, nous ne devons pas nous replier sur nous-mêmes pour être solidaires mais, au contraire, nous intégrer au monde pour promouvoir la coopération avec les autres pays. Une telle approche pourrait prévenir les tentatives visant à créer des tensions artificielles dans le monde. Le moyen le plus efficace pour ce faire est la coopération économique. Des tâches importantes incombent donc au COMCEC dans ce contexte.

Messieurs les Ministres,
Messieurs les Délégués,

L'Ordre du Jour du COMCEC comprend des points importants et des projets de coopération étroitement liés aux événements qui se déroulent dans le monde. Je voudrais exprimer ici la satisfaction que j'éprouve en observant le progrès que nous avons déjà accompli.

Les travaux préparatoires de l'élaboration d'un nouveau Plan d'Action pour la Coopération Economique, entrepris à la lumière de la Nouvelle Stratégie adoptée par la Neuvième Session du COMCEC, ont été complétés.

Le nouveau Plan d'Action que nous allons examiner au cours de cette Session est basé sur les principes de la Stratégie qui a été approuvée l'an dernier, à savoir la possibilité de coopération entre les groupes sous-régionaux, soulignant l'importance de la libéralisation de l'entreprise privée et de l'intégration à l'économie mondiale.

Le nouveau Plan d'Action qui porte sur des domaines essentiels de la coopération prévoit également un mécanisme de suivi et de mise en oeuvre. Je suis persuadé que ce mécanisme nous permettra de poursuivre plus efficacement nos activités de coopération.

Le vif intérêt manifesté par nos pays membres ainsi que leur précieux soutien et les efforts dévoués des institutions affiliées de notre Organisation sont à l'origine des progrès rapides réalisés, apportant ainsi une nouvelle substance et une plus grande portée à nos activités.

La Première Réunion du Secteur Privé des Pays Islamiques s'est récemment tenue à Istanbul. Cette rencontre, qui a réuni pour la première fois les représentants du secteur privé, est un événement important.

Je suis sûr que vous examinerez très attentivement les résultats de la Réunion du Secteur Privé. Le rôle prioritaire de ce secteur dans la coopération entre nos pays exige la tenue d'autres réunions similaires. Nos pays doivent absolument créer un climat propice afin de tirer les plus grands avantages du dynamisme sans bornes du secteur privé.

Un autre point important de notre Ordre du Jour est la mise en oeuvre au mois d'août dernier du Système d'Assurance - Crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements, dont les travaux préparatoires avaient été confiés à la Banque Islamique de Développement. J'adresse mes félicitations à la Banque pour cette réussite.

La réalisation de ce projet, grâce à votre intérêt soutenu et à votre contribution constructive, après la mise en oeuvre du Programme de Financement à Plus Long Terme du Commerce, offre de nouvelles possibilités, même si elle sont modestes, aux exportateurs et investisseurs de nos pays. Jespère que ces dernières exploiteront au maximum ces nouvelles possibilitiés.

Messieurs les Ministres,

Le COMCEC, dont c'est la Dixième Session, a fait ses preuves dans le domaine de la coopération économique et commerciale et constitue pour nos pays une plate-forme internationale solide.

Je considère cependant que face à l'instabilité de la conjoncture mondiale, il est nécessaire de déployer davantage d'efforts pour faire du COMCEC une plateforme encore plus puissante face aux mutations qui surviennent dans le monde.

Je pense qu'il serait utile qu'en tant que nouvelle mesure à prendre et outre ses fonctions actuelles le COMCEC constitue une plateforme servant à l'échange d'idées sur les développements économiques dans les pays membres et dans le monde en général.

Nos Ministres pourraient alors se réunir non seulement pour examiner des projets techniques spécifiques, mais aussi pour discuter d'importantes questions économiques et commerciales intéressant leurs pays respectifs et le monde en général, et coordonner leurs positions concernant l'évolution des événements. Je pense que nous pouvons amorcer les travaux préparatoires au cours de cette Session, en vue d'appliquer cette idée ainsi que d'autres idées similaires.

Messieurs les Délégués,

En conclusion, je vous souhaite plein succès dans vos travaux et espère que votre séjour a Istanbul sera des plus agréables.

DISCOURS DE S.E. DR. HAMID AL-GABID SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 24 octobre 1994)

Original : Français

DISCOURS DE S.E. DR. HAMID AL-GABID
SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DE LA
CONFERENCE ISLAMIQUE A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 24 octobre 1994)

Excellence Monsieur Süleyman DEMİREL,
Président de la République de Turquie
et Président du COMCEC,
Excellences Messieurs les Ministres,
Honorables délégués et invités,

Assalamou Alaykom Wa-Rahmatoullahi Wa-Barakatouhou

Je voudais exprimer ma joie de pouvoir participer à cette dixième session du COMCEC qui se tient, conformément à la tradition, dans cette belle et historique ville d'Istanbul qui a tant contribué à la défense et au rayonnement de l'Islam.

Permettez moi également d'exprimer ma profonde gratitude à S.E. Monsieur le Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, au gouvernement et au peuple frère de Turquie pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse qui ont été

réservés à moi-même et à la délégation qui m'accompagne depuis notre arrivée dans ce beau pays.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, comme c'est la tradition, et cela malgré vos lourdes charges, consacrer votre temps précieux à l'action islamique commune, en faveur de la promotion économique de nos Etats, en présidant la séance inaugurale de cette session annuelle du COMCEC. Votre discours inaugural, plein de sagesse, inspirera, j'en suis convaincu, les délibérations de cette réunion et orientera l'action du COMCEC dans le futur. Je voudrais également exprimer mes sincères remerciements à SE. Madame Tansu Çiller pour son message plein d'encouragement ainsi que pour son appui personnel au COMCEC.

Je voudrais enfin saluer la présence parmi nous de leurs Excellences les Ministres et d'autres éminentes personnalités qui ont bien voulu réhausser cette réunion de leur présence.

Monsieur le Président,

Notre réunion se tient dans une conjoncture particulièrement importante et délicate de la situation économique mondiale. En effet, l'année 1994 aura été marquée, sur le plan économique, par la conclusion des négociations de l'Uruguay Round et la signature des accords du GATT à Marrakech. C'est dire que demain, encore plus que par le passé, l'économie mondiale sera orientée par les forces du marché où triomphent généralement les économies les plus performantes, les plus novatrices et les mieux organisées. Seront donc nécessairement écrasées et marginalisées, les économies les moins performantes et les plus faibles.

Or, les Etats membes de l'OCI sont encore tous des pays en développement. Certes, nous pouvons nous féliciter des performances encourageantes de certains de nos Etats membres dans leurs efforts de développement national. Cependant le caractère erratique, sinon la chute régulière des prix de nos produits d'exportations face à l'accroissement constant des prix des équipements et produits d'importations, l'endettement excessif de nombre de nos Etats, les difficultés budgétaires et l'insuffisance des flux des aides publiques extérieures à des conditions favorables continuent à retarder, voire même compromettre à moyen terme le développement de la plupart de nos Etats membres.

La situation de nombreux Etats membres qui font encore partie du groupe des pays les moins avancés est encore plus sérieuse, voire préoccupante.

En effet, selon le rapport publié par la CNUCED en avril 1994, le revenu per capita dans ces pays, notamment les pays africains, a régulièrement chuté depuis l'adoption du Progamme d'Action en Faveur des Pays les Moins Avancés pour les années 1990.

Comme on le voit, la plupart des Etats membres de notre Organisation sont encore mal préparés pour aborder la nouvelle phase de l'économie mondiale, caractérisée par l'entrée en vigueur des accords du GATT, mais aussi par l'émergence de grands groupes économiques comme la Zone de Libre Echange de l'Amérique du Nord (ALENA) ou l'Union Européenne.

Monsieur le Président,

Comme, j'ai eu à le dire à plusieurs reprises au cours de nos différentes réunions, face à la situation mondiale actuelle, le renforcement de la coopération inter-islamique est le seul moyen pouvant nous permettre de mieux sauvegarder nos intérêts nationaux et éviter une plus grande marginalisation.

Il ne s'agit certes pas d'adopter une politique de confrontation avec les différents blocs économiques déjà constitués, mais de mieux s'organiser en mettant en commun nos immenses potentialités économiques et humaines, pour mieux renforcer nos capacités de négociations avec nos partenaires des pays industrialisés.

Nous pouvons nous féliciter, à juste titre, des initiatives du COMCEC en faveur du renforcement de la coopération économique entre nos Etats membres.

Dans ce cadre, le COMCEC a déjà élaboré et mis en place des instruments importants parmi lesquels, je citerai notamment, le Système de Financement à plus Long terme du Commerce, l'Accord Cadre sur le Système de Préférences Commerciales entre les Etats membres, le Système d'Assurance des Crédits à l'Exportation et de Garantie des Investissements et le Système Islamique de Compensation Multilatérale. La première réunion du secteur privé des Etats membres qui vient de se tenir avec succès, ici même à Istanbul, grâce à la collaboration étroite de la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie, et de la Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie de Turquie, constitue également une autre initiative heureuse du COMCEC en vue de renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI.

Le nouveau projet de Plan d'Action du COMCEC, qui a été élaboré conformément aux directives du sixième Sommet islamique et qui sera examiné par la dixième session du COMCEC a également dégagé les voies et moyens pour le renforcement de la coopération économique entre nos Etats.

Ce Plan, une fois approuvé par l'actuelle session du COMCEC, sera porté à la connaissance des Souverains, Chef d'Etat et de Gouvernements de nos Etats membres lors du Septième Sommet islamique prévu au Maroc au mois de Décembre prochain.

Je voudrai souligner ici que nous fondons beaucoup d'espoir sur les assises de cette conférence au sommet pour donner un nouveau souffle à l'Action Islamique Commune et prendre les décisions appropriées susceptibles de relever les défis auxquels nous faisons face dans notre marche commune vers le dévelloppement et le progrés.

Dans cette optique, il est réconfortant de constater que le COMCEC, grâce à la coopération de toutes les institutions concernées de l'OCI et notamment la Banque Islamique de Développement, la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie, le Centre de Recherches Statistiques, Economiques, Sociales et de Formation pour les pays islamiques et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce, qu'il me plaît de mentionner en particulier ici, a déjà élaboré et mis en place un certain nombre d'instruments permettant d'assurer le développement rapide de la coopération économique et commerciale entre nos Etats. Je lance ici un appel pressant aux Etats membres, aux chambres de commerce et aux opérateurs économiques de nos pays pour qu'ils tirent pleinement profit de ces moyens mis à leur disposition en vue de renforcer la coopération économique et commerciale entre nos Etats.

Je lance également un appel aux institutions de l'OCI, pour qu'elles continuent à soutenir efficacement l'action du COMCEC en faveur du renforcement de la coopération économique intra-islamique.

Je voudrais, pour terminer, souhaiter pleine réussite à vos travaux en vous donnant l'assurance que le Secrétariat général ne ménagera aucun effort pour la mise en oeuvre de vos décisions et recommandations.

Je vous remercie.

Wassalamou Alaykoum Wa Rahmatoullahi Wa Barakatouhou.

DISCOURS DE S.E. NASIR ABDULLAH AL-RODAN
VICE-PREMIER MINISTRE,
MINISTRE DES FINANCES DE L'ETAT DU KOWEÏT
A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 24 octobre 1994)

Original : Arabe

DISCOURS DE S.E. NASIR ABDULLAH AL-RODAN
VICE-PREMIER MINISTRE,
MINISTRE DES FINANCES DE L'ETAT KOWEÏT
A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 24 octobre 1994)

Excellence Président de la République de Turquie et

Président du COMCEC, M. Süleyman DEMIREL,

Monsieur le Dr. Hamid AL-GABID Secrétaire Général de l'OCI,

Messieurs les Ministres,

Excellence, le Président de la Banque Islamique

de Développement, M. Osama Gaafar FAQUIH,

Honorables délégués,

C'est pour moi un très grand plaisir, Monsieur le Président, de vous exprimer ainsi qu'au peuple de Turquie, au nom du Groupe Arabe, nos plus profonds remerciements et toute notre gratitude pour l'accueil chaleureux et l'aimable hospitalité dont nous avons été entourés depuis notre arrivée dans votre pays si hospitalier.

Je profite également de cette occasion pour saluer votre rôle et vos efforts louables en tant que Président du COMCEC en vue du renforcement de la oopération économique et commerciale entre nos pays islamiques.

Votre discours d'ouverture reflète clairement votre appui et votre attachement au renforcement des liens de coopération économique dans les divers domaines entre nos pays.

Monsieur le Président,

Comme nous le savons tous, la situation économique mondiale est caractérisée par de profondes mutations telles que la fin de la phase de stagnation économique qu'ont connu les Etats industrialisés, phase qui a prévalu tout le long des dernières années. Cela a conduit à une amélioration de leur taux de croissance et leur a permis du jouer un rôle plus marquant en tant que force motrice du développement sur le plan mondial.

Mais cette évolution positive a conduit à une plus forte demande sur les marchés des capitaux, à une augmentation du taux d'intérêt et à la création de l'Organisation Mondiale du Commerce avec les conséquences que cela comporte pour nos pays.

Ces développements exigent de notre part des mesures concrètes pour parvenir à un meilleur équilibre de nos économies en réduisant le déficit budgétaire et les dépenses extérieures et en exploitant de manière optimale nos ressources pour faire face à cette situation.

Il convient toutefois de signaler que l'accroissement du taux de croissance à l'échelle mondiale a créé un climat propice qui devrait nous inciter à augmenter nos exportations.

Mais cela n'est pas suffisant et doit s'accompagner d'un renforcement de nos relations économiques dans les divers secteurs.

C'est ainsi que nous devons appliquer rapidement des programmes de redressement visant à rectifier le processus économique, à rationaliser les mécanismes du marché, à encourager le secteur privé de façon qu'il soit capable de jouer un rôle déterminant dans la réalisation des objectifs de développement et de coopération économique de nos pays.

Vous conviendrez certainement avec moi de l'importance de la stabilité politique nationale et régionale pour la concrétisation des objectifs que j'ai mentionnés en tant que

facteur essentiel pour l'encouragement de l'investissement privé et l'afflux des investissements étrangers, surtout si l'on tient compte de la concurrence mondiale.

Je tiens donc à souligner la nécessité d'intensifier la coopération entre nous sur la base du respect de nos intérêts communs et d'éviter tout conflit régional afin d'instaurer un climat favorable au développement socio-économique se reflète, à son tour, sur nos peuples.

M. le Président,

Chers frères,

Le COMCEC a réalisé de grands progrès dans le renforcement de la coopération entre les Etats islamiques, conformément aux résolutions adoptées par les Sommets islamiques.

Cela s'est traduit par l'adoption d'un Plan d'Action pour le renforcement de la coopération économique et par l'approbation de divers projets et programmes concrets et a adaptés à la réalité et aux conditions économiques des Etats islamiques, tels que le Système de financement à plus long terme du commerce, l'Accord-cadre du Système de préférences commerciales et la Société islamique d'assurance-crédit à l'exportation et de garantie des investissements.

Aujourd'hui, nous mettons les dernières touches au Plan d'Action pour le renforcement de la coopération économique, conformément aux nouvelles stratégies adoptées par les précédentes sessions du COMCEC qui énoncent les grands objectifs visés dans tous les secteurs de la coopération économique et fixent des programmes de travail pour chaque secteur.

Nous formulons l'espoir que les experts concernés pourront, à leur prochaine réunion, définir des mécanismes adéquats pour la mise en oeuvre du Plan d'Action.

M. le Président,

Chers frères,

Il est de bon augure que notre présente réunion se tienne après l'entrée en vigueur de l'Accord portant création de la Société d'assurance-crédit à l'exportation et de Garantie des investissements le 1er août 1994, sous les auspices de la Banque Islamique de Développement. La création de cette Société est le fruit des efforts déployés par ce Comité au long des précédentes années. Nous sommes confiants que cette Société contribuera au renforcement et au développement des échanges commerciaux entre nos Etats islamiques.

M. le Président,

Chers frères,

Permettez-moi de mentionner un point important de notre ordre du jour qui suscite l'intérêt de plusieurs de nos Etats, à savoir, l'encouragement du secteur privé à contribuer au processus de développement, compte tenu de ses riches potentialités et de sa grande flexibilité. Plusieurs de nos Etats membres, notamment l'Etat du Koweit, ont adopté de nombreuses résolutions et institué des législations en faveur de cet objectif. D'autres ont privatisé certaines de leurs sociétés et institutions de services en vue d'améliorer le niveau des services et d'alléger leur fardeau financier.

La convocation de la première réunion du secteur privé les 18 et 19 octobre courant témoigne de l'intérêt que nos Etats accordent au renforcement et à l'encouragement de cet important secteur en lui accordant un rôle approprié en vue du développement dans nos Etats.

Monsieur le Président,

Chers frères,

Permettez moi de signaler que, dès la création de l'OCI, mon pays a encouragé et appuyé le processus de coopération entre les Etats membres dans les divers domaines. Cet

appui et cet engagement inaliénables et de principe, dictés par les préceptes de notre religion qui préconise la justice, la complémentarité et la coopération se poursuivront.

Monsieur le Président,

Chers frères,

Avant de conclure, je tiens à exprimer toute mon appréciation pour les efforts qu'ont déployé au cours des deux journées précédentes les experts en préparant notre réunion. Cela nous a aidé à mener à bien nos travaux et à adopter des recommandations positives en faveur du renforcement de la coopération entre nos pays.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer une fois de plus notre profonde appréciation et tous nos remerciements, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple frère de Turquie, pour l'aimable hospitalité qui nous a été réservée et qui restera gravée dans nos mémoires. Nous demandons au Tout Puissant de guider nos pas et de bénir nos efforts en faveur de notre Oummah islamique.

DISCOURS DE S.E. GINANJAR KARTASASMITA
MINISTRE D'ETAT POUR LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT
NATIONAL DE LA REPUBLIQUE D'INDONESIE
A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 24 octobre 1994)

Original : Anglais

DISCOURS DE S.E. GINANJAR KARTASASMITA
MINISTRE D'ETAT POUR LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT NATIONAL DE LA REPUBLIQUE D'INDONESIE
A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 24 octobre 1994)

Monsieur le Président de la République de Turquie et Président du COMCEC,
Monsieur le Secrétaire Général de l'OCI, Dr. Hamid AL-GABED
Excellences,
Distingués Collègues,
Chers Frères et Soeurs,

C'est pour moi un honneur de vous exprimer au nom du groupe asiatique de l'OCI, notre sincère gratitude pour l'accueil et la généreuse hospitalité accordés à nos délégations par le gouvernement et le peuple turcs.

Nous tenons également à féliciter les organisateurs pour l'excellente organisation de cette réunion.

C'est un grand plaisir pour nous tous que de nous trouver dans cette ville historique d'Istanbul qui, pendant des décennies, a été le centre du monde et la source de notre civilisation. Istanbul offre en effet à notre Organisation et aux gouvernements de ses pays membres, le cadre et l'environnement propices pour forger une nouvelle vision et arrêter lse stratégies susceptibles de créer un monde meilleur au profit de la Oummah Islamique et de la préservation de ses valeurs.

Monsieur le Président,

Nous avons écouté avec le plus grand intérêt le discours que vous avez prononcé à la séance d'ouverture, discours que nous avons hautement apprécié. Vos conseils avisés et

les opinions que vous avez exprimé concernant les problèmes auxquels nous sommes confrontés seront très précieux pour nos délibérations.

Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi de transmettre, à travers vous, notre appréciation la plus sincère au gouvernement et au peuple turcs pour leur rôle dynamique et constructif tout au long de l'histoire de notre organisation. Ce rôle traduit votre leadership personnel ainsi que votre dévouement au service des aspirations et des vues communes de la Oummah islamique. Au nom du groupe asiatique, nous nous engageons à coopérer pleinement avec vous pour que notre Réunion soit couronnée de succès, Incha'Allah.

Monsieur le Président,

La Dixième Session du COMCEC sera un événement marquant dans l'histoire de notre Organisation. Une décennie s'est en effet écoulée depuis notre première réunion. Notre Organisation a gagné en force et en détermination à réaliser ses objectifs, et ses activités se sont étendues pour couvrir divers aspects de coopération.

Entretemps, le reste du monde a également subi des changements considérables. L'ère de la confrontation des superpuissances est déjà révolue. Comme vous l'avez bien souligné, Monsieur le Président, non seulement, l'édifice politique a changé, mais l'économie mondiale a également subi un processus de transformation structurelle. La conjoncture économique reflète à présent une tendance à un commerce mondial de plus large échelle avec moins de restrictions dans le flux des ressources et des idées, ce qui a élargi notre cadre d'action et offert de nouvelles possibilités. Les changements survenus au cours de cette dernière décennie ont insufflé une nouvelle force à l'économie mondiale laissant à présager un plus haut degré de prospérité.

Mais parallèllement à cette tendance mondiale, le monde en développement auquel appartiennent nos frères et soeurs des pays membres de l'OCI, continue de ployer sous le fardeau de problèmes alarmants tels que la pauvreté, les dettes accablantes, l'accès limité aux services de santé, à l'éducation et autres services fondamentaux, ainsi que de l'écart de plus en plus grand entre les niveaux de vie, de technologie et de développement entre riches et pauvres. En effet, non seulement nos frères et soeurs musulmans n'arrivent pas, dans diverses régions du monde, à améliorer leur niveau de vie, mais encore sont-ils l'objet d'une oppression inhumaine et d'une injustice flagrante.

Monsieur le Président,

Dans ces circonstances, l'aube de la nouvelle ère économique ne signifiera pas grand chose si nous ne nous employons pas à faire partie activement de la dynamique du changement. Nous devons donc exploiter de manière optimale nos potentialités, améliorer notre compétitivité et mettre en valeur nos avantages. Nous devons développer et moderniser de manière substantielle nos ressources humaines, réformer nos institutions sociales et économiques et perfectionner notre infrastructure physique.

Telles sont les tâches qui nous attendent, face à de lourds défis, mais face aussi aux occasions qu'offre une économie mondiale plus transparente et plus libérate. Ensemble, nous avons plus de chances de succès qu'en suivant des voies séparées.

Dans ce contexte, nous fondons de grands espoirs sur l'Organisation de la Conférence islamique, étant donné que nous partageons le même patrimoine culturel et les mêmes idées. La coopération multilatérale et bilatérale nous donnera une plus grande force si nous nous appuyons mutuellement et si nos efforts se complètent.

Notre réunion à l'occasion de la Dixième Session du COMCEC doit donc s'acquitter d'une importante mission, celle de mettre au point de manière définitive le Plan d'Action prévu dans le cadre de la Nouvelle Stratégie pour le renforcement de la coopération entre les pays membres de l'OCI. Nous sommes convaincus que cette nouvelle stratégie facilitera la mobilisation de nos ressources et donnera plus de force aux efforts communs que nous déployons pour réaliser nos objectifs.

Dans la mise en oeuvre de cette nouvelle stratégie, l'identification des projets qui répondent aux besoin critiques des pays membres de l'OCI revêt une importance cruciale. Mais ce qui compte le plus, c'est de mettre en oeuvre efficacement toutes les actions dont nous avons convenu.

Monsieur le Président,

Nous n'avons pas encore réellement exploité au maximum toute notre force sur le plan individuel et sur le plan collectif. Le rôle de nos organisations et de leurs affiliées, telles que la Banque islamique de développement, doit être développé au profit de la Oummah islamique. Le rôle de notre secteur privé dans la promotion d'une plus grande coopération économique et commerciale entre les membres aussi. A cet égart, il est fort encourageant de contacter que notre secteur privé a été intégré dans le processus de notre coopération.

Nous sommes confiants, Excellence, que sous votre sage conduite, notre organisation continuera à gagner du prestige et de l'efficacité en tant que foyer de coopération entre les pays du monde islamique. Nous, en tant que membres du Groupe asiatique de l'OCI, lançons ici un appel à tous les Etats membres pour qu'ils resserrent leurs rangs, pour qu'ils renforcent leur solidarité et pour qu'ils aient confiance en notre organisation afin de pouvoir relever les défis qui nous attendent.

Merci, Monsieur le Président.

DISCOURS DE S.E. PIERRE ELOUNDOU MANI, MINISTRE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DU COMMERCE DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 24 octobre 1994)

Original : Français

DISCOURS DE S.E. PIERRE ELOUNDOU MANI, MINISTRE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DU COMMERCE DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 24 octobre 1994)

Excellence M. le Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.

Monsieur le Ministre d'Etat de la République de Turquie,
Messieurs les Ministres.,
Honorables Délégués
Mesdames et Messieurs,

Il me revient l'insigne honneur de prendre la parole au nom du groupe africain devant cette auguste assemblée à l'occasion de la 10 ème Session ministérielle du COMCEC.

Je voudrais tout d'abord adresser nos sincères remerciements aux gouvernement et peuple de Turquie pour l'accueil chaleureux et fraternel qui a été réservé à nos délégations respectives depuis leur arrivée dans cette cité historique d'Istanbul. Cette tradition d'hospitalité désormais légendaire est la marque même de la grandeur de votre pays, de son illustre passé et de sa détermination à se mettre au diapason de l'ère moderne.

Je voudrais ensuite présenter mes vives félicitations au Comité d'Organisation pour le déroulement exemplaire des présentes assises.

Excellence, Monsieur le Président de la République de Turquie et Président du COMCEC,

Monsieur le Secrétaire Général de l'OCI,
Monsieur le Ministre d'Etat de la République de Turquie,
Honorables délégués.
Mesdames et Messieurs,

Notre Session se tient au moment où le système économique mondial connaît de profondes mutations: notamment la fin des négociations de l'Uruguay Round, la création de l'Organisation Mondiale du Commerce et la tenue du Symposium sur l'efficacité commerciale etc.. Ces événements marquent une ère nouvelle, un tournant décisif dans les relations économiques et commerciales et interpellent nos Etats peu aguerris au système libéral pour une solidarité plus accrue. Dans cette optique, les pays islamiques pour la plupart classés pays en voie de développement doivent encore plus se serrer les coudes et renforcer leur coopération. Pays à potentialités immenses et divertifiées, ils doivent faire face aux nouveaux défis, car on ne peut parler d'efficacité des échanges commerciaux sans se pencher sur les moyens d'accroître la part des pays en développement et les pays les moins avancés dans le commerce mondial.

C'est pourquoi les pays du groupe africain saluent les efforts déployés jusqu'ici par l'OCI, la BID et le COMCEC pour mettre à la disposition de la Oumah islamique des outils appropriés pour améliorer le commerce inter-islamique. Je citerais à titre d'exemple:

Le projet de Plan d'Action destiné à renforcer la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI. Le Plan de Financement à plus long terme du commerce. Le plan d'assurance des crédits à l'exportation et de garantie des investissements. La création d'un réseau d'informations commerciales. La création d'un système de préférences commerciales etc.

Au moment où les économies de la plupart des Etats membres en général et celle des Etats africains en particulier sont en butte à une crise économique persistante, nous pensons que le développement du secteur privé en tant que corollaire de la libéralisation doit être une préoccupation de premier plan pour nos Etats.

En effet, par le flux d'investissements qu'il peut engendrer, le secteur privé constitue le moteur essentiel de la Croissance et du progrés de nos pays.

Monsieur le Président de la République en clôturant la 9 ème Session ministérielle du COMCEC l'année dernière, vous aviez déclaré je vous cite: "Nous avons plus que jamais

besoin de renforcer la coopération économique qui contribuera à maintenir la paix et la stabilité dans notre région et dans le reste du monde." (Fin de citation) C'est certainement dans cette optique qu'a été organisée pour la première fois ici à Istanbul une réunion du secteur privé, opérateur privilégié du renforcement et de l'animation de la Coopération économique intra-islamique.

Cependant, les conclusions de la réunion du secteur privé relèvent la timidité des échanges commerciaux entre les pays membres, la mauvaise circulation de l'information commerciale et de nombreux autres goulots d'étranglements, notamment les conditionalités multiples, complexes, restrictives et même paralysantes. Il en résulte donc un sentiment de frustration qui risque d'émousser l'enthousiasme des uns et des autres.

Monsieur le Ministre d'Etat de la République de Turquie, Président du COMCEC
Monsieur le Secrétaire Général de l'OCI,
Messieur le Ministre d'Etat de la République de Turquie,
Honorables délégués,
Mesdames et Messieurs,

Nos pays ne ménagent aucun effort pour dynamiser la Coopération Sud-Sud.

Le Cameroun en ce qui le concerne, sous la haute direction du Président Paul Biya, a pris des mesures de libéralisation courageuses de son économie. C'est ainsi que depuis quelques mois toutes les restrictions quantitatives ont été supprimées de même que la fixation administrative des prix. En même temps le Gouvernement a pris l'option de ne plus intervenir directement dans les activités de production, de distribution et de commercialisation au profit du secteur privé. C'est le lieu pour moi de lancer un vibrant appel aux hommes d' affaires de la Oumah islamique aux fins d'établir des liens de partenariat en joint-venture avec leurs collègues africains. Car en dépit de la crise économique qui secoue tous les pays de la Planète, l'Afrique demeure un bon risque.

Qu'Allah tout-puissant nous guide et bénisse nos efforts dans l'accomplissement de nos tâches.

Je vous remercie.

DISCOURS DE S.E. OSAMA JAFAR FAQUIH
PRESIDENT DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE
DEVELOPPEMENT A LA SEANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 24 octobre 1994)

Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux. Gloire à notre Seigneur, Maître des mondes. Que la prière et la bénédiction d' Allah soient sur le plus noble de ses Messagers, le Prophète Mohammad, sur les siens et sur ses compagnons.

Excellence M. Souleymane Demirel,
Président de la République de Turquie
et Président du COMCEC,

Excellence Dr. Hamid Al-Gabid,
Secrétaire Général de l'OCI,

Excellences Messieurs les Chefs des délégations,
Honorables Délégués,
Chers Frères, chères soeu'S,

Assalamou alaïkoum wa Rahmatouliahi wa Barakatouh

C'est pour moi, un immense plaisir de m'adresser, au nom de la Banque islamique de développement à cette auguste assemblée, pour témoigner à nos Etats membres et aux institutions ici présents, l'expression de notre profonde gratitude et de nos sincères remerciements. Je voudrais donc saisir cette occasion pour exprimer toute notre reconnaissance au Président, au gouvernement et au peuple de la République de Turquie pour les excellentes dispositions prises et pour avoir accepté d'abriter de façon périodique ces réunions qui ont joué un rôle capital dans le renforcement de la coopération économique entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique.

Monsieur le Président,

En votre qualité de Président du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale "COMCEC", j'aimerais vous féliciter, vous et votre prédécesseur, pour votre louable contribution aux réalisations remarquables inscrites à l'actif de ce comité. La BID est extrêmement fière de faire partie des efforts institutionnels que le comité est parvenu à mobiliser à cette fin.

Nous sommes persuadé, Excellence, que la performance et le dynamisme dont le COMCEC a toujours fait montre se poursuivront sous votre sage conduite, en vue d'atteindre les nobles objectifs qui ont présidé à sa création.

Excellences,

Depuis sa création, la Banque s'est attelée à mobiliser les ressources et les moyens dont elle dispose pour promouvoir et développer la coopération entre les pays membres. Elle poursuit ses efforts en vue d'en identifier les besoins car, elle vise à réaliser les objectifs qui lui ont été assignés en vertu de l'Accord portant sa création et, en premier lieu, le renforcement du développement économique et du progrès social des pays membres et des communautés musulmanes.

Suite à une évaluation périodique de ses activités et de ses opérations, votre institution, la Banque islamique de développement, a entamé la mise en oeuvre d'un plan stratégique à moyen terme pour renforcer la coopération économique et promouvoir les échanges commerciaux entre les pays membres, pour atténuer les effets de la pauvreté, développer les ressources humaines, encourager le recours aux sciences et à la technologie, pour assurer la protection de l'environnement, renforcer le rôle assumé par le secteur privé dans le processus de développement et soutenir les programmes d'ajustement structurel dans ses pays membres. Dans le cadre de cette stratégie, les secteurs de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'industrie et notamment les petites et moyennes industries, les secteurs de l'éducation, de la santé, des transports et des communications, jouissent d'un statut privilégié.

La véritable coopération basée sur les avantages réciproques et sur la satisfaction des intérêts communs, a toujours été et reste encore, l'objectif prioritaire du plan stratégique de la Banque. Etant donné que le commerce est l'instrument principal susceptible de favoriserj'établissement et le développement de relations économiques et commerciales étroites, la Banque accorde une importance particulière à la promotion des échanges commerciaux entre ses pays membres. Dans le cadre des courants qui dominent actuellement l'économie à l'échelle internationale, de la tendance qui se confirme en matière de création de groupements et de blocs économiques, de l'aboutissement des négociations de l'Uruguay Round et de l'annonce à Marrakech, cette année, du lancement d'une nouvelle organisation internationale du commerce, les questions commerciales ont

gagné en importance et en priorité. La tendance croissante qui s'affirme vers la régionalisation du commerce international et sa domination par de puissants blocs commerciaux, devraient inciter les pays et les institutions islamiques à envisager de nouvelles initiatives dans ce domaine pour sauvegarder leurs intérêts et assurer la protection de leurs acquis.

Monsieur le Président,

De Banque â achevé les études nécessaires et mené à leur terme trois missions qui lui ont été confiées par le COMCEC depuis sa première session. Après !a création du système de financement à long terme des exportations et la mise au point d'un système islamique multilatéral de compensation, j'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui la mise en place de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation qui vient de voir le jour après la signature de l'Accord portant sa création par trente (30) pays membres dont onze ont achevé les procédures de ratification. Parmi les documents soumis à votre honorable Conseil, il y a le rapport final établi par la Banque qui résume les principaux développements intervenus à ce sujet. Le succès d'une telle Société passe bien sûr par votre soutien, votre participation, la ratification de son accord constitutif, le dépôt des instruments de cette ratification et le règlement de la tranche due. A cette heureuse occasion, et à travers vous, Monsieur le Président, j'ai le plaisir de lancer aujourd'hui un appel à tous les pays membres qui n'ont pas encore participé à ces trois systèmes, afin de les inviter à le faire dans les meilleurs délais. Comme vous le savez, ces programmes constituent un complément aux autres activités de la Banque relatives au financement des projets et du commerce et à l'encouragement des investissements. Tous les pays membres peuvent désormais bénéficier des avantages de ce's trois systèmes pour assurer le financement de leurs opérations commerciales et partant, promouvoir les échanges commerciaux entre eux. Je dois rappeler que le système de financement à long terme des exportations donne la la préférence à l'importation des produits ayant un caractère de développement et aux exportations non traditionnelles à partir des pays membres. De même, le réseau d'information des pays membres de l'OCI est un projet dans lequel la Banque participe. Ce projet, dont l'importance est capitale,

facilitera les échanges d'informations commerciales et techniques entre ces pays car de tels échanges sont nécessaires pour renforcer les relations entre ces pays. La phase expérimentale de ce projet qui est en cours d'exécution, concerne 11 pays membres à travers leurs centres nationaux de liaison. La Banque poursuivra ses efforts pour accélérer la mise en oeuvre du réseau et pour assurer la coordination avec le projet du réseau d'information commerciale des pays islamiques.

Au cours des dernières années, la Banque a accordé une attention particulière au développement des ressources humaines et à la coopération technique. Grâce à la promotion de l'expertise et de la technologie disponible dans les pays membres, elle pourra contribuer à l'élargissement de la coopération positive et créative entre ces pays; ainsi, les potentialités et les ressources disponibles pourront être mieux utilisées et rentabilisées. Les Républiques islamiques d'Asie centrale, qui sont déjà membres de la Banque ou qui se préparent à le devenir et l'Albanie, devenue'un membre effectif de la Banque, sont parmi les principaux bénéficiaires des programmes de coopération et d'assistance techniques de la Banque. Cette institution unique en son genre, continue de s'intéresser d'une façon particulière aux communautés musulmanes dans toutes les régions du monde. Pour ce faire, elle a créé un programme d'assistance spéciale pour venir en aide à ces communautés et leur permettre de développer leurs ressources et leurs capacités humaines, leur offrant une chance plus grande d'accès à l'enseignement, aux soins sanitaires, aux services sociaux tout en les aidant à sauvegarder leur identité islamique.

Parmi les 47 pays membres de la Banque, 20 font partie des pays les moins développés. C'est pourquoi un intérêt particulier est accordé à ces pays sous forme d'aide nécessaire et de financements concessionnels, par tous les moyens possibles. En effet, en plus des opérations ordinaires, la Banque a créé un compte spécial au profit de ces pays, compte auquel elle a alloué 100 millions de dollars destiné à financer des prêts plus concessionnels pour accélérer le développement dans ces pays islamiques.

Monsieur le Président,

Excellences,

J'aimerais signaler qu'en dépit de leur nombre de leur diversité, les actions que la Banque islamique de développementa réalisées elle-même ou auxquelles elle a contribué dans le cadre de l'OCI, restent en-dessous du niveau de nos aspirations. Pour ce qui reste des années 90, nous devons donc redoubler d'efforts et consacrer toute notre attention à la conception de nouveaux instruments et de méthodes plus affcaces pour faire face aux nouveaux défis qui nous sont lancés notamment, la diminution du flux des ressources consacrées au développement, l'accroissement des effets de la pauvreté, l'augmentation du taux de chômage, le déséquilibre en matière de sécurité alimentaire, la détérioration des balances commerciales et des balances de paiement dans la plupart des pays membres, et le retard que nous accusons en matière de développement économique et technologique et de prospérité par rapport aux pays avancés.

Afin de soutenir ces efforts et de permettre à la Banque islamique de développement de faire face à ces défis, les pays membres ont augmenté lé capital de 'a Banque de façon substantielle, de 2 milliards à 6 milliards de dinars islamiques. Avec l'aide de Dieu, la Banque ne ménagera aucun effort pour l'utilisation judicieuse de ces ressources en vue d'accélérer le développement des pays membres et des communautés islamiques. Pour ce faire, elle est tout à fait convaincue qu'elle bénéficiera du soutien indéfectible et de la coopération totale des pays membres.

Monsieur le Président,

Excellences,

La mise au point de la stratégie et du nouveau plan d'action qui visent à renforcer la coopération économique entre les pays islamiques, figurant à l'ordre du jour de votre honorable Conseil, vient à point nommé. En effet, la Banque a toujours été soucieuse, depuis le démarrage de cette opération, de contribuer au côté des institutions soeurs de l'OCI, au développement de cette nouvelle stratégie et de ce plan d'action. Afin de mettre au point une stratégie et un plan d'action

pratiques et réalistes, la Banque a pris l'initiative, en décembre dernier, de convoquer une réunion d'experts pour en examiner le projet et s'assurer qu'il est en harmonie avec les exigences de la nouvelle étape et des nouvelles orientations spécifiques des pays membres. Nous espérons que l'adoption du contenu de ce projet par le Comité permanent et les pays membres constituera le commencement d'une nouvelle étape de coopération étroite et fructeuse. Bien sûr, la mise en oeuvre de ce projet exige de nous la mobilisation de tous nos efforts. A cette occasionne voudrais vous confirmer une fois de plus, comme nous l'avons déjà fait lors de la session précédente de ce comité, que la Banque ne ménagera aucun effort pour consentir son aide et son assistance aux pays membres afin qu'ils puissent réaliser les nobles objectifs prévus dans le cadre du nouveau plan d'action.

Monsieur le Président,

Excellences,

Avant de conclure, permettez-moi de souligner avec insistance le rôle combien important que le secteur privé est en mesure de jouer dans la mise en oeuvre de cette stratégie et de ce nouveau plan d'action. La stratégie de développement pour les années 90 met l'accent sur la nécessité de réaliser un équilibre entre les rôles des secteurs publics et privés dans la gestion de l'économie. Bien sûr, les mesures prises en matière de privatisation, de libéralisation de l'économie, de création d'un climat compétitif et de réduction de l'interventionnisme, visent entre autres à renforcer la place qui revient au secteur privé comme catalyseur et accélérateur du processus du développement économique. L'expérience vécue par un certain nombre de pays membres confirme ce rôle efficace et construcxif que le secteur privé pourrait jouer dans le processus du développement économique national par la création d'un climat favorable à l'instauration de la stabilité et à la croissance économique permanente.

La première réunion qui a précédé la vôtre et qui s'est proposée de mettre en valeur les activités du secteur privé dans nos pays, a constitué à notre avis un pas important dans la bonne direction. Au cours de cette réunion, l'accent a été mis sur l'importance de la coopération régionale et sur le fait que cette coopération

ne saurait réellement se concrétiser sans la participation effective du secteur privé. En effet, le secteur privé aide dans l'identification des opportunités et des domaines de coopération entre les pays membres de l'OCI. Il devra également participer à la construction des institutions et à la formulation de stratégies globales et sectorielles de coopération comme partie intégrante de la stratégie régionale de développement. Il est bien plus efficace et plus important que les domaines prometteurs et les activités à travers lesquelles le secteur privé et ses institutions peuvent apposer leur contribution au processus de développement et à la coopération soient identifiés par ce secteur lui-même. La promotion des relations commerciales, les projets conjoints, la coopération technique, le développement et l'acquisition de technologies appropriées constituent certains des domaines clés o j le secteur privé peut jouer un rôle déterminant.

Pour conclure, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes sincères remerciements car vous, m'avez donné l'occasion d'exprimer mon appréciation et ma profonde gratitude au gouvernement et au peuple de la République de Turquie pour le soutien permanent qu'ils consentent aux efforts déployés par le COMCEC en vue de renforcer la coopération entre les pays membres de l'OCI.

Puisse Dieu tout-Puissant couronner nos efforts de succès,
"et dit : Oeuvrez, Dieu, Son Prophète et les croyants, verront
votre oeuvre ".

Wassalamou alïkoum wa Rahmatoullahi wa Barakatouh.

D8. ALLPRESI IST
17.10.94

ORDRE DU JOUR
DE LA DIXIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 22-25 octobre 1994)

Original: Anglais

ORDRE DU JOUR
DE LA DIXIEME SESSION DU COMCEC
(Istanbul, 22-25 Octobre 1994)

1. Séance d'Ouverture:

2. Adoption de l'Ordre du Jour.

3. Rapport du Secrétariat Général de l'OCI.

4. Rapport du Comité de Suivi.

5. Rapport du Secrétariat Général de l'OCI sur le Projet de Plan d'Action pour le renforcement de la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats Membres de l'OCI et le Mécanisme de Suivi et de Mise en Oeuvre.

6. Rapport de la Banque Islamique de Développement (BID) sur la création d'un Système d'Assurance Crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements.

7. Rapport d'activité du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) sur la création d'un Réseau d'Informations Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI.

8. Rapport de la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI) sur la Première Réunion du Secteur Privé des Etats Membres de l'OCI

9. Assistance économique en faveur de certains Pays Islamiques.

10. Rapport du Comité du Session.

11 Questions Diverses.

12. Date de la Onzième Session du COMCEC.

13. Adoption des Résolutions de la Dixième Session du COMCEC.

14. Séance de clôture.

RAPPORT
DE LA REUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES
DE LA DIXIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 22-23 octobre 1994)

Original : Anglais

RAPPORT
DE LA REUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES
DE LA DIXIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 22-23 octobre 1994)

1. La Réunion des Hauts Fonctionnaires de la Dixième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) de l'Organisation de la Conférence Islamique s'est tenue à Istanbul, République de Turquie, le 22 et 23 octobre 1994, pour examiner les points du Projet d'Ordre du jour et élaborer les projets des résolutions à soumettre au COMCEC pour adoption.

2. Ont participé à la Réunion les représentants des Etats Membres suivants de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI):

1. Etat islamique d'Afghanistan
2. République d'Albanie
3. République Algérienne Démocratique et Populaire
4. Etat du Bahrein
5. République Populaire de Bangladesh
6. Burkina Faso
7. République du Cameroun
8. République Islamique Fédérale des Comores
9. République Arabe d'Egypte
10. République de Gambie
11. République de Guinée

12. République d'Indonésie
13 République Islamique d'Iran
14. République d'Iraq
15. République du Liban
16. Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste
17. Royaume Hachémite de Jordanie
18 Etat du Koweit
19. Malaisie
20. Royaume du Maroc
21. République du Niger
22 Sultanat d'Oman
23. République Islamique du Pakistan
24. Etat de Palestine
25. Etat du Qatar
26. Royaume d'Arabie Saoudite
27. République du Sénégal
28. République du Soudan
29. République Arabe Syrienne
30. République du Tajikistan
31. République de Tunisie
32. République de Turquie
33. République du Turkménistan
34. République d'Ouganda
35. Etat des Emirats Arabes Unis
36 République du Yémen

Le représentant de la République Turque de Chypre du Nord a également assisté à la Réunion en qualité d'observateur.

3. Ont également pris part à la Réunion des représentants du Secrétariat général et des Organes subsidarres et Institutions affiliées et spécialisées suivants de l'OCI.

Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays islamiques (CRSESFPI) Ankara.

Centre Islamique de Formation Technique, Professionnelle et de Recherche (CIFTPR) Dhaka.

Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), Casablanca.

Banque Islamique de Développement (BID), Djeddah.

Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CIO), Karachi.

Association islamique des armateurs (ISA), Djeddah.

Des représentants du Secrétariat général du Conseil de Coopération du Golfe, de la FAO, du PNUD, du FIDA ont également participé à la Réunion en tant qu'observateurs.

4. La Réunion a été présidée par S.E. Timuçin SANALAN, Sous- secrétaire d'Etat adjoint à l'Organisme de Planification d'Etat de la République de Turquie.

5. S.E. Timuçin SANALAN a ouvert la Réunion en souhaitant la bienvenue en Turquie aux participants et a exposé le programme de travail de la Réunion.

6. Les Hauts Fonctionnaires ont examiné le Projet d'Ordre du jour de la Dixième Session du COMCEC, tel qu'établi par la Dixième Réunion du Comité de Suivi, et décidé d'examiner les points de l'Ordre du jour qui s'y rapportent.

7. Les Hauts Fonctionnaires ont ensuite créé un Comité de Rédaction à composition non-limitée, présidé par le Rapporteur, S.E. Dato' ZAIBEDAH Binti Haji Ahmad, Ambassadrice de Malaisie en Turquie, afin d'élaborer le Rapport de la Réunion ainsi que les projets de résolutions à soumettre au COMCEC. Un Comité de Session à composition non-limitée, placé sous la présidence de la délégation de la République Islamique du Pakistan a été également créé pour

examiner les activités des organes et institutions de l'OCI opérant dans le domaine de l'économie et du commerce.

Rapport du Secrétariat Général de l'OCI

8. Au point 3 du Projet d'Ordre du jour, SE. Ousman N.R. OTHMAN, Secrétaire Général adjoint chargé du Department de l'Economie, des Sciences et de la Technologie au Secrétariat Géné^r^al de l'OCI, a présenté le Rapport de base du Secrétariat Général. En présentant le rapport, il a exprimé ses félicitations au président S.E. Timuçin SANALAN, ainsi que ses remerciements et son appréciation au Gouvernement de la République de Turquie pour l'excellente organisation de la Réunion et pour la traditionnelle et si généreuse hospitalité témoignée aux participants.

9. M. Nabika DIALLO, Directeur aux Affaires économiques de l'OCI, a ensuite fait un résumé du Rapport en mettant l'accent sur les développements qui ont eu lieu depuis la Neuvième Session du COMCEC concernant la mise en oeuvre des diverses résolutions portant sur la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres de l'OCI. Il a également souligné les progrès accomplis dans les domaines prioritaires fixés par le Plan d'Action de l'OCI et examinés sous les auspices du COMCEC depuis sa Première Session en novembre 1984.

10. Les Hauts Fonctionnaires ont exprimé leurs remerciements et leur satisfaction au Secrétariat Général et aux institutions pertinentes de l'OCI pour les efforts soutenus qu'ils ont déployés afin de promouvoir la coopération économique entre les Pays membres.

11. Les Hauts Fonctionnaires sont convenus d'inviter les Pays membres à signer et ratifier les Accords et Statuts de l'OCI dans le domaine de la coopération économique et d'adhérer aux projets existants dans le domaine de la coopération économique afin d'accélérer leur mise en oeuvre

12. Les Hauts Fonctionnaires ont exprimé leurs remerciements et leur appréciation:

a) au Gouvernement de la République Islamique d'Iran pour avoir accueilli avec succès la Cinquième Foire Commerciale Islamique du 16 au 20 juillet 1994 à Téhéran et

pour son offre d'accueillir la 4ème Conférence Ministérielle sur la Sécurité alimentaire et le Développement Agricole du 14 au 16 janvier 1995 ainsi que la Troisième Réunion des ministres des Télécommunications à une date qui sera communiquée ultérieurement.

b) au Gouvernement de la République de Turquie pour avoir abrité le Groupe d'Experts en matière de standardisation les 26 et 27 avril 1994 à Istanbul, et pour son offre d'accueillir la Cinquième Réunion des Points Focaux pour la Coopération Technique du 13 au 16 mai 1994 à Istanbul.

c) au Gouvernement de la République Arabe d'Egypte pour son offre d'accueillir la Troisième Réunion du Groupe d'Experts sur la Main-d'oeuvre et la Sécurité sociale à une date qui sera communiquée par la suite.

d) au Gouvernement de la République d'Indonésie et au Gouvernement de la République du Liban pour s'être proposé d'accueillir les Sixième et Septième Foires Commerciales Islamiques en 1996 et 1998 respectivement.

Rapport du Comité de Suivi

13. Au point 4 du Projet d'Ordre du jour, le représentant du Secrétariat Général de l'OCI a présenté le Rapport du Comité de Suivi contenant les recommandations relatives aux projets et questions inscrits à l'Ordre du jour du COMCEC. Les Hauts Fonctionnaires ont poursuivi l'examen des points restants du Projet d'Ordre du jour à la lumière des recommandations du Comité de Suivi.

Rapport du Secrétariat Général de l'OI sur le projet de Plan d'Action pour le Renforcement de la Coopération Economique et Commerciale entre les Etats membres de l'OCI et le Mécanisme de Suivi et de Mise en Oeuvre

14. Au point 5 du Projet d'Ordre du jour, suite à une introduction générale du représentant du Secrétariat Général de l'OCI, le représentant du CRSESFPl a fait un exposé sur le Projet de Plan d'Action et le Mécanisme de Suivi et de Mise en Oeuvre, expliquant les étapes par lesquelles il étaient passés au long de plusieurs réunions d'experts, aux échelons institutionnel et inter-gouvemental de l'OCI.

15. Le représentant du CRSESFPl a déclaré qu'à sa Dixième Réunion le Comité de Suivi avait passé en revue le Projet de Plan d'Action et décidé de le soumettre à la présente Session du COMCEC pour adoption et suite à donner. Il a ajouté que le Comité de Suivi avait également réexaminé et amendé la proposition concernant le Mécanisme de Suivi et de Mise en Oeuvre, décidé de la soumettre comme partie intégrante du Projet de Plan d'Action de la présente session, et avait convenu que le Plan d'Action et le Mécanisme de Suivi et de Mise en oeuvre devraient être inclus dans la stratégie adoptée par la Neuvième Session du COMCEC.

16. Le représentant du CRSESFPl, en relevant les points saillants du Projet de Plan d'Action et le Mécanisme de Suivi et de Mise en Oeuvre, a indiqué qu'ils reflétaient sur les principes et les lignes directrices énoncés dans la stratégie et qu'ils étaient conçus de manière à constituer un document général et flexible traçant la politique à suivre, sous réserve de révision durant sa mise en oeuvre. Il a expliqué en ontre, que le Projet de Plan d'Action était une version mise à jour du Plan d'Action de 1981 et qu'il reflétait les réalisations et l'expérience acquise au cours de sa mise en oeuvre.

17 Après avoir débattu la question, les Hauts Fonctionnaires sont convenus de soumettre au COMCEC pour approbation le Projet de Plan d'Action ainsi que le Mécanisme de Suivi et de Mise en Oeuvre avec les amendements convenus lesquels tiennent compte des différences économiques, politiques, juridiques, des structures constitutionnelles des Etats membres et de leurs obligations internationales.

18. Ayant convenu de la nécessité d'une prompte mise en oeuvre du Plan d'Action, conformément aux principes stipulés dans la stratégie et les procédures énoncées dans le Mécanisme de Suivi et de Mise en oeuvre, les Hauts Fonctionnaires sont également convenus de recommander au COMCEC d'appeler les Pays Membres à abriter les Réunions intersectorielles du Groupes d'Experts (RGE) mentionnées dans le Mécanisme de Suivi et de Mise en Oeuvre. Ils ont également demandé au Secrétariat Général, au CRSESFPI, au CIDC, à la BID et autres institutions de l'OCI de coopérer avec les Pays membres qui abritent les Réunions intersectorielles du Groupe d'experts et de leur fournir l'appui et l'expertise technique nécessaires.

19. Les Hauts Fonctionnaires sont également convenus de recommander au COMCEC qu'à partir de la Onzième Session, le COMCEC devienne une plateforme permettant aux Pays Membres aux Ministres d'échanger leurs vues sur les problèmes économiques mondiaux actuels, en sus des points qui figurent à leur Ordre du Jour. La question des incidences des négociations commerciales de l'Uruguay Round et de la création de l'Organisation mondiale du commerce sur le commerce extérieur des Etats membres a été recommandée comme thème pour la Onzième Session du COMCEC. Pour faciliter les travaux du Comité de Suivi, ils ont demandé au Centre d'Ankara, en collaboration étroite avec la BID, le CIDC et d'autres institutions affiliées, de soumettre un document de travail sur les modalités possibles pour la mise en oeuvre de cette proposition, à la Onzième Réunion du Comité de Suivi.

Rapport de la BIP sur la création du Système d'Assurance-Crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements.

20. Au point 6 du Projet d'Ordre du Jour, le représentant de la BID a exposé les progrès réalisés en vue de la création, sous l'égide de la BID, de la Société d'Assurance-Crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements. Il a informé en outre la réunion qu'à partir du mois d'août 1994, le montant total souscrit par les Pays Membres signataires dépassait la somme minimum de 25 million de DI requise pour rendre opérationnelle ladite Société. Le représentant a également informé la réunion que la société commencerait ses activités le lier juillet 1995

21. Les Hauts Fonctionnaires ont exprimé leurs remerciements et leur appréciation à la BID pour ses efforts en vue de finaliser cet important projet après le Système de Financement à Plus Long Terme du commerce. I1s se sont également déclarés permenent convaincus que ce système financier jouerait un rôle important en faveur de la promotion du volume du commerce et de l'accroissement du flux des investissements entre les Pays Membres.

22. Les Hauts Fonctionnaires ont noté avec appréciation que 30 Pays Membres avaient signé les articles de l'Accord et que 11 pays membres l'avaient ratifié.

23. Les Hauts Fonctionnaires sont convenus de recommander au COMCEC d'inviter les Pays Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier les Articles de l'Accord de ladite Société et à souscrire à son capital afin que le plus grand nombre d'Etats Membres de l'OCI puisse en tirer profit.

Rapport du CIDC sur la création d'un Réseau d'Informations Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI (TINIC)

24. Au point 7 de Projet d'Ordre du jour, le représentant du CIDC a présenté un rapport d'activité sur les progrès réalisés en vue de la mise en place du TINIC. Les informations données par le représentant du CIDC ont été complétées par le représentant de la BID concernant l'établissement du projet de l'OIC IS-NET que la Banque étudie actuellement.

25. Les Hauts Fonctionnaires ont noté avec satisfaction que la Première Réunion des Points Focaux du TINIC, conjointement organisée par le CIDC et la BID, s'est tenue à Casablanca du 19-21 avril 1994 et a examiné des problèmes relatifs à la coopération entre Points Focaux ainsi que les préparatifs nécessaires à l'établissement des données de base.

26. Tout en appréciant les grands progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Projet de TINIC, les Hauts Fonctionnaires sont convenus de recommander au COMCEC, vu que les études nécessaires relatives au TINIC et à l'OICIS-NET sont conjointement effectuées par le

CIDC et la BID, de reporter l'examen de la question par le COMCEC jusqu'à ce qu'une décision ministérielle s'impose, et de veiller à ce que le COMCEC soit tenu informé des progrès accomplis concernant la mise en oeuvre des deux projets à travers le rapport du base préparé par le Secrétariat Général.

27. Les Hauts Fonctionnaires ont également décidé de recommander au COMCEC que les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait soient invités à désigner des points focaux nationaux pour le TINIC.

Rapport de la Chambre Islamique sur la Première Réunion du Secteur Privé des Etats membres de l'OCI

28. Au point 8 du Projet de l'Ordre du Jour, M. Al Jassem Aqeel, Secrétaire Général de la Chambre Islamique (CIO) a présenté le Rapport de la Première Réunion du Secteur Privé des Etats membres de l'OCI réunie les 18 et 19 octobre 1994 à Istanbul et conjointement organisée par İP CICI et l'Union des Chambres Turques. Le Secrétaire Général a exposé les travaux de la Réunion et a résumé les recommandations de la Réunion du Secteur Privé.

29. Exprimant leurs remerciements et leur gratitude à la CICI et à l'Union des Chambres Turques pour avoir organisé de la Réunion, les Hauts Fonctionnaires ont souligné l'importance de cette rencontre des représentants des secteurs privés des pays membres en faveur d'une meilleure coopération économique entre les Etats membres.

30. Tenant compte des recommandations contenues dans le Rapport de la Première réunion du secteur privé, les Hauts Fonctionnaires sont convenus d'encourager la Chambre Islamique à organiser de telles réunions annuellement, avant les sessions du COMCEC ou en marge des foires commerciales, sous toute forme que les représentants du secteur privé des Etats membres jugeraient appropriée.

31. Ils ont également recommandé que la CICI soumette des rapports d'activité à la Session de COMCEC pour information et examen.

Questions relatives à l'assistance économique en faveur de certains pays islamiques

32. Au point 9 de l'ordre du jour, les Hauts Fonctionnaires ont approuvé la teneur des projets de résolution préconisant une assistance économique à la Palestine, au Liban, à l'Afghanistan, à l'Albanie, à l'Azerbaijan, à la Bosnie Herzégovine, et à l'Ouganda.

Rapport du Comité de Session

33. Au point 10 de l'ordre du jour, les Hauts Fonctionnaires ont pris acte des recommandations contenues dans le rapport du Comité de Session et sont convenus de les inclure dans le projet de Résolution (1) à soumettre à la Dixième Session du COMCEC.

Questions diverses

34 Les Hauts Fonctionnaires ont pris note de la proposition de la délégation de l'Indonésie d'incorporer dans le Plan d'Action des dispositions relatives à la coopération dans le domaine de l'infrastructure urbaine et du développement rural et de prendre les mesures nécessaires pour rendre les programmes de coopération technique entre les pays en développement plus efficaces et plus productifs. Soulignant l'importance de la question, les Hauts Fonctionnaires sont convenus de recommander au COMCEC que cette proposition soit abordée au cours du processus de mise en oeuvre du Plan d'Action.

35. La délégation de la Jamahiriya Arabe Libyenne a attiré l'attention de la Réunion sur les souffrances du peuple Libyen du fait des sanctions économiques et a appelé, par le biais de la réunion, la communauté de l'OCI à la solidarité afin que ces sanctions soient levées, conformément aux précédentes résolutions pertinentes de l'OCI

Date de la Onzième Session du COMCEC

36. Au point 12 du projet de l'Ordre du Jour, relatif à la date de la Onzième Session du COMCEC, les Hauts Fonctionnaires ont décidé de recommander au COMCEC de tenir sa Onzième session du 21 au 24 octobre 1995 et la Onzième réunion du Comité du Suivi du 24 au 26 mai 1995 respectivement en Turquie.

37. A la Séance de Clôture, les Hauts Fonctionnaires ont adopté le Rapport de la Réunion et ont examiné les Projets de Résolution élaborés par le Comité de Rédaction. Ils ont décidé de soumettre les Projets de Résolutions par l'intermédiaire du Rapporteur, à la Dixième Session du COMCEC.

38. Au terme de leurs délibérations, les délégués ont exprimé leurs remerciements et leur gratitude au Président pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la Réunion, au Gouvernement turc pour l'excellente organisation assurée et ou personnel d'appui et aux interprètes pour leurs efforts dévoués qui ont contribué au succès de la Réunion.

RAPPORT
DU COMITE DE SESSION
DE LA DIXIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 23 octobre 1994)

Original : Anglais

RAPPORT
DU COMITE DE SESSION
DE LA DIXIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 23 octobre 1994)

1. Conformément à la décision de la Réunion des Hauts Fonctionnaires de la Dixième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale, le Comité de Session du COMCEC, chargé de l'examen des activités des organes subsidiaires et des institutions affiliées de l'OCI, s'est réuni le 23 octobre 1994.

2. Ont participé à la Réunion les représentants des organes subsidiaires et des institutions affiliés suivants de l'OCI:

Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSESFPI)

Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)

Centre Islamique de Formation Technique, Professionnelle et de Recherche (CIFTRR)

Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CIO)

3. La Réunion a été présidée par SE. Inanmul HAQUE ambassadeur du Pakistan auprès de la République de Turquie.

4. Le Comité a pris note des rapports d'activité des organes de l'OCI participant à la Réunion. Le Rapport de la FISTED dont le Directeur Général n'a pu prendre part à la Réunion a été p.ésenté par le CRSESPI. Le Comité a discuté les questions et problèmes exposés dans lesdits rapports. (Ces rapports ont été distribués parmi les documents de la Dixième Session du COMCEC)

5. Le Comité de Session s'est félicité des activités du CRSESFPI, du CIDT, du CIFTPR, de la FISTED et de la CICI dans les domaines de la coopération économique, commerciale et technique entre les Etats membres de l'OCI.

6. Le Comité a estimé que malgré les efforts précédemment déployés, un certain double emploi subsistait dans les activités des organes subsidiaires et des institutions affiliées de l'OCI. Il a recommandé que les Réunions de coordination annuelles des organes subsidiaires de l'OCI discutent également les programmes de travail de ces organes afin d'éliminer tout double emploi, le cas échéant. Il a également recommandé que les programmes de travail établis par les organes subsidiaires et les institutions affiliées à soumettre à leurs Conseils respectifs soient échangés entre eux pour éliminer tout double emploi.

7. Le Comité a noté que les organes subsidiaires et institutions affiliées de l'OCI avaient reçu lors des réunions des organes de l'OCI (Commission Islamique, CIMAE, COMCEC etc.) des directives relatives à l'élaborations d'études / programmes / projets en sus du programme de travail annuel approuvé par leurs Conseils des Directeurs. Il a recommandé que, compte tenu la rareté des ressources, il incombe de minimiser dans la mesure du possible les demandes à cet effet et de ne les approuver que dans les cas d'urgence ou de haute priorité.

8. Le Comité a également estimé que les organes subsidiaires et institutions affiliées devra.ent perfectionner leurs méthodes d'échange d'information entre eux et avec les Etats membres.

9. Le Comité s'est déclaré préoccupé par le peu d'intérêt dont font preuve plusieurs pays concernant les activités des organes subsidiaires et des institutions affiliées et a recommandé une

participation plus active de la part des Etats membres dans les activités de ces organes et institutions. Les Etats membres devraient également fournir promptement et régulièrement les informations statistiques et autres requises d'eux pour la préparation des études par les organes de l'OCI. Il a également souligné la nécessité de connaitre les réactions des Etats membres, sous forme d'informations et de suggestions, concernant les activités des organes subsidiaires et institutions affiliées de l'OCI.

10. Le Comité de session a estimé que les Pays membres devaient participer plus activement aux activités du Comité qui constitue un excellent forum pour les contacts directs avec les organes subsidiaires et les institutions affiliées concernant leurs programmes de travail et leurs activités. Etant donné que très peu de membres participent au Comité de Session, le Comité a recommandé qu'il soit accordé aux Chefs du délégation des organes subsidiaires / institutions affiliées dix minutes chacun pour s'adresser à la réunion des Hauts Fonctionnaires et présenter leurs rapports.

11. Le Comité a réaffirmé que les documents/rapports des organes subsidiaires et institutions affiliées de l'OCI devaient être mis à la disposition des Pays membres 30 jours au moins avant les réunions, pour permettre aux délégations participantes de préparer à l'avance leurs interventions, commentaires, recommandations etc...

12. Le Comité a estimé que le Secrétariat Général de l'OCI devrait publier, tous les six mois, un calendrier exhaustif des manifestations prévues par les organes subsidiaires et les institutions affiliées afin d'informer les Pays membres et les encourager à participer à ces manifestations/programmes.

13. Le Comité a pris note des difficultés financières persistantes des organes subsidiaires de l'OCI lesquelles résultent du non-paiement des contributions obligatoires aux titres du budget des organes de l'OCI et des arriérés accumulés dûs par une vaste majorité des Etats membres.

14. Le Comité a invité la Dixième Session du COMCEC à exhorter les Chefs de délégation des Etats membres en défaut de paiement de leurs arriérés à intervenir aux niveaux appropriés de leurs gouvernements respectifs afin qu'ils s'acquittent de leurs arriérés et paient régulièrement leurs contributions obligatoires futures aux budgets annuels du CRSESFPI, au CIDC, au CIFTPR et à la FISTED.

15. Le Comité a également demandé aux Etats membres d'exhorter leurs chambres nationales membres de la CICI de s'acquitter promptement et régulièrement de leurs engagements financiers à l'égard de la Chambre Islamique.

RESOLUTION (1)
DE LA DIXIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 24-25 octobre 1994)

Original : Anglais

RESOLUTION (1)

DE LA DIXIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 24-25 octobre 1994)

La Dixième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC), tenue à Istanbul du 24 au 25 octobre 1994,

Rappelant les Résolutions pertinentes des Conférences Islamiques au Sommet et des Conférences Islamiques des Ministres des Affaires étrangères;

Considérant les Résolutions adoptées par les neuf précédentes sessions du COMCEC, les recommandations de son Comité de Suivi et les Recommandations de la Réunion préparatoire des Hauts Fonctionnaires;

DECIDE ce qui suit:

A. COOPERATION ECONOMIQUE

Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres de l'OCI et Mécanisme de suivi et de mise en oeuvre.

1. APPROUVE le "Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI".

2. CONVIENT de la nécessité de metttre en oeuvre sans attendre le Plan d'Action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres de l'OCI, conformément aux principes et aux modalités d'exécution de la stratégie et des procédures fixés par son Mécanisme de suivi et de mise en oeuvre.

3. CONVIENT également que le Plan d'Action devrait être un document général et flexible traçant la politique à suivre et susceptible d'amélioration au cours de sa mise en oeuvre

4 NOTE que le Plan d'Action tient compte des différences entre les structures économiques, politiques, juridiques et constitutionnelles des Etats membres et de leur engagements internationaux.

5. INVITE les Etats Membres à accueillir la Réunion intersectorielle du Groupe d'experts envisagée par le mécanisme de suivi et de mise en oeuvre et prie le Centre de Recherches Stratégiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les pays islamiques. CRSESFPl, le CIDC, la BID et les autres institutions de l'OIC d'accorder leur appui technique et leur expertise pour assurer le succès de cette réunion.

6 CONVIENT de faire figurer à l'ordre du jour des futures sessions du COMCEC un point séparé qui donnerait aux participants l'occasion d'un échange de vues sur les questions économiques d'actualité intéressant les pays membres.

7. PRIE le Comité de Suivi de prendre à sa prochaine réunion les mesures relatives à l'ordre du jour du COMCEC et de proposer les modalités de mise en oeuvre de cette proposition

8 CONVIENT que la question des implications des négociations commerciales de l'Uruguay Round et de la création de l'Organisation mondiale sur le commerce extérieur des Etats membres de l'OCI soit le thème de la Onzième Session du COMCEC.

9 DEMANDE au CIDC et au CRSESFPI en coopération avec la BID, la CNUCED et l'OMC et autres organisations interessées de présenter à la Onzième Session du COMCEC des documents de base et de travail afin de faciliter un échange de vues sur la question

Rôie du secteur privé dans les activités générales du COMCEC

10 NOTE avec satisfaction que la Première Réunion du Secteur Privé des Etats Membres de l'OCI s'est tenue les 18 et 19 octobre 1994 à Istanbul et exprime ses remerciements et sa satisfaction pour les efforts déployés par la Chambre Islamique et par l'Union des Chambres de Turquie pour assurer le succès de ladite réunion.

11. DEMANDE à la Chambre Islamique de soumettre des rapports d'activités au COMCEC pour information et examen.

12. PREND note des recommandations contenues dans le Rapport de la Première Réunion du Secteur Privé, et appuie la Chambre Islamique à continuer de tenir de telles réunions annuellement avant les sessions de COMCEC ou en marge des Foires commerciales islamiques, sous toute forme qui sera jugée appropriée par les représentants du secteur privé des Etats Membres.

Activités des Organes et Institutions de l'OCI opérant dans le Domaine de l'Economie et du Commerce

13. APPROUVE les recommandations contenues dans le Rapport de la Réunion du Comité de Session sur les activités des organes subsidiaires et des institutions affiliées de l'OCI, tenue lors de la Dixième Session du COMCEC.

Signature et Ratification des Statuts et des Accords

14. EXHORTE les Pays Membres qui n'ont pas encore signé et/ou ratifié les divers statuts et accords mis au point ou adoptés dans le domaine de la coopération économique sous les auspices de l'OCI de le faire dans les plus brefs délais.

B. COOPERATION COMMERCIALE

Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI

15. NOTE avec satisfaction que l'Accord Cadre portant création du Système de Préférences Commerciales entre les Etats membres de l'OCI (TPSOIC) est prêt pour signature et ratification par les Etats membres.

16. NOTE également avec satisfaction que 14 Pays membres ont déjà signé l'Accord Cadre et que 5 l'ont ratifié, et prie instamment les Pays membres qui ne l'ont pas encore signé et/ou ratifié de le faire dans les meilleurs délais.

Réseau d'Informations Commerciales pour les Pays Islamiques (TINIC)

17. APPRECIE les efforts déployés par le CIDC et la BID en vue de mettre au point les études relatives aux projets intégrrés du (TINIC) et de l'OIC IS-NET.

18. CONVIENT que le COMCEC soit tenu informé des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des deux projets à travers le rapport du Secrétariat général.

Système d'Assurance-crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissements

19. NOTE avec satisfaction que les Statuts portant création de la Société d'Assurance-Crédit à l'exportation et de garantie des investissements sont entrés en vigueur à partir du ler août 1994.

20. EXPRIME ses remerciements et son appréciation pour les efforts déployés par la BID pour finaliser le projet.

21. INVITE les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier les Statuts de la Société et à payer leurs souscriptions respectives à son capital afin qu'il puisse être tiré profit des avantages qu'elle présente à la plus vaste échelle possible au sein de I'OCI

Méthodologie pour l'Harmonisation des Normes

22 APPRECIE les efforts déployés par l'Institution Turque de Normalisation (ITN), agissant en qualité de Secrétariat du Comité de Coordination pour l'Harmonisation des Normes dans les Pays Membres de l'OCI, en vue de finaliser la "Méthodologie pour l'Harmonisation des Normes en vigueur dans les Pays Islamiques et l'Etablissement de Normes Communes".

23. NOTE également avec appréciation que 1TIN a tenu, les 26 et 27 avril 1994, à Istanbul, la 6ème Réunion d'Experts des Etats Membres de l'OCI en matière de

normalisation et qu'elle a communiqué le rapport de ladite Réunion ainsi que le projet de Statuts de l'Organisation de normalisation et de métrologie des Pays Islamiques (SMOIC) au Secrétariat Général pour qu'ils soient communiqués aux Etats Membres de l'OCI afin de recueillir leurs vues et commentaires.

Union Islamique Multilatérale de Compensation

24. NOTE que le Secrétariat général de l'OCI a communiqué aux Pays Membres 1'"Accord-Type de Compensation Multilatérale Islamique" préparé par la BID et approuvé par la Septième Session du COMCEC.

25. INVITE les Pays Membres à envisager des accords de compensation entre eux, à condition que:

a) Ces accords soient flexibles quant aux biens qu'ils couvrent et que l'adhésion y soit sur une base volontaire, et,

b) Compte tenu des différences qui existent entre les systèmes économiques et commerciaux et les législations monétaires en vigueur dans les Etats Membres, les accords de compensation soient conclus entre les sous- groupes d'Etats Membres désireux d'y participer,avec pour ultime objectif, la création d'une Union islamique multilatérale de compensation.

26. APPRECIE la disposition de la BID à fournir son assistance technique aux Pays membres désireux de conclure entre eux de tels accords.

Foires Commerciales Islamiques

27. NOTE avec appréciation que la Cinquième Foire Commerciale Islamique s'est tenue avec succès à Téhéran du 16 au 20 juillet 1994.

28. PREND NOTE avec satisfaction de l'offre de la République d'Indonésie d'abriter la Sixième Foire Commerciale Islamique en 1996.

29 PREND également note avec satisfaction de l'offre de la République du Liban d'accueillir la Septième Foire Commerciale Islamique en 1998.

C. COOPERATION INDUSTRIELLE

30. NOTE, à la lumière du Rapport du Secrétariat général de l'OCI, que conformément à la décision de la Troisième Consultation Ministérielle sur la Coopération industrielle, la BID a organisé une Réunion du "Groupe d'Etude pour la Promotion des projets conjoints" à Djeddah, les 1-2 novembre 1987, et que ledit groupe a examiné dans le détail le mécanisme de promotion des projets conjoints entre les Etats Membres, tel que préconisé par les Ministres.

31. INVITE les Etats Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à examiner les recommandations du Groupe d'Etude concernant le mécanisme proposé et à communiquer leurs vues et commentaires à ce sujet au Secrétariat général de l'OCI pour faciliter l'examen de la question à la Quatrième Consultation Ministérielle et invite les Etats Membres à abriter la Quatrième Consultation Ministérielle afin de finaliser ce projet.

32. DEMANDE au Secrétariat général de l'OCI d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des Résolutions des Consultations Ministérielles sur la Coopération Industrielle et de soumettre des rapports d'activité à cet effet aux Conférences de l'OCI et du COMCEC.

D. SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE

33. PREND NOTE des résolutions adoptées par la Troisième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole tenue à Islamabad, du 18 au 20 octobre 1988, et des mesures prises en conséquence pour l'examen des possibilités de création d'une Réserve de Sécurité Alimentaire de l'OCI, tel qu'indiqué dans le rapport du Secrétariat Général de l'OCI.

34. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres ainsi que les organes concernés de l'OCI de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des Résolutions adoptées par les trois Conférences Ministérielles précédentes sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole.

35. .APPRECIE l'offre de la République Islamique d'Iran d'accueillir la Quatrième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole avant la du 14 au 16 janvier 1995.

36. PRIE INSTAMMENT les Etats membres de participer activement à la Quatrième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement agricole qui doit se tenir à Téhéran, République Islamique d'Iran.

37. NOTE avec appréciation que le Secrétariat général, de concert avec la Banque Islamique de Développement, la Banque Africaine de Développement et le Gouvernement de la République du Sénégal, a organisé à Dakar un Symposium sur la Sécurité Alimentaire dans les Pays Islamiques, en marge de la Sixième Conférence Islamique au Sommet.

38. INVITE les Etats Membres à mettre en oeuvre les recommandations du Symposium de Dakar sur la Sécurité Alimentaire.

39. DEMANDE au Secrétariat général de l'OCI d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des Résolutions des Conférences Ministérielles sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole, et de soumettre des rapports d'activité à cet effet aux Conférences de l'OCI et du COMCEC.

E. TRANSPORT

40. PREND NOTE des mesures prises depuis la Première Réunion des Ministres du Transport des Etats Membres tenue à Istanbul du 7 au 10 septembre 1987, pour mettre en oeuvre les résolutions de ladite Réunion, tel qu'indiqué dans le Rapport du Secrétariat général.

41. PRIE les Etats Membres et les organes concernés de l'OCI de prendre les mesures nécessaires en vue de la mise en oeuvre des Résolutions de la Première Réunion des Ministres du Transport des Etats Membres et invite les Etats Membres à abriter la Deuxième Réunion des Ministres du Transport.

42. DEMANDE au Secrétariat général de l'OCI d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des Résolutions de la Première Réunion des Ministres du Transport et de soumettre des rapports d'activité à cet effet aux Conférences de l'OCI et du COMCEC.

F. COMMUNICATIONS

43. PREND NOTE, à la lumière du Rapport du Secrétaire général de l'OCI, que le Rapport et les Résolutions adoptées par la Deuxième Réunion Ministérielle sur les Communications tenue à Bandung, République d'Indonésie, du 5 au 8 novembre 1991, ont été communiqués aux Etats Membres ainsi qu'aux institutions concernées en vue de leur mise en oeuvre.

44. EXHORTE les Etats Membres et les organes pertinents de l'OCI à prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des Résolutions des Première et Deuxième Réunions Ministérielles sur les Communications.

45. ACCUEILLE avec satisfaction l'offre de la République Islamique d'Iran d'abriter la Troisième Réunion Ministérielle sur les télécommunications à une date qui sera communiquée plus tard.

G. ENERGIE

46. PREND NOTE des mesures prises depuis la Première Réunion Ministérielle sur l'Energie tenue à Istanbul, les 5-6 septembre 1989, pour mettre en oeuvre ses résolutions, tel qu'indiqué dans le rapport du Secrétariat général de l'OCI.

47. PRIE instamment les Etats Membres et les organes pertinents de l'OCI de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des résolutions de la Première Réunion Ministérielle sur l'Energie et invite les Etats Membres à abriter la Deuxième Réunion Ministérielle sur l'Energie.

48. DEMANDE au Secrétariat général de l'OCI d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des résolutions de la Première Réunion des Ministres de l'Energie et de soumettre des rapports d'activité aux Conférences de l'OCI et au COMCEC.

H. COOPERATION TECHNIQUE

49 NOTE avec satisfaction que la Réunion des Points Focaux pour la Coopération Technique (FOPTCIC) se tient régulièrement chaque année à Istanbul et remercie la

République de Turquie de l'abriter. Elle apprécie également l'appui soutenu apporté par la Turquie et les institutions de l'OCI, telles que la BID, le CRSESFPI, le CIDC, le CIFTPR et la FISTED qui a largement contribué au succès de ces réunions.

50. SE FELICITE des activités du CRSESFPI, du CIDC, de la FISTED, du CIFTPR et de la BID dans le domaine de la coopération technique entre les Etats Membres de l'OCI, lesquelles sont connexes et complémentaires aux activités du COMCEC.

51. NOTE avec satisfaction que la Réunion conjointe des experts et décideurs qui sera accueillie par l'Indonésie à Jakarta en mai 1995 sera centrée sur les mesures susceptibles de rendre plus efficaces et productifs les programmes de CTPD et de concevoir des programmes de mise en oeuvre.

52. DEMANDE aux Etats membres et aux organes de l'OCI de mettre en oeuvre les Résolutions de la Première Réunion Ministérielle sur la Coopération Technique tenue du 7 au 10 octobre 1990 à Istanbul.

53. NOTE avec satisfaction que la cinquième Réunion des Points focaux pour la coopération Technique s'est tenue du 13 au 16 mai 1994 à Istanbul.

54. NOTE avec appréciation que la Sixième Réunion des Points Focaux pour la coopération technique se tiendra en 1995 en Turquie à une date qui sera communiquée par la suite.

I. INFRASTRUCTURE ET TRAVAUX PUBLICS

55. PREND NOTE des Résolutions adoptées par la Réunion Ministérielle sur l'Infrastructure et les Travaux Publics tenue à Istanbul du 6 au 9 octobre 1991.

56. LANCE un appel aux Etats membres et aux organes concernés de l'OCI pour qu'ils prennent les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des Résolutions de la Première Réunion des Ministres de l'Infrastructure et des Travaux Publics des Etats membres.

57. PREND NOTE de la proposition de la République d'Indonésie d'incorporer dans le Plan d'Action des dispositions relatives à la coopération dans le domaine de l'infrastructure et du développement rural.

58. PRIE le Secrétariat Général d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des Résolutions de la Première Réunion des Ministres de l'Infrastructure et des Travaux Publics et de soumettre des rapports d'activité à cet effet aux Conférences de I'OCI et du COMCEC.

J. QUESTIONS ORGANISATIONNELLES

Date et Lieu de la Onzième Session du COMCEC

59. APPROUVE la tenue de la Onzième Session du COMCEC du 21 au 24 octobre 1995 et de la Onzième Réunion du Comité de Suivi du 24 au 26 mai 1995 respectivement en Turquie.

60. DEMANDE au Comité de Suivi d'élaborer le projet d'Ordre du jour de la Onzième Session du COMCEC.

61. DEMANDE au Secrétariat général de l'OCI de communiquer, dans les meilleurs délais, les dates de la Onzième Session du COMCEC et de la Onzième Réunion du Comité de Suivi aux Etats Membres.

Préparatifs en vue de la Septième Conférence Islamique au Sommet

62. PRIE le Secrétariat Général de l'OCI, de prendre les mesures nécessaires, en collaboration avec le Bureau de Coordination du COMCEC pour soumettre un rapport sur les activités du COMCEC à la Septième Conférence Islamique au Sommet qui doit se tenir en décembre 1994 au Royaume du Maroc.

PLAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

PLAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

P R E A M B U L E

Conformément a la résolution (1) de la r.euvièae session du Comité Permanent pour la Coopération Econonique et Commerciale (COMCEC) de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), basée sur la résolution N° 2/6-E (IS) de la sixième Conférence islamique au Sommet, le présent document a été préparé sous le titre de Plan d'Action pour le Renforcement de la Coopération Economique et Commerciale entre les Pays Hembres de l'Organisation de la Conférence islamique afin qu'il soit adopté par les instances appropriées de l'OCI et qu'il soit appliqué par les Etats membres. Le document constitue, au niveau des secteurs et zones de coopération, un document de politique comportant des programmes d'action indicatifs détaillés devant compléter la Stratégie visant à renforcer la Coopération entre les Etats membres de l'OCI qui a déjà été adoptée par le COMCEC.

Etant donné que ce document vise la réalisation des aspirations communes d'un grand nombre de pays ayant différents niveaux de développement et des priorités différentes au niveau national, il n'a pas été jugé possible ni faisable d'établir des objectifs spécifiques quantitatifs et temporels semblables à ceux que l'on trouve normalement dans un plan typique de développement national. Toutefois, il était important de définir un certain nombre d'objectifs majeurs, reflétant ceux auxquels il a été fait allusion dans la nouvelle stratégie, et qui représenteraient une façon d'imaginer ce que la coopération de l'OCI devrait viser, non seulement pour ce qui est des réalisations communautaires, mais aussi pour la place et le rôle des pays de l'OCI dans l'économie mondiale. Dans ce contexte, les objectifs principaux suivants peuvent être énuraérés en tant que finalité d'une telle coopération :

1) **Assurer la sécurité alimentaire en élevant le niveau de vie des populations Musulmanes et ce en mettant spéciale.tient l'accent sur 1 ' éradication de la pauvreté, de la famine et de la malnutrition ;**

2) **Réaliser une production accrue et diversifiée dans divers secteurs de production et de services de 1'économie des pays membres et encourager les échanges commerciaux â l'intérieur de la communauté ;**

3) **Accroître le flux des ressources financières par la réduction des constraintes sur le nouvement des capitaux et des investissements entre les pays membres ;**

4) Réduire les écarts de développement qui existent & l'intérieur de la communauté de l'OCI afin de faciliter une coopération économique et commerciale plus harmonieuse et plus effective entre les pays membres eux-mêmes ;

5) Améliorer la qualité du capital humain et réduire l'écart technologique entre la communauté de l'OCI et le monde industrialisé en relevant le niveau des activités de recherche et de développement ;

6) Promouvoir et élargir la coopération économique entre les pays membres de manière i réaliser une intégration graduelle des économies des pays de l'OCI en vue de créer progressivement mais initialement à l'échelle régionale, un marché Commun Islamique ou toute autre forme d'intégration économique. Cette approche n'aidera pas seulement à surmonter les impacts négatifs éventuels sur les pays de l'OCI en raison de l'écart grandissant résultant des groupements économiques mondiaux, nais elle répondra aussi aux aspirations de la communauté de l'OCI à une plus grande part dans l'activité économique mondiale et à une meilleure division du travail vis-à-vis du reste du monde.

Dans le contexte d'un Plan d'Action multilatéral tel que celui-ci, la réalisation de tels objectifs généraux nécessiterait la définition d'objectifs plus détaillés devant être établis au niveau des secteurs et zones de coopération qui devraient *i* leur tour aider 4 atteindre éventuellement les macro-objectifs généraux. En conséquence, un certain nombre d'objectifs sectoriels sont énumérés dans le présent document. Ils portent sur les questions fondamentales les plus importantes qui préoccupent les pays membres dans tels secteurs ou zones particuliers, avec une attention particulière accordée à la coopération dans les limites du possible. L'insistance sur une action conjointe et sur la coopération est plus accentuée dans les programmes d'action par secteur. Toutefois; en raison de la nature globale des objectifs sectoriels, et alors que les programmes doivent rester indicatifs, laissant la formulation des projets spécifiques aux pays membres, il n'a pas été jugé possible ni nécessaire d'assurer une correspondance univoque entre les objectifs et les programmes d'action.

Le Plan d'Action est composé de deux parties en plus du Préarbule. La partie suivante qui constitue le corps principal du Plan, couvre les objectifs et les programmes d'action relatifs aux secteurs et zones de coopération. Elle est suivie par la partie où sont énumérées les activités/projets généraux et spécifiques relatifs aux besoins d'infcréations de base et aux données dans chacun de ces secteurs/ zones, de même que les projets de recherche fondamentale qui devraient être entrepris Sur des sugests sélectionnés.

OBJECTIFS SECTORIELS ET PROGRAMMES D'ACTION

ALIMENTATION. AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

PROBLEMES ET MATERIELS

Les principaux problèmes qui confrontent la communauté de l'OCI dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture sont la faim, la malnutrition, la famine, la pauvreté étendue et de masse, la désertification et la sous-utilisation des potentiels existants. L'insuffisance de la production de vivres ainsi que les effets des phénomènes naturels qui affectent la production agricole en générel mettent un grand nombre de pays membres de l'OCI dans l'obligation d'importer la plus grande partie de leurs besoins alimentaires d'autres pays. En retour, ceci signifie pour eux de lourdes factures d'importation de ces produits qui handicapent leurs avoirs en devises étrangères, devises dont ils ont un besoin vital pour leur développement général, et qui accroît leur dépendance vis-à-vis des principaux fournisseurs de produits alimentaires. Il existe aussi d'importantes faiblesses structurelles, institutionnelles et politiques de même que de très graves problèmes financiers qui ont besoin d'être traités.

Il y a, tout d'abord, l'accroissement rapide de la population et, en de nombreux cas, la distribution défavorable des âges qui conduisent à un degré plus élevé de dépendance allié à la pauvreté massive surtout dans les régions rurales, puisque la plus grande proportion de la main d'oeuvre se trouve dans l'agriculture.

Une deuxième contrainte importante réside dans la formation inadéquate du capital en raison du manque de fonds suffisants pour être investis dans l'agriculture et de l'absence de systèmes de crédits bien organisés pour l'agriculture, en particulier pour les petits fermiers. L'absence de formation des capitaux résulte, en outre, de l'état sous-développé et de l'insuffisance de l'infrastructure rurale de tout genre, en particulier du réseau de routes, des transports et des communications, des facilités d'emmagasinage et des systèmes d'irrigation.

En termes de contraintes géographiques et naturelles, certains pays font face 1 des problèmes de degrés différents relativement à la disponibilité et à la qualité des terres arables, des ressources en eau et des précipitations, des forêts, des terres potentiellement irrigable et des ressources humaines. En outre, les systèmes de propriété de la terre dansss un certain nombre de pays à l'OCI ont eu pour résultat la prédominance des petites exploitations. Alliées à ce systèrme et comme conséquence de sa prédominance 1'uti1isation du sol et les pratiques de culture n'aident pas à la mise en application de changements technologiques, à la conservation du sol et de l'environnement en général.

Un autre problème majeur réside dans le scus-développement et la dépendance technologiques, et dans le bas niveau du savoir-faire technique, le tout conduisant à une faible productivité, à la sous-utilisation des ressources et à un chômage déguisé.

La majorité des pays de l'OCI souffre aussi de l'état pauvre et insuffisant et/ou de l'inefficacité des systèmes locaux de recherches agricoles, des services secondaires et du bas niveau de l'enseignement dans les zones rurales.

En outre, il **y** a le problème relatif au fonctionnement même du système de marché, eu égard particulièrement à la politique d'imposition des prix défavorable à l'agriculture.

Enfin, les développements qui se produisent mondialement, en particulier les questions qui font l'objet de négociations relatives aux subsides accordés à l'agriculture dans le cadre de l'Uruguay Round, démontrent qu'il existe encore une autre série de difficultés qui devraient être examinées dans cette zone vitale.

OBJECTIFS

1) Taire un usage maximal des potentiels existants peur la production de produits alimentaires en vue d'atteindre une auto-suffisance collective et une poursuite des approvisionnements au niveau de l'OCI, et améliorer les résultats de l'agriculture en général dans les pays membres.

2) Assurer et maintenir la sécurité alimentaire confornemént à la Déclaration de la Décennie de la sécurité alimentaire de l'OCI.

3) Coopérer en vue de réduire et, éventuellement, éliminer la pauvreté rurale de masse et en vue d ' améliorer le niveau de la communauté de l'OCI. Le freinage et la réduction du flux continu de la migration rurale vers les villes résultants des différences de revenus inter-sectoriels seront d'une importance vitale à cet égard.

4) Développer individuellement et collectivement les r.esures visant à faire face aux calantes naturelles et aux phénomènes naturels néfastes, à co-battre les maladies des cultures, du bétail ainsi que l'invasion sur une grande échelle des insectes nuisibles, qui ont entraîné des pertes de récoltes dans les pays membres et dans la régisn ce 1 'OCI.

- Créer et développer les rapports internes du recteur agricole avec le reste de l'économie nationale à travels l'établissement de projets conjoints en accordant un ro1e ce choix au secteur privé, en particulier dans 1es industries basées sur eu a;an,t rapport avec 1'agricu1turs, et en développant et en améliorant 1 'infrastrucuture , 1e marketing, et les facilité; d 'emmagasimage et de transport dans les régions rurales.

PROGRAMMES D'ACTION

1) Promouvoir et développer la coopération dans le domaine de la recherche agricole et développer les projets communs, en donnant un rôle de choix au secteur privé.

2) Développer les modalités de coopération et les projets conjoints entre les Etats membres pour assurer la sécurité alimentaire et 1'autosuffisance collective et garantir une fourniture alimentaire continuelle des pays de l'OCI.

3) Ecarter les dangers qui se posent i la production alimentaire en luttant contre les maladies animales et végétales grâce à des systèmes de détection préventive et d'autres mécanismes coordonnés entre les pays membres intéressés.

4) Identification et réalisation de projets conjoints dans le domaine de l'alimentation et de la production agricole qui devront utiliser, de façon optimale, les ressources et potentiels existants dans les pays membres de l'OCI en vue d'augmenter le rendement et d'améliorer la productivité dans divers sous-secteurs, avec la participation active du secteur privé.

5) Promouvoir les investissements dans l'infrastructure rurale en utilisant les facilités disponibles au sein de l'OCI, y compris celles de la BID et des systèmes de crédit de développement agricole.

6) Améliorer le fonctionnement du système général de r.arché grâce à des politiques économiques et des mesures appropriées susceptibles de surmonter les difficultés qui entravent la production agricole, le développement et les investissements étrangers dans le secteur agricole.

L'INDUSTRIE

PROBLEMES ET MATIERES

Tous les pays de l'OCI appartiennent au groupe des pays en voie de développement même si, au cours des dernières années, un petit sous-groupe parmi eux est considéré comme des pays nouvellement industrialisés. Ainsi, la grande majorité des pays islamiques ont des économies non industrialisées ayent pour articles exportables un nombre limité de produits et/ou de matières premières.

D'autre part, la dépendance des importations de produits manufacturés et de biens d'équipements est prédominante car le nombre réduit d'industries qui existent sont des opérations de petite dimension qui produisent un éventail restreint de produits intermédiaires et/ou de consommation. En raisor du cas niveau de technologie utilisée et de sa nature plutét des ète,

la production industrielle n'est pas si efficiente, elle est relativement coûteuse, produisant seulement des bénéfices marginaux des ressources existantes qui, dans le cas de nombreux pays, sont tenues pour considérables.

En outre, parmi les pays de l'OCI, non seulement les lialsers font défaut, mais même les informations de rase sur les besoirs et les potentiels, méme dans le cas des pays voisins, sent souvent absentes et conduisent à la non utilisation des opportunités de coopération et des bénéfices mutuels.

Enfin en dépit de la situation d'urgence, les changements positifs en faveur des pays de l'OCI sur le plan mondial or.t été plutôt maigres car, surtout au cours des dernières années, les pays industrialisés n'ont pas eu beaucoup & coeur d'aider les pays en voie de développement bilatéralement ou sous forme d'actions multilatérales. Les possibilités de telles actions de la part des pays industrialisés paraissent encore plus usitées à la lumière des changements substantiels qui se sont produits sur la scène politique et éconoaique mondiale.

En bref, le groupe des pays de l'OCI continue à faire face, dans un monde en mutation rapide, à de graves problémes dâns les domaines de la production industrielle, de la diversification, de la technologie et de l'utilisation optimale des ressources.

En conséquence, les conditions et le moment semblent propices pour les pays de l'OCI afin qu'ils entreprennent et développent une action commune ne visant à élargir la coopération économique entre eux en vue d'aider à accélérer leur industrialisation en prenant bien en considération leurs politiques nationales propres et leurs priorités économiques.

OBJECTIFS

1) Elargir et diversifier la production industrielle dans les pays membres en renforçant les facilités industrielles existantes et en créant de nouvelles capacités afin de réduire la surdépance des importations, de bénéficier des isarchés en extension au niveau de l'OCI, et d'encourager 1'élargissement de l'éventail des marchandises exportables des pays membres de l'OCI, en tenant compte des accords existants de l'OCI.

2) Aider à promouvoir le développement et 1 ' élargissement de l'infrastructure nationale de base dams les pays membres en une d ' augmenter les capacités et l'efficacité dans les secteurs productifs.

3) Coopérer dans les activités agro-industrielles dans les pays membres en vue d'élever le niveau, le contune technologique et l'efficacité ainsi que l'erocetle rendements et la valeur ajoutée dans la producter agricole.

4) Encourager et soutenir l'élargissement et le développement des industries de biens d'équipement à travers des joints-ventures industriels d'un échelon approprié dans les pays membres de l'OCI en vue d'aider à réduire la grande dépendance des importations de biens d'équipements clefs.

5) Elever le niveau technologique dans la production industrielle et essayer de réduire l'écart technologique grandissant avec les pays industrialisés en développant et en encourageant les capacités technologiques locales dans les pays membres au moyen d'actions communes.

6) Soutenir la coopération industrielle au niveau de l'OCI au moyen d'arrangements spéciaux, de priorités et de systèmes préférentiels dans le cadre de l'OCI en tenant bien compte des conditions spéciales et des besoins des pays islamiques les moins développés et des pays enclavés.

PROGRAMMES D'ACTION

1) Développer les contacts entre les industriels des Etats membres dans le but d'échanger les informations et les expériences qui aideront au développement de la coopération du secteur privé dans ce domains.

2) Développer des politiques et prendre des mesures appropriées favorables â la coopération de l'OCI dans les investissements industriels, la production et le commerce des produits industriels dans les pays membres.

3) Explorer les voies et moyens d'une utilisation totale et plus optimale des ressources naturelles, humaines et technologiques, de même que des facilités et des potentiels dans les pays membres afin de promouvoir la coopération industrielle et le développement dans le monde islamique.

4) Organiser des forums d'investissement périodiques et spécialisés sous l'égide du COMCEC, pour stimuler les parties intéressées et "les agents des secteurs public et privé dans les pays membres, forums relatifs à la création de joint-ventures industriels et autres dans les domaines les plus favorables aux besoins et capacités des pays membres.

5) Créer des projets industriels conjoints en rettant un accent spécial sur la coopération du secteur privé en, vue d'établir des liens entre les économies des pays membres d'augmenter la fourniture de produits nanufacfurés losaux et d'accroitre las capacités d'exportation des fabircantes des pays membres.

ENERGIE ET EXTRACTIONS MINIERES

PROBLEMES ET MATIERES

L'importance de l'énergie s'est accrue de façon considérable avec le développement de la vie économique et la diversification de l'activité économique. Aujourd'hui, elle représente un apport vital dans chaque aspect de la vie économique, en particulier dans 1'économie de production, et l'usage de l'énergie est devenu un indice de base de la croissance économique et du développement.

Etant une partie du monde en voie de développement, les pays de l'OCI trouvent à juste titre dans l'énergie un apport indispensable dans l'industrialisation et donc une contribution à leur développement général. Ainsi, l'acquisition d'une énergie suffisante 1 un coQt raisonnable et son utilisation optimale pour une production accrue avec le minimum de dommage pour l'environnement est devenu un souci primordial pour la majorité de ces pays.

En dépit du fait que les pays de l'OCI dans leur ensemble sont bien dotés de sources potentielles d'énergie, la plupart d'entre eux font face à des déficits et à des fardeaux ayant trait à l'énergie sur leurs balances des paiements qui menacent d'entraver leur processus de développement. Certains ne sont pas seulement pauvres en sources d'énergie, ils n'ont même pas les moyens d'investir pour produire des sources nouvelles et renouvelables d'énergie. Pour d'autres, il existe des difficultés d'exploration et d'exploitation des sources d'énergie domestiques existantes en raison de l'utilisation de technologie désuètes, de l'insuffisance de savoir-faire technique propre, de personnel qualifié, et du manque de fonds à investir pour surmonter ces défauts. Il en résulte que de mombreux pays de l'OCI doivent faire face à des balances d'énergie négatives, année après année, ce qui les oblige a dépenser une partie importante de leurs rares devises étrangères pour importer des combustibles.

Quant aux mines et i la production de minéraux la situation est la même. Une variété de minéraux ont toujours été un apport importants dans une certaine mesure pour l'agriculture en raison de l'utilisation de plus en plus large d'engrais chimiques à base de minéraux dans la production agricole dans le ronde entirer.

Les pays de l'OCI dans leur ensemble sont bien dotés en dérôts de minerais de toute sorte ; ils figurent dans le peloton, do tète des pays ayant des résemes et même parmi les producteurs, sur une échelle mondiale, d'un certain nombre de minéraux. Pourtant en raison de l'état général scus-développé de leurs économies , du train lent de la production industrielle et du marque de variété de l'enserole des produits dans la plupart des membres de l'OCI, non seulement l'exploration et explortâtion des ressources minérales sont loin d'étre optimales mais aussi la production est lente, elle souffre de

pertes et est couteuse en raison de la nature sous-développée de l'activité de production ou de l'utilisation fort restreinte de technologie modernes. En outre, il existe même de plus grands problèmes dans le traitement des minéraux dans plusieurs pays de l'OCI ce qui a pour effet d'exporter les minéraux sous forme de matières premières à des prix souvent contrôlés par les pays industrialisés.

OBJECTIFS

1) Encourager une plus grande coopération entre les pays membres pour une exploration et une exploitation plus efficiente de leurs ressources d'énergie et de minéraux, de même que pour le traitement et la production en vue de faire un usage optimal de leur potentiel existant de ressources. Accorder, à ce propos, une attention particulière aux besoins des PMA et au développement des sources d'énergie de substitution au niveau des zones rurales.

2) Encourager le développement des méthodes les plus efficientes d'utilisation et de conservation de l'énergie.

3) Encourager les pays membres intéressés a créer et a développer des réseaux de distribution de l'énergie aux niveaux sous-régional et régional.

4) Encourager et soutenir les activités de recherches et de développement (R&D).

5) Développer et renforcer les activités ayant trait au développement, au transfert et a l'adoption d-s technologiques au niveau de chaque pays et, à travers ri.;s plans de coopération entre les pays de l'OCI.

PROGRAMMES D'ACTION

1) Promouvoir la coopération entre les pays membres dans le but d'assurer un approvisionnement, une utilisation et une distribution plus efficaces de l'énergie et du traitairent des minéraux sur une base sous-régionale et régionale.

2) Assurer la coopération et la coordination entre les Centres de recherche scientifique et de développement des pays membres dans le but de consolider et d'élever la capacité générale des R & D dans les pays de l'OCI.

3) Essayer d'obtenir un soutien financier pour la réalistion des projets de développement de l'énergie et des mines dans les pays membres.

COMMERCE EXTERIEUR

PROBLEMES ET MATIERES

En dépit de la similitude des structures de production dans plusieurs des pays membres de l'OCI, il exute quand méme certaines complémentarités inhérentes parmi eux car ils formant un groupe de 50 pays à des niveaux de développement variés, s ' étendant sur une vaste superficie, sur trois continents et deux zones climatiques. Toutefois, ce potentiel inhérent ne se traduit pas encore par un niveau raisonnable d'échanges entre la majorité d'entre eux. En fait, le commerce entre les pays de l'OCI reste â environ 10% du volume total du commerce des pays de l'OCI pour de nombreuses années.

Une des raisons est le manque de diversification de la production dans chaque pays et les similitudes entre des groupes de pays de l'OCI. Nombreux sont ceux parai ces pays en particulier le groupe des moins développés, qui produisent un choix limité de marchandises exportables. Ceci constitue un sérieux obstacle 1 l'élargissement de leurs relations commerciales avec les autres partenaires de l'OCI.

Comme ils ne peuvent obtenir que des montants limités de devises étrangères grâce â la vente d'un nombre restreint de produits primaires, le financement de leur mouvement commercial devient un véritable problème. De façon plus générale, ils ont à faire face a de graves problèmes dans leurs comptes courants et leurs balances des paiements. Ceci conduit, en retour, à d'importants détournements du commerce puisque les entrepreneurs privés et les commerçants qui sont les principaux acteurs dans le système de libre échange ne sont pas disposés à entrer dans des arrangements de paiements à moyen ou à long terme avec des pays qui sont incapables de financer leurs mouvements commerciaux.

Enfin, les régimes du commerce dans différents pays de l'OCI ayant différents systèmes de restrictions et de barrières sur le commerce, constituent encore une autre entrave au mouvement libre du commerce entre les. pays membres et empêche une extension rapide et sans obstacles du comnerce dans la comununauté de l'OCI.

OBJECTIFS

1) Essayer de promouvoir les mouvements d'échenges ccmmerciaux entre les pays membres de l'OCI et promouvour la diversification des produits exportables en gardnt en. vue la réciprocité des avantages, les niveaux respectifs de développement économique et les obligations internationales des pays membres.

2) Accélérer la mise en oeuvre du Système de Commencece préférentiel entre les pays membres de l'OCI.

3) Promouvoir et encourager les zones franches et les zones de traitement â l'exportation dans les pays membres et encourager les investissements privés dans ces zones par des parties d'autres pays membres.

4) Développer les mesures visant â atténuer les problèmes confrontant les pays membres enclavés en facilitant la coopération efficace entre ces pays et leurs voisins de transit.

5) Coordonner les vues et les positions des pays membres dans les différents forums internationaux au sujet des négociations multilatérales de commerce et/ou des discussions, en particulier â l'intérieur du GATT et de l'Organisation Mondiale du Commerce, en vue d'accroître la part globale des pays membres de l'OCI et de leur obtenir de meilleures termes.

6) Encourager et soutenir l'établissement de zones de libre échange aux niveaux sous-régional et régional en tant qu'étapes transitoires et de base sur la voie d'une intégration plus complète, avec, éventuellement, la création, pas-â-pas, d'un Marché Commun Islamique.

PROGRAMMES D'ACTION

1) Encourager les activités de promotion du commerce et les actions communes entre les pays de la communauté de l'OCI aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral.

2) Organisation d'expositions commerciales islamiques régulières par le CIDC en collaboration avec la CICIEM et autres agences concernées.

3) Entreprendre des actions communes et prendre les mesures ayant trait au financmeent du commerce à différents nivaux entre les pays membres en utilisant les programmes et les mécanismes de la BID dans le domaine du financement des opérations commerciales.

TRANSPORT ET COMMUNICATIONS

PROBLEMES ET MATIERES

La spécialisation et la division du travail sont à la base d'une économie productive et propère, les liens entre les différents agents économiques et les emplacements des activités économiques différenciées constituent une nécessité vitale. Non seulement les matières premières et les marchandises produits doivent être transportées d'un endroit â l'autre, mais aussi les informations ayant trait aux différents aspects de la vie économique. Pour cette raison, l'existence et le bon fonctionnement des facilités et moyens de transport et de communications sont essentiels non seulement pour la borne marche d'une économie saine, mais aussi pour le développement

économique et social en général. En outre, dans un monde oû la globalisation et l'interdépendance deviennent de plus en plus la règle, les liaisons aisées et les communications saines ont acquis une grande importance non seulement entre les parties de chaque pays nais également entre les différents pays.

Etant donné que la gande majorité d'entre eux sont des pays en voie de développement, les membres de l'OCI sont confrontés à de graves problèmes dans le domaine des transports comme dans celui des communications. Dans beaucoup de ces pays, de vastes régions sont, au mieux, reliées à la capitale ou aux régions métropolitaines/industrielles. Les liaisons de transport et de télécommunication sont insuffisantes, sous-développées et/ou désuetes, laissant de vastes parties du pays dans un isolement relatif ou total.

En termes de liaisons entre les pays de l'OCI, les facilités modernes adéquates sont absentes ou insuffisantes pour répondre aux besoins actuels même entre les pays voisins. De nombreux pays de l'OCI sont obligés de 'suivre des routes tracées, des facilités établies et opérées et des règlements conçus et appliqués par des conglomérats mondiaux pour commercer ou pour communiquer les uns avec les autres. Les stipulants font défaut, les coûts sont éleves et les échanges directs sont difficiles â maintenir.

OBJECTIFS

1) Renforcer les liaisons de transport, de télécommunication et de poste existants, promouvoir des liaisons directes, dans la mesure du possible, entre les pays membres, et établir de nouvelles facilités et services par des actions communes aux niveaux bilatéral et multilatéral.

2) Développer des plans communs et des arrangements coordonnées sur des bases sous-régionale et régionale entre les pays membres qui le désirent, dans des sous-secteurs déterminés dans le but de les étendre et de les relier au niveau de l'OCI à un stade ultérieur, quand et où cema sera jugé souhaitable.

3) Soutenir et faciliter la création de projets conjoints privés dans le domaine de la navigation et des activités maritimes connexes, y compris l'étude de la possibilité de création d'une Compagnie Islamique de Navigation.

4) Faciliter l'établissement, avec la coopération du secteur privé, de joint ventures dans les pays membres pour la fabrication de véhicules, machines et équipements, ainsi que de matériaux de construction ayant trait aux transporter et aux communications, de même que la fabrication de composants électriques et électroniques de hatte technologie et d'équipements internationaux s'i rapportant.

5) Accorder les privilèges nécessaires et offrir des motivations dans la communauté de l'OCI pour promouvoir et renforcer la coopération dans le domaine des transports et des télécommunictions conformément aux noraes légales et institutionnelles nationales et internationales s'y rapportant.

6) Encourager les actions communes ot les plans de coopération dans les domaines du transport aérien et des télécommunications, actions et plans à mettre i exécution en vertu d'accords bilatéraux ou Multilatéraux, en tenant compte des possibilités existantes de réalisation.

7) Faciliter une coopération et une coordination adéquates entre les pays membres dans . les différents forums internationaux dans les domaines pertinents en tenant bien compte des activités des institutions et organisations sous-régionales, régionales et mondiales existantes et opérant dans la région.

1) Assurer l'utilisation optimale des facilités et services existant dans la communauté de l'OCI dans le domaine des transports et des télécommunications ainsi que leur réhabilitation et leur extension.

2) Faciliter et renforcer les liaisons de transport maritime entre les pays membres par la création de l'environnement légal et institutionnel dans le domains des enregistrements, des services et autres procédures.

3) Accorder, par les pays membres de l'OCI, un traitement préférentiel dans le domaine des transport et des communications aux autres pays de l'OCI ou aux parties qui leur appartiennent conformément à leurs lois et règlements nationaux.

4) Accélérer l'application des accords déjà conclus, au sein de l'OCI, dans le domains des transports, des télécommunications et des services postaux.

TOURISME

PROBLEMES ET MATIERES

L'expansion économique rapide réalisée dans les pays industrialisés, en particulier après la Seconde Guerre Mondiale, n'a pas seulement augnenté les revenus et allongé la durée des congés payés pour une large portion de la société, elle a aussi amélioré le bien-être général en termes de loisirs et de retraites. De plus, les moyens de transport et de conununication ont été améliorés. Ainsi, un nombre toujours plus

grand de gens ont commencé à voyager vers d'autres pays pour les affaires et pour le loisir, y compris les régions les moins développés du monde. Il en est résulté non seulement un développement rapide du tourisme dans un secteur qui lui est propre mais aussi sa mondialisation. Aujourd'hui , le tourisme est un moyen important de contribution à la paix du monde à travers una entente mondiale et un rapprocnenent culturel. En outre, et pour beaucoup de pays, il constitue un secteur Économique vital qui, non seulement est devenu une source importante de devises, mais aussi un générateur de travail et d'emplois locaux pour l'économie nationale des pays hôtes.

Le tourisme est aussi très important pour les pays de l'OCI non seulement en raison de leurs ressources existantes et potentielles de tourisme, mais aussi parce que leurs citoyens voyagent en grand nombre pour les affaires, 1e loisir et autres. En conséquence, le tourisme figure dans les plans de développement de ces pays grâce à sa contribution actuelle et potentielle a la croissance économique. On peut, toutefois, observer que la part actuelle des revenus du tourisme mondial des pays de l'OCI reste assez modeste par rapport à ce qu'elle pourrait être.

Les informations sur les emplacements et facilités du tourisme des pays de l'OCI font généralement défaut avec une activité de promotion minimale faite â partir des pays d'où les touristes viennent. Les facilités d'hébergement et leur capacité dans de nombreux pays sont insuffisantes et le personnel formé pour des services de qualité fait défaut. Les facilités de transport et de communication dans de nombreux pays de l'OCI sont de niveau inférieur. Leurs liaisons avec les principales zones métropolitaines dans le monde industrialisé sont souvent déterminées conformément aux besoins de ces régions. Il y a aussi lieu d'améliorer les conditions de voyage, de visa, des procédures douanières et du cadre juridique et administratif dans les pays membres.

En termes d'échanges touristiques entre les pays de l'OCI eux-mêmes, non seulement les obstacles y sont encore plus grands pour les manquements déjà énunérés dans diverses sphères, mais ces pays restent en fait pratiquement éloignés les uns des autres en raison de la nature très restreinte et inefficace des liaisons de transport et de télécommunication entre la plupart d'entre eux.

OBJECTIFS

1) Promouvoir et développer le tourisme dans les pays de l'OCI en tant que moyen important pour montrer les qualités inhérentes de même que la nature véritable de la civilisation et de la culture islamiques au reste da monde.

2) Soutenir et développer des actions communes aux niveaux bilatéral et multilatéral afin de renforcer, promouvoir et développer les activités touristiques entre les pays membres et dans le inonde islamique en général.

3) Formuler des actions coordonnées de l'OCI destinées à l'amélioration des approvisionnements dans les régions de tourisme grice a la création de nouvelles facilités et activités dans les pays membres de manière à atteindre les niveaux compétitifs mondiaux en termes de facilités, de qualité de service et de diversité des activités toursitiques.

4) Développer les modalités de coopération et de coordination en vue de faciliter le transfert de la technologie moderne dans le secteur du tourisme, dans les pays membres, de manière i faciliter son assimilation de façon normale sans porter atteinte à l'authenticité culturelle et aux traditions, et sans nuire â l'environnement.

5) Encourager et pronouvoir une participation et une coopération plus large du secteur privé dans le tourisme au moyen de joint-ventures, dans le domaine de l'amélioration et du rehaussement des capacités physiques et de la qualité des services.

PROGRAMMES D'ACTION

1) Eveiller davantage la conscience du public dans les pays de l'OCI au sujet des ressources touristiques et des facilités existantes dans le Monde Islamique en vue d'encourager les voyages touristiques vers d'autres pays islamiques, en fournissant toutes les informations aux' visiteurs potentiels.

2) Etablir des contacts directs entre les différentes parties concernées par le tourisme dans les pays membres au sujet de la promotion du tourisme dans les sous-régions et dans tout le monde islamique.

3) Assurer les conditions légales institutionnelles et administratives appropriées de même que l'atmosphère dans les pays membres pour le soutien et l'élargissement des activités touristiques entre les pays membres.

4) Encourager et faciliter les projets conjoints touristiques et autres investissements dans les pays membres par le secteur privé dans l'extension et le relèvement du niveau des capacités et des activités touristiques existantes et pour la construction de nouvelles facilités de bonre qualité et de bon niveau de service, en utilisant des technologies modernes.

5) Encourager et soutenir les activités ayant trait au développement du capital humain nécessaire dans le domaine du tourisme dans le but d'assurer la disponibilité d'un personnel administratif et de service de niveau international.

MONNAIE, FINANCES ET MOUVEMENTS DES CAPITAUX

PROBLEMES ET MATIERES

La coopération et la coordination dans le domaine de la monnaie et des finances a toujours été une question sensible et controversée. Ceux qui ont besoin de fonds ne sont pas toujours prêts à prendre les mesures nécessaires pour assurer que les fonds fournis, que ce soit sous forme de prêt ou de donations, seront utilises de manière à être profitables à eux mêmes et aux autres. D'autre part, les institutions financières internationales suivent, dans la plupart des cas, des critères purement financiers et économiques dans l'octroi des crédits. Entre ces deux positions, il a toujours été difficile d'établir une moyenne propre à sauvegarder les intérêts des deux parties.

Et puisqu'aucune coopération constructive et utile ne peut être réalisée dans n'importe quel domaine sans coordination et arrangements financiers, il existe un besoin urgent d'une vision, d'imagination et de courage pour entreprendre une action appropriée dans ces domaines vitaux.

La majorité des pays de l'OCI sont confrontés à de lourds fardeaux d'endettement. Ils sont dans un état d'endettement extrême. Il en résulte que le fardeau de leurs dettes est devenu un facteur extrêmement limitatif 1 tout processus de développement valable et soutenu dans ces pays.

D'autre part, la structure financière, dominée largement par le secteur bancaire, est très limitée et étroite dans de nombreux pays de l'OCI. Les institutions du marché des capitaux et de la ronnaie sont quasi-absentes alors que ceux qui existent, i quelques rares exceptions, sont, d'une dimension très limitée.

En outre, il existe dans plusieurs pays différentes rigidités institutionnelles allant des réglementations de contrôle des changes et de la non-convertibilité des monnaies nationales à l'environnement défavorable aux investissements et aux restrictions aux mouvements libres des capitaux, et au transfert des bénéfices. En plus, la plupart des pays islamiques n'ont pas l'infrastructure développée indispensable à tout investissement réussi.

Les développements qui ont lieu mondialement, politiquement et à économiquement, indiquent que de nombreux pays en voie de développement vont probablement avoir à faire face à des difficultés pour avoir accès aux fonds aussi bien de sources publiques que privées.

Les surplus disponibles et investibles de la communauté de l'OCI dans son ensemble sont en baisse continue. De nouvelles modalités et de nouvelles mentalités ayant trait à la coopération économique et financière sont nécessaires si les pays de l'OCI veulent faire un usage optimal de leurs ressources financières disponibles.

1) Faciliter le mouvement des ressources financières et des investissements étrangers directs entre les pays membres grâce a l'élimination graduelle des restrictions sur le mouvement de capitaux et assurer la protection et la garantie des investissements.

2) Promouvoir et développer les marchés des capitaux et en améliorer l'accès pour les autres pays membres dans le but d'encourager les investisseaents sur la base du bénéfice mutuel et des pratiques commerciales saines.

3) Développer et promouvoir les divers noyena d'entremises financières comme les compagnies d'assurance, les fonds mutuels et les compagnies d'investissement en vue d'élargir et d'approfondir les marches financiers,

4) Renforcer la coopération direct» entre les institutions financières conventionnelles et islamiques dans les pays membres dans le domaine des mouvements de capitaux des finances directes et des arrangements de palement pour le financement du commerce

5) Développer la cooperation antre les Pays islamiques y compris les Institutions financières régionales existantes dans la but de trover des solutions effectives aux dettes des Etats membres les moirs développés. Dans ce cadra, les possibilités de développement d'une stratégia patronnée par l'OCI devraient,être explorées

PROGRAMMES D'ACTION

1} Elargir et intensifier la coopération monétaire et économique entre les pays membres de l'OCI an vue de permettre une utilisation optimale des capacités, facilités et aptitudes qui existent déjà dans la commnaté des pays islamiques

2) Développer et mettre en application toutes les mesures institutionnelles et administratives nécessaires, de la part des pays membres, afin d'encourager et d'accroître les mouvements de capitaux à l'intérieur de la communauté de l'OCI comme élément essentiel de la coopération économique.

3) Développer et intensifier la coopération directe entre les institutions financières des pays membres et les institutions financières islamiques, et en particulier la Banque Islamique de Développement dans les domaines du financement du développement et du coaterce au moyen ce facilités bancaires et de financements directs.

TECHNOLOGIE ET COOPERATION TECHNIQUE

PROBLEMES ET MATIERES

En regardant au delà de l'an 2000, il est tout à fait clair que les développements techniques auront un impact encore plus grand que celui qu'ils ont de nos jours sur le développement en général et sur la vie quotidienne, avec l'introduction de nouveaux produits, de nouvelles méthodes de fabrication, et un nouvel environnement de travail. En conséquence, les plans de développement, les programmes et les politiques des pays membres de l'OCI devront être orientés vers ces développements de manière, â ce que ces pays non seulement suivent de très près ces développements et se préparent i les assimiler, mais aussi qu'ils créent les conditions'propices dans leurs économies pour générer eux-mêmes des capacités locales dans ce domaine vital.

Les infrastructures technologiques et de l'enseignement sont plutôt faibles dans les pays islamiques et' le système d'éducation dans plusieurs de ces pays est incapable de répondre aux exigences de nos jours. Le nombre de scientifiques et de la main-d'oeuvre technique est plutôt limité et l'environnement et les facilités de travail pour ces derniers ne sont pas assez développés pour répondre aux besoins actuels. Ce dernier fait se reflète de façon notoire dans le flux continu vers l'étranger des personnes qualifiées des pays membres sous forme de fuite des cerveaux. Il est clair que beaucoup devra encore être fait par les pays islamiques pour ce qui a trait au développement de leurs ressources humaines et des capacités y relatives.

En outre, l'infrastructure scientifique et technologique dans les pays de l'OCI n'est ni assez large ni assez forte pour assurer le saut quantique vers l'auto-suffisance, même si tous ces pays ont besoin d'une forte base scientifique et technologique leur permettant de résoudre leurs problèmes relatifs i l'alimentation, aux combustibles, à l'énergie, à la population, a l'exploitation de leurs ressources naturelles et à l'accroissement de leurs productions industrielles et alimentaires. Pour tout cela, une dimension opérationnelle critique des capacités scientifiques et de niveau technologique est nécessaire dans chaque pays. Il est aussi important pour les pays de l'OCI de développer de telles capacités en vue de freiner leur dépendance des technologie importées et d'améliorer l'efficacité de leur production.

Enfin, il existe des questions relatives à la mauvaise gestion des ressources humaines et raterielles et des capacités. Dans de nombreux pays, il y a des écarts dans 1'information, Das autorités responsables de la coopération technologique ne sont pas équipées des moyens des financements nécessaires.

En un mot, non seulement l'environnement juridique, administratif et bureaucratique existant mais aussi une série d'autres facteurs inhérents aux pays en voie de développement dans leur ensemble peuvent être considérés conme la cause de l'écart technologique croissant entre les pays de l'OCI et le monde industrialisé. Ces facteurs doivent être examinés et traités au moyens d'approches intégrées multi-sectoriel les et d'actions coaunnes dans tous les domaines s'y rapportant, on plus de mesures spécifiques qui devront être prises dans les domaines de la technologie et de la coopération technique.

OBJECTIFS

1) Consolider les capacités existantes de la communauté de l'OCI y compris la coopération technique et les mécanismes de la BID dans les domaines de la coopération technique, du transfert de technologie et du développement de la technologie locale, et assurer leur utilisation optimale grâce A la coopération et aux actions communes entre les pays membres.

2) Développer la coopération entre les pays membres afin d'étendre, de multiplier et de diversifier les activités dans les domaines de la coopération technique et de la technologie, et afin de créer de nouvelles capacités et facilitis à cet égard, avec un rôle accru donné â la recherche et au développement dans le but de réduire l'écart technologique entre les pays membres et le monde industrialisé.

3) Renforcer et équiper les points de »ire nationaux en vue d'élargir et de rehausser la coopération technique grâce a des actions communes de l'OCI.

4) Donner la haute priorité aux composantes et aux objectifs de la formulation des plans et programmes de développement national des pays membres, en mettant l'accent sur la création, le développement et la consolidation de la base scientifique nationale pour le développèrent général et l'action renforcée de l'OCI.

5) Identifier et renforcer les institutions et établissements nationaux publics et privés choisis dans les pays membres en vue de relever et de développer leur capacité créative d'absorption, d'adaptation et de développement de la technologie.

6) Réduire et renverser le flux de la "fuite des cerveaux" des pays de la communauté de l'OCI.

7) Tenter de trouver suffisament de ressrurces pour permettre de faire face aux besoins liés aux activités de coopération technique au sein de la communauté de l'OCI.

PROGRAMMES D'ACTION

1) Développer la base scientifique nationale et la capacité de développement technologique dans les pays membres afin qu'elles aient un impact positif sur la croissance de l'économie et du développement continu.

2) Renforcer les institutions nationales opérant dans le domaine de la coopération technique et de la technologie en vue d'élever et de construire leurs capacités et aptitudes afin de faciliter la coopération entre les pays membres.

3) Création dans les pays nembres de l'environnement favorable à la promotion et â l'élargissement de la coopération technique et des activités ayant trait â la technologie entre ces pays.

4) Désignation des points focaux nationaux par les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait afin qu'ils servent de point de référence majeurs dans le processus d'échange des informations et des expériences et pour l'identification des besoins et des capacités nationaux dans la communauté de l'OCI pour ce qui a trait à la coopération technique et aux activités reliées â la technologie.

5) Promouvoir, élargir et développer les activités et les programmes de coopération technique et technologique entre les pays nembres, en tenant bien compte des activités et des programmes du COMSTECH.

6) Faire meilleur usage des mécanismes existants dans le domaine de la coopération technique de l'OCI et inviter la BID et d'autres institutions de l'OCI a augmenter leurs contributions à cet effet, dans le but de réaliser les activités ayant trait à la coopération technique entre las pays membres.

DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

PROBLEMES ET MATIERES

L'objectif du développement économique et social est l'homme et son bien-être. Toutefois, les politiques et les processus de développement se sont préoccupés pendant longtemps des marchandises et des facilités produites et consommées et des inputs matériels nécessaires pour les augmenter. Même les être numains qui sont l'essence de l'activité économique ont été considérés ccmme des accessoires au processus de production. En plus, la qualité de la vie a été normalement mesurée d'aprés le volume des choses matérielles et des services relatifs offerts à l'homme en tant que résultat du développement économique.

Toutefois, une conscience plus grande s'est développée dernièrement au sujet des faiblesses inhérentes i cette approche conventionnelle de la croissance et du développement et la question du "développement humain" et du "développement des ressources humaines" ont acquis une prééminence égale sur l'agenda mondial. Il est compréhensible que puisque le but est l'homme et que cette approche traite "surtout des besoins et des qualités des êtres humains, à la fois matériellement et en termes d'autres indices de la qualité de la vie, l'étendue et la couverture de cette question diffère parai les sociétés, car celles-ci ont des arriéres-plans historiques et culturels différents et se trouvent être i différents niveaux de développement. En dépit de celi, les pays de l'OCI font face 1 des problèmes très semblables dans ce domaine, les principales différences résidant dans le degré plutôt que dans le genre de *ces* problèmes.

La majorité des pays de l'OCI, plus particulièrement les moins développés parai eux, souffrent de taux de mortalité infantile relativement élevés et d'espérance de vie inférieure, de même que d'un état sous-développé de leurs facilités et services de santé. Ainsi, de larges segaents de la population, en particulier les pauvres ruraux et les résidents des bidonvilles autour des grandes villes, manquent ou ont un accès limité aux services modernes de santé.

Il y a, aussi, le problème aigu du bas niveau de développement du capital humain en raison des bas niveaux de l'enseignement et des centres de formation dans les régions rurales, en particulier, et dans les pays les moins développés, en général. De nombreux pays de l'OCI n'ont pas le nombre suffisant de diplômés universitaires en proportion avec leurs besoins actuels et potentiels de développement. D'autres souffrent d'un problème aigu de chômage parai les diplômés des universités.

Est relié à tous ces problèmes de 1'enseignement, le sous-développement général dans le domaine de la technologie ec du savoir-faire technique qui se manifeste dans le niveau élevé de dépendance extérieure pour la technologie et dans les faibles capacités d'absorption des technologies et innovations importées dans la majorité des'pays de l'OCI.

L'explosion démographique dans de nombreux pays de l'OCI exerce une énorme pression sur les ressources de ces pays. De nombreux pays souffrent également, de distributions d'âge défavorables conduisant à un taux plus élevé de la dépendance comrae à une pauvreté étendue et énorme.

En outre, les disparités entre la ville et la campagne, de méme qu'entre les régions elles-mêmes dans les pays, en terres de revenus, de niveau de vie et de disponibilité des services de base, est un phénomène étendu dans de nombreux pays de l'OCI. L'influence très grande de la pauvreté sur les économies nationales a des impacts très négatifs sur la productivité, les investissements et la consommation, en raison du niveau faible et précaire des revenus des gens pauvres.

Les classements de l'Index de Développeaent Humain (ICH) des pays de l'OCI, même en tenant compte des imperfections de cet index, ne sont pas satisfaisants. Plus de la moitié des pays de l'OCI tombent dans la catégorie' inférieure du développement humain.

De ce qui précède, il pourrait sembler que les questions relatives au développement des ressources humaines et aux mesures nécessaires pour traiter ces problèmes impliquent plusieurs activités économiques, toutefois, les dimensions technologiques et culturelles sont aussi importantes. En conséquence, la coopération et la coordination entre le COMCEC, le COMSTECH et le COMIAC devrait contribuer de manière substantielle a la mise en application des dispositions du chapitre actuel du Plan d'Action de l'OCI.

OBJECTIFS

1) Considérer le bien-être humain comme l'objectif du développement effectif de façon i ce que les politiques qui seront conçues soient centrées sur l'homme, offrant des chances â tous les peuples avec une participation totale à la vie économique, sociale et culturelle.

2) Freiner et, éventuellement, éliminer la pauvreté de masse par, entre autres, la réduction graduelle des disparités de revenus entre la ville et la campagne et entre les régions d'un même pays.

3) Intégrer les politiques de population dans la stratégie, les plans et les programmes de développement national, en les reliant aux programmes de la survie des enfants, de la - santé, de l'enseignement, du logement et de l'emploi.

4) Mettre spécialement l'accent sur le développement de l'enseignement de base, en particulier l'enseignement primaire, en intégrant la formation dans les qualifications de base dans les programmes scolaires.

5) Eliminer l'analphabétisme des adultes dans un délai de temps déterminé au moyen de programmes bien conçus d'alphabétisation des adultes.

6) Améliorer et développer les niveaux de l'enseignement et de la formation dans les pays membres, en particulier dans les moins développés parmi eux, afin de relever et de développer le capital humain et les capacités professionnelles en général et pour répondre simultanérent aux besoins de main-d'oeuvre au niveau national comme au niveau de I'OCI.

7) Elaborer des stratégies et des politiques nationales détaillées de la santé afin d'assurer la santé *i* tous, et, dans ce contexte, renforcer et développer les soins de santé primaire les soins matériels et infantiles en

particulier en mettant davantage l'accent sur les mesures préventives et en assurant des conditions de vie minimales et fondamentales ainsi que sur les facilités de la santé.

8) Faciliter la participation des femmes au développement en améliorant l'enseignement des femmes et des programmes qui leurs sont destinés, et en s'assurant que les programmes généraux économiques et sociaux prennent en considération le rôle des femmes.

9) Soutenir et participer au Programme i facettes multiples des NU/OCI sur le Développement des Ressources Humaines.

PROGRAMMES D'ACTION

1) Tout faire pour extirper la pauvreté et améliorer le statut nutritif des pays membres de l'OCI.

2} Développer des programmes multi-dimensionnels intégrés pour l'enseignement et la formation de base dans les pays membres de l'OCI.

3) Améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement secondaire et supérieur en vue de rehausser la qualité du capital humain dans la communauté de l'OCI grâce A des arrangements d'assistance et de coopération entra les pays membres.

4) Formuler et mette en application des programmes élargis des soins matériels et infantiles dans la communauté de l'OCI avec la coopération et l'assistance de ces pays entre eux.

ENVIRONNEMENT

PROBLEMES ET MATIERES

Il existe une relation organique entre le développement et la protection de l'environnement, en ce sens qu'ils ont besoin l'un de l'autre, comme ils peuvent aussi se faire du tort. Le développement n'est possible qie s'il peut exploiter les ressources que la terre peut offrir, alors qu'un développement effréné peut gaspiller ces ressources et endommager l'environnement de façon critique. Par contre, si l'activité économique et sociale peut ' être menée efficacement et de iranière intelligente, le développement peut se réaliser de telle sorte qu'il crée les moyens et les mécanismes capables de protéger et de sauvegarder l'environnement. Ainsi, le problème en question est à la fois de réaliser le développement souhaité et de le faire avec le moindre dommage à 1'environnement. C'est exactement là le sens du développement soutenu. L'idée est de continuer a répondre aux aspirations de développement de l'humanité sans épuiser les ressources naturelles de la terre en la rendant inhabitable dans quelques générations.

Pourtant, la question n'est pas simple, non seulement parce que l'humanité n'est pas encore prête à mettre volontairement une limite à ses aspirations de développement, mais aussi parce que les voies et moyens pour changer les formes de production et de consommation en vue de répondre aux exigences de la continuité ne sont pas encore bien définis et développés.

Le problème est encore particulièrement difficile pour la majorité de la population du monde vivant dans les pays sous-développés car ces populations se sentent prises entre le besoin de sortir des profondeurs de la pauvreté détestable et la nécessité de protéger et de sauvegarder l'environnement de la terre comme un héritage commun de l'humanité. Il est certainement injuste de leur demander de freiner leur exploitation des forêts et des aines. Et puis, outre ce qui précède, il est injuste de leur demander de payer pour le nettoyage de la terre et/ou de leur demander d'adhérer à des normes environnementales hautement restrictives imposées en raison des dommages antérieurement causés à la terre par les pays industrialisés.

Ces arguments mis de côté, il est un fait, toutefois, que les problèmes de dégradation de l'environnement ont atteint un seuil critique. Quelques questions importantes menaçant la pérennité de l'écosystème sont devenues tellement notoires qu'elles requièrent une action urgente.

Les êtres humains et leurs activités consomment 40 *k* de la productivité du matériel des plantes crée chaque année par photosynthèse. Le taux d'augmentation de l'usage fait par les hommes est de 2 % par an, ce qui signifie un doublement en 35 ans. Comme les êtres humains sont une espèce parmi 5 à 30 millions d'espèces vivant sur terre et utilisant ces matériels, on arrive i la conclusion que cela devient écologiqueaent insoutenable.

Le réchauffement du globe est accepté de plus par tous comme un fait. Les récentes données sur la destruction de la couche d'ozone s'étendant même vers les régions à climat tempéré créent de nouveaux soucis à propos de l'étendue et de l'allure au moins dix fois plus fortes.

La perte de la biodiversité se reflète dans le déclin de l'habitat le plus riche du monde, la forêt tropicale dont 55% ont déjà été détruits. Quelque 5000 espèces disparaissent chaques année 1 un rhytme 10.000 fois plus grand que dans les temps pré-historiques.

S'jr le plan social et économique, le nombre des pauvres dans le -onde continue à augmenter en dépit du quintuplèrent du rendercent de l'économie mondiale depuis 1950. L'écart entra les pays pauvres continue de grandir pour la plus grande partie des pays en voie de développement. Plus d'un milliard de personnes continuent à vivre dans la misère et souffrent largement d'un rccés inadiquat aux facilités et aux agréments de base d'une

vie décente tel» que l'enseignement, les services de santé, l'infrastructure, la terre et les crédits qui sont nécessaires pour leur donner une chance pour une vie meilleure. Un tiers de la population mondiale a des systèmes sanitaires inadéquats et un milliard de personnes vivent sans eau saine.

Près de cinquante pour cent des pays membres de l'OCI sont officiellement classés dans la catégorie des pays les moins développés et plusieurs autres sont à peine au-dessus de la ligne de démarcation. Ainsi, la majorité des musulmans sont frappés de pauvreté et souffrent des mêmes misères dont souffrent leurs frères du Tiers-Monde. Toutefois, ces pays, font partie de la famille mondiale et leurs territoires s'étendent sur de vastes régions des zones tempérées et tropicales avec une partie des ressources environnementales de la terre, en surface et dans le sous-sol. De la sorte, les questions de protection de l'environnement et du développement soutenu doivent figurer également à leur ordre du jour.

OBJECTIFS

1) Coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue d'aider â sauvegarder l'environnement mondial et à protéger la santé et l'intégrité des écosystèmes de la terre.

2) Encourager une plus grande coopération et des actions communes entre les pays membres, dans les domaines suivants, en gardant en vue les besoins vitaux de chaque pays:

   a) Planification et meilleure administration des ressources de la terre ;
   b) Protection de la qualité et de l'adduction de l'eau fraîche ;
   c) Lutte contre la désertification, la sécheresse et le déboisement ;
   d) Sauvegarde de la bio-diversité ;
   e) Protection des océans, des mers, des zones côtières et développement de la vie marine et autres ressources ;
   f) Protection de 1 'atmosphère ;
   g) Administration avisée et environnementale des produits chimiques toxiques, des déchets dangereux et solides, y compris les déchets radioactifs.

3) Coopérer dans les limites du possible en vue de renforcer les capacités nationales et régionales pour une administration et un développement environnemental en tant qu'instrument pour l'utilisation optimale des ressources naturelles dont les pays membres ont besoin pour leur développement général.

4) Coopérer largement pour introduire, promouvoir et diffuser l'enseignement environnemental et accroître la conscience du public à propos de la protection et de la sauvegarde de 1'environnement.

5) Encourager et soutenir la coopération et les actions communes dans le domaine de la conception et de la mise a exécution de projets pilotes pour l'administration intégrée des ressources naturelles et maritimes, y compris l'exploitation des fonds marins et océaniques.

6) Entreprendre et développer des actions communes visant à promouvoir la recherche pour rehausser les réformes institutionnelles qui aideront à faciliter l'aptitude à bâtir et à développer le savoir-faire technique dans le domaine de l'environnement.

7) Développer de nouvelles modalités pour stimuler et promouvoir la participation du secteur"" privé dans des questions communes à l'environnement, au développement, i la technologie et au changinent social.

8) Coopérer au transfert et au développement des technologies favorables à l'environnement qui utiliseront de façon efficace les ressources naturelles et qui causeront le moins de dommages à l'environnement.

9) Coopérer en vue de renforcer les bases scientifiques pour une administration soutenable des ressources de l'environnement, et pour l'évaluation et la création d'aptitude et d'une capacité scientifiques aux niveaux national et communautaire.

PROGRAMMES D'ACTION

1) Concevoir des programmes spéciaux ayant trait aux problèmes de l'environnement dans les pays membres, dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la coopération technique.

2) Etablir et développer des contacts et une coopération directs au niveau régional et de l'OCI entre les communautés scientifiques et les décideurs sur les sujets relatifs à l'environnement.

3) Développer des projets "de coopération coopératifs entre les pays membres pour lutter contre les cas d'urgence et les autres développements qui menacent de créer des dangers pour l'environnement et de causer des dommages a la santé publique.

4) Intégrer les considérations environnementales dans les plans de développement, les programmes et les politiques économiques de même que dans les domaines spécifiques de l'activité économique, au niveau national, ainsi que dans les activités de coopération économique et d'actions communes de l'OCI.

EGMON-SEC
FAW

MECANISME DE SUIVI ET DE MISE EN OEUVRE

Conformément aux objectifs et aux principes de la Stratégie et à la lumière des leçons tirées de l'expérience passée, le Mécanisme de Suivi et de mise en oeuvre du Plan d'Action a été arrêté comme suit:

1) Après adoption du Plan d'Action, les Etats membres devraient dresser une liste de leurs besoins et de leurs capacités disponibles dans les secteurs identifiés dans le Plan d'Action en vue d'assurer une mise en oeuvre efficace du Plan, y compris des projets appropriés qui répondraient à leurs besoins.

2) A la suite de la mise au point et de l'adoption du Plan d'Action par le COMCEC, une réunion d'un groupe intersectoriel d'experts serait convoquée en vue:

   (a) de réviser la mise en oeuvre des dispositions du Plan d'Action portant sur les divers secteurs ou domaines de coopération et de faire des propositions, le cas échéant, en vue d'améliorer la coopération dans ces domaines.

   (b) d'identifier des sous-secteurs appropriés pour l'exécution des projets que l'on pourrait réaliser dans un délai de temps raisonnable.

   (c) d'identifier les pays membres qui manifesteraient un intérêt et qui seraient disposés à participer à des activités/projets dans les sous-secteurs déjà arrêtés.

   (d) de constituer, le cas échéant, des "comités de projets", composés de pays concernés, dans les sous-secteurs identifiés en vue de préparer les études nécessaires pour des projets spécifiques en bénéficiant des facilités des institutions relevant de l'OCI, si nécessaire, et de proposer les mesures nécessaires pour l'exécution desdits projets.

3) Les réunions du groupe intersectoriel d'experts feraient rapport au COMCEC, à travers le Comité de suivi, afin d'assurer une coordination en ce qui concerne les relations possibles et l'interdépendance entre les différents domaines et secteurs du Plan d'Action.

4) La participation d'hommes d'affaires serait vitale pour ce qui relève de la coopération dans le cadre du nouveau Plan d'Action, au niveau des réunions du groupe intersectoriel d'experts et particulièrement des "comités de projets" non seulement pour tirer profit de leur expérience et de leur perception en ce qui concerne l'identification et la mise en oeuvre de projets spécifiques mais aussi pour promouvoir des relations directes entre eux, car ils sont les acteurs ultimes de la coopération.

5) La participation des institutions de financement dans ce processus,de préférence dès le début, serait essentielle pour surmonter les problèmes chroniques de financement de la mise en oeuvre des projets ou activités approuvés, ceci étant un problème qui a freiné dans le passé les activités de l'OCI.

6) Les réunions ministérielles se tiendraient soit séparément soit en marge de la réunion annuelle du COMCEC, sous la présidence du pays désigné, s'il s'avère nécessaire d'évaluer les progrés réalisés au niveau des réunions de groupes intersectoriels d'experts et de "comités de projets". Les réunions ministérielles approuveraient les projets élaborés et mis au point par les experts et prendraientt également les mesures nécessaires pour leur exécution.

7) L'ordre du jour des sessions annuelles du COMCEC comporterait régulièrement un point intitulé "Evaluation de l'exécution du Plan d'Action " outre les autres points qui seraient arrêtés par le Comité de suivi.

RESOLUTION (2)
SUR LES QUESTIONS RELATIVES A L'ASSISTANCE ECONOMIQUE EN FAVEUR DE CERTAINS PAYS

(Istanbul, 24-25 octobre 1994)

Original : Anglais

RESOLUTION (2)
SUR LES QUESTIONS RELATIVES A L'ASSISTANCE ECONOMIQUE EN FAVEUR DE CERTAINS PAYS

(Istanbul, 24-25 octobre 1994)

La Dixième Session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC), réunie du 22 au 25 octobre 1994, à Istanbul,

A. Mesures Economiques en faveur de l'Etat de Palestine

Rappelant les résolutions des Sommets islamiques portant sur l'appui au peuple Palestinien,

Rappelant également les précédentes résolutions adoptées par le Comité Permanent en sa Neuvième Session, par ses réunions ministérielles et par celles des autres comités,

Rappelant en outre les résolutions de la 21ème Conférence des Ministres des Affaires étrangères des Etats islamiques relatives au soutien à accorder à l'Etat de Palestine.

Notant avec un profond intérêt le rôle que joue l'autorité nationale palestienne dans les régions palestiennes autonomes dans la bande de Gaza et en Cisjordanie en vue d'améliorer les conditions de vie du peuple palestinien et redresser l'économie nationale,

1. SALUE les efforts déployés par l'autorité nationale palestinienne dans les régions palestiniennes autonomes afin de reconstruire ce qui a été détruit suite à l'occupation, ainsi que les efforts entrepris pour fonder et consolider l'économie nationale palestinienne.

2. NOTE avec satisfaction l'assistance accordée par les Etats Islamiques et les pays donateurs au peuple palestinien pour fonder son économie nationale dans les régions autonomes de la bande de Gaza et en Cisjordanie.

3. INVITE à accélérer l'octroi de l'assistance nécessaire pour aider l'autorité nationale palestinienne et son peuple à fonder son économie nationale et à oeuvrer pour la consolidation de ses institutions nationales.

4. REAFFIRME les résolutions précédentes visant à accorder toute forme de soutien, d'appui et d'assistance économiques, techniques, matériels et moraux au peuple palestinien et à son autorité nationale, tout en octroyant un traitement préférentiel aux produits palestiniens exportés en les exemptant de taxes et de droits de douane.

4. INVITE les hommes d'affaires et les investisseurs des pays membres de l'OCI à entreprendre des projets économiques, industriels et agricoles et de logement dans les territoires autonomes en faveur de l'édification de l'économie nationale, et à appuyer l'autorité nationale palestinienne et ses institutions dans la mise en application de ses programmes de développement durant la prochaine période de transition dans tous les domaines économiques, sociaux et de la santé.

6. INVITE le Secrétaire Général de l'OCI à assurer le suivi des efforts visant à mettre en oeuvre les précédentes résolutions afférentes à l'appui à l'Etat de Palestine et à présenter à la prochaine session du COMCEC un rapport d'activités sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de ces résolutions.

B. Assistance au Liban

Appréciant les efforts déployés par les autorités libanaises pour instaurer la stabilité, la sécurité, imposer l'autorité de l'Etat et restaurer les institutions.

Prenant en considération les difficultés auxquelles sont confrontés les citoyens vivant dans les régions occupées par Israël et dans les régions avoisinantes.

Appréciant les efforts des autorités libanaises visant à reconstruire le pays et consolider la résistance des citoyens dans les régions occupées par Israël, et tenant compte des besoins nécessaires à cette fin.

1 AFFIRME ses précédentes résolutions visant à accorder une assistance financière, économique et humanitaire au Liban, compte tenu de ses besoins dans les domaines économique, technique et de la formation.

2 REITERE ET REAFFIRME l'appel lancé par la Vingt et Unième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères à la communauté internationale l'invitant à contribuer généreusement au Fonds international pour la reconstruction du Liban afin de le rendre plus efficace.

3. INVITE les Etats Membres de l'OCI et toutes les organisations internationales et régionales à octroyer toute forme d'assistance matérielle et financière au Liban de façon à permettre à ce pays de reconstruire tout ce que l'agression israélienne y a détruit et de renforcer la résistance des libanais dans les régions occupées par Israël.

C. Assistance Economique à la République d'Albanie

a) EXPRIME son ferme appui au peuple albanais qui est confronté à de grandes difficultés économiques dans la phase actuelle de sa transition vers l'économie de marché;

b) EXHORTE les Etats membres de l'OCI, les institutions islamiques et les organisations internationales à accorder une assistance économique généreuse au gouvernement albanais afin qu'il puisse exécuter avec succès son programme de développement.

D. Mesures Economiques en faveur de l'Ouganda

Consciente que le gouvernement de la République d'Ouganda subit en ce moment de graves contraintes compte tenu de ses maigres ressources face à l'afflux important de réfugiés des pays avoisinants qui fuient leurs pays;

Reconnaissant que l'Ouganda abrite à présent un grand nombre de réfugiés qui augmentera graduellement si la situation instable se poursuit;

1. INVITE Les Etats membres et les organisations internationales à accorder d'urgence leur aide financière et économique à l'Ouganda afin de permettre à ce pays de faire face au problème des réfugiés et autres séquelles connexes.

2. DEMANDE que cette résolution soit maintenue à l'Ordre du jour du COMCEC jusqu'à ce que ce problème soit résolu.

E. Mesures Economiques en faveur de l'Afghanistan

Tenant compte du fait que l'Afghanistan subit actuellement de graves contraintes du fait de la guerre qui y fait rage depuis 16 ans.

Notant que près de 70 à 85 pour cent de son infrastructure économique et sociale a été détruite.

Consciente que plus d'un million et demi d'Afghans ont été tués, près d'un million et demi handicapés et plus de cinq millions obligés de fuir leurs foyers,

Reconnaissant qu'environ dix millions de mines ont été plantées dans diverses régions du pays,

1. EXHORTE les Pays membres à accorder une assistance à l'Afghanistan pour l'aider à résoudre ses problèmes.

F. Mesures Economiques en faveur de la Somalie

Gravement préoccupée par la situation critique en Somalie et soucieuse de voir l'ordre et la paix rétablis dans ce pays frère,

1. LANCE un appel aux Etats membres de l'OCI afin qu'ils consentent, à titre urgent, une assistance matérielle et autre à la Somalie afin de mettre fin aux souffrances humaines dans ce pays musulman.

2. REND HOMMAGE aux Etats membres qui accordent déjà leur assistance au peuple Somalien.

G. Mesures Economiques en faveur de la République d'Azerbaijan

Rappelant la Résolution adoptée par la Vingt-et-unième Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères concernant la situation qui prévaut en Azerbaïdjan suite à l'agression perpétrée par l'Arménie,

Réaffirmant l'entière solidarité des membres de l'OCI avec le Gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan en cette période grave et très critique de son Histoire,

Exprimant sa profonde préoccupation quant à la poursuite de l'agression contre l'Azerbaijan par l'Arménie laquelle, visant des gains territoriaux, a occasionné d'énormes pertes en vies humaines et en biens,

Considérant les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies concernant le conflit.

Déplorant les hostilités arméniennes dans la région du Haut Karabakh en Azerbaïdjan suivies par l'occupation de 20 pour cent du territoire d'Azerbaïdjan qui ont obligé près d'un million de citoyens Azéris à fuir leurs foyers en raison des attaques brutales et des violations flagrantes des droits de l'homme accompagnant cette agression,

Reconnaissant la nécessité de faire preuve, en termes plus concrets, de la solidarité des Etats membres de l'OCI avec le Gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan,

Accueillant favorablement et appréciant l'assistance accordée par certains Pays membres et par les organes pertinents de l'OCI des Nations Unies et des organisations internationales,

1. EXHORTE la communauté internationale à déployer des efforts sérieux et concrets et à prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à l'occupation des territoires azerbaïdjanais par les forces arméniennes et assurer leur retrait inconditionnel aux fins de recouvrer l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan;

2. LANCE UN APPEL aux Etats membres et aux institutions islamiques pour accorder au Gouvernement d'Azerbaïdjan l'assistance économique dont il a besoin à titre urgent afin d'atténuer les souffrances du peuple Azéri.

3. PRIE instamment les organisations internationales de poursuivre l'octroi d'une assistance humanitaire et financière à V Azerbaïdjan.

H. Mesures Economiques en faveur de la Bosnie Herzégovine

Guidée par les principes et objectifs de la Charte de l'Organisation de la Conférence Islamique qui mettent l'accent sur les objectifs et la destinée communs des peuples de la Oummah ainsi que leur engagement à consolider la paix et la sécurité internationales;

Rappelant les précédentes résolutions adoptées par l'OCI, exprimant l'entière solidarité de ses Membres avec le Gouvernement et le peuple de la République de Bosnie Herzégovine face à la grave situation engendrée par les agressions inhumaines perpétrées par les Serbes;

Tenant compte en outre des résolutions adoptées par les sessions extraordinaires de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères relatives à la situation en Bosnie Herzégovine tenues à Istanbul, Djeddah, par les Réunions Ministérielles extraordinaires tenues à

Islamabad et par la Vingt-et-unième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI tenue à Karachi.

Exprimant sa grave préoccupation quant à la situation critique découlant de l'agression continue par la Serbie et Monténégro contre la République de Bosnie Herzégovine et aux violations flagrantes des droits de l'Homme infligées au peuple de Bosnie Herzégovine notamment aux Musulmans vivant dans cette République;

Gravement préoccupée par la tragique situation humaine dans les villes bosniaques assiégées par les serbes.

Déçue par l'indifférence de la communauté internationale à mettre un terme aux souffrances de la population civile en Bosnie Herzégovine:

1) EXPRIME sa profonde préoccupation concernant le massacre, la torture et l'expulsion des populations musulmanes qui ont été empêchées, par la force, de retourner à leurs foyers sous occupation serbe en République de Bosnie Herzégovine, changeant ainsi la structure démographique du pays.

2) APPELLE les Etats membres, les institutions islamiques et autres donateurs à consentir de généreuses donations ainsi qu'un Programme d'assistance financière pour une rapide mise en oeuvre du Programme de la BID visant à l'octroi d'une assistance humanitaire en faveur du Gouvernement et du peuple de la République de Bosnie Herzégovine pour la reconstruction du pays.

3) EXPRIME son appréciation pour l'assistance accordée par les Etats membres de l'OCI et pour les efforts louables des organes islamiques et autres institutions humanitaires internationales qui accordent leur appui et leur assistance aux victimes du conflit en Bosnie Herzégovine.

4) APPELLE la communauté internationale à prendre des mesures efficaces pour mettre fin au génocide et aux crimes contre l'humanité en Bosnie Herzégovine.

5) DEMANDE que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République de Bosnie Herzégovine soient préservées et protégées conformément aux principes

de la fédération établie par les Bosniaques et les Croates en Bosnie Herzégovine, laquelle est ouverte à la participation des Serbes Bosniaques.

6) LANCE UN APPEL à la Communauté internationale pour qu'elle prenne toutes les mesures possibles pour prévenir toute violation de l'embargo décrété contre la République Fédérative de Yougoslavie (Serbie-Montenegro) et d'envisager le renforcement de ces mesures si ce pays poursuit son appui ou son encouragement au partage de la Bosnie Herzégovine

DISCOURS DE S.E. LE DR. HAMID AL-GABID SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE A LA SEANCE DE CLOTURE

(Istanbul, 25 octobre 1994)

Original : Français

DISCOURS DE S.E. LE DR. HAMID AL-GABID
SECRETAIRE GENERAL
DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE
A LA SEANCE DE CLOTURE

(Istanbul, 25 octobre 1994)

SE. Monsieur Hüsamettin CİNDORUK,
Président Suppléant de la République de Turquie et Président Suppléant du COMCEC
SE. Aykon DOĞAN,
Ministre d'Etat de la République de Turquie

Excellences Messieurs les Ministres,
Excellences Messieurs les Ambassadeurs,
Honorables délégués et invités,
Mesdames et Messieurs,

Assalamou Alaykoum wa-Rahmatoullahi Wa-Barakatouhou

Permettez moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous exprimer ma profonde gratitude pour avoir bien voulu présider cette cérémonie du clôture de la dixième session du COMCEC et cela malgré vos lourdes charges.

Ceci traduit, encore une fois. Monsieur le Président, votre engagement pour la cause islamique. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer à nouveau mes sincères remerciements à Son Excellence, Monsieur Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC pour les efforts inlassables qu'il déploit en vue de renforcer la coopération intra-islamique.

Les sages directives contenues dans le discours inaugural prononcé par SE. Süleyman DEMIREL, ont donné une parfaite orientation à nos travaux, ce qui nous a permis d'aboutir aux résultats escomptés.

Je voudrais également exprimer mes remerciements à leurs Excellences Messieurs les Ministres qui ont bien voulu participer activement aux travaux de cette dixième session du COMCEC et ont apporté des contributions précieuses qui ont permis à cette session d'atteindre tous les objectifs souhaités.

Je tiens à joindre à ces remerciements les hauts fonctionnaires qui ont fait un travail remarquable, ce qui a facilité nos délibérations.

Monsieur le Président,

Comme l'a si bien souligné SE. le Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, dans son discours inaugural si riche d'enseignements et comme-moi même, j'ai eu à l'affirmer, cette dixième session du COMCEC se tient à un moment particulièremenet important pour l'économie mondiale, dont l'évolution est déterminante pour le développement de nos Etats membres. Je suis donc heureux de constater que la dixième session du COMCEC a adopté des mesures importantes qui permettront à nos Etats membres, collectivement et individuellement, de faire face aux nouvelles données du marché mondial et de l'économie mondial dans son ensemble.

En effet, en prélude à la dixième session du COMCEC a été organisée la première réunion du secteur privé des Etats membres de l'OCI. Je tiens à féliciter la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie, la Fédération des Chambres de Commerce de la République de Turquie et l'ensemble des opérateurs économiques ayant participé à ce premier rendez-vous du secteur privé de nos Etats pour la réussite totale de leur réunion et pour les propositions et recommandations très dynamiques qui ont été adoptées et qui ont été approuvées par la dixième session du COMCEC.

Je lance un appel aux Etats Membres et aux institutions concernées de l'OCI pour la mise en oeuvre effective de ces recommandations en vue de renforcer la coopération économique entre les Etats Membres.

Monsieur le Président,

Il y a une quinzaine d'années, le troisième Sommet islamique adopta le premier Plan d'Action destiné à renforcer la coopération économique entre les Etats membres, Plan qui a servi de base à l'action du COMCEC.

Aujourd'hui, grâce à la coopération étroite entre les Etats membres et les institutions de l'OCI concernées, nous avons, conformément aux directives du sixième Sommet islamique, élaboré et approuvé un nouveau Plan d'Action qui tient compte des changements intervenus dans l'économie mondiale depuis l'adoption du premier Plan d'Action en 1981

Ce nouveau Plan d'Action vise d'abord à consolider les acquis en permettant une meilleure mise en oeuvre des projets et systèmes déjà approuvés par le COMCEC Ce Plan vise ensuite à dégager les voies et moyens pour une action future encore plus vigoureuse en vue du renforcement de la coopération économique entre nos Etats.

Je reste convaincu que ce nouveau Plan d'Action, s'il est correctement mis en oeuvre, permettra à nos Etats de faire face aux défis actuels et d'aborder le troisième millénaire dans des meilleures conditions sur les plans politique, économique, culturel et social, tant il est vrai que le développement économique d'un Etat conditionne sa stabilité politique et réciproquement.

Je suis également convaincu que ce nouveau Plan d'Action sera favorablement accueilli par le septième Sommet islamique et recevra l'appui total de nos Etats membres, car il répond parfaitement à leurs besoins et à leurs objectifs nationaux de développement.

Je lance donc un appel à l'ensemble de nos Etats membres pour qu'ils appliquent avec détermination et persévérance les dispositions de ce nouveau Plan d'Action et coopèrent étroitement à sa mise en oeuvre.

Je saisis également l'occasion pour exprimer ma profonde gratitude aux institutions de l'OCI et en particulier à la Banque Islamique de Développement pour leur appui constant en faveur du développement des Etats membres et du renforcement de la coopération entre nos Etats.

Je lance un appel à l'ensemble de ces institutions ainsi qu'aux institutions internationales pour qu'elles apportent tout l'appui nécessaire à la mise en oeuvre de ce nouveau Plan d'Action.

Permettez moi, pour terminer, d'exprimer ma profonde gratitude au peuple et au gouvernement de la Turquie, au Bureau de Coordination du COMCEC, à l'ensemble des institutions et organisations ayant contribué à la réussite de nos travaux.

Je tiens également à y associer l'ensemble du service de traduction, d'interprétation et de Secrétariat, en un mot l'ensemble des organisateurs et acteurs qui ont contribué, grâce à leur dévouement et à leur efficacité, à la réussite des nos travaux.

Soyez tous assurés que le Secrétariat général ne ménagera aucun effort pour assurer la mise en oeuvre rapide et efficace de vos décisions et recommandations.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Wassalamou Alaykoum Wa Rahmatoullahi wa-Barakatouhou.

DISCOURS DE S.E. MOHAMED DAOUD NASSERY
VICE-MINISTRE, MINISTERE DU PLAN
DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'AFGHANISTAN,
A LA SEANCE DE CLOTURE

(Istanbul, 25 octobre 1994)

Original : Arabe

DISCOURS DE S.E. MOHAMED DAOUD NASSERY
VICE-MINISTRE, MINISTERE DU PLAN
DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'AFGHANISTAN,
A LA SEANCE DE CLOTURE

(Istanbul, 25 octobre 1994)

Monsieur le Président du COMCEC
Excellences,
Honorables délégués
Mesdames et messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir d'exprimer mes plus profonds remerciements et toute mon appréciation pour cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole au nom des Etats membres à la cérémonie de clôture de la Dixième Session du COMCEC.

Permettez moi d'exprimer ma profonde gratitude et tous mes remerciements à S.E. le Président Süleyman Demirel, président du COMCEC pour son discours plein d'inspiration qui a guidé les travaux de la conférence et nous a permis d'aboutir à d'excellents résultats.

Je tiens également à remercier et féliciter le Secrétariat Général de l'OCI pour l'excellente documentation qu'il a préparée et dont la teneur contribuera certainement à renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres.

Nos remerciements s'adressent également au Bureau de coordination du COMCEC, aux interprètes, aux traducteurs et à tout le personnel d'appui qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer le succès de notre Conférence.

M. le Président,

Alors que nous arrivons au terme de la réunion du COMCEC, il nous incombe de nous demander dans quelle mesure les résolutions adoptées par la Neuvième session ont été réalisées, dans l'espoir que celles adoptées par cette session seront promptement mises en oeuvre.

Monsieur le Président, point n'est besoin de rappeler que les pays islamiques sont très riche* en ressources économiques et financières. Il est donc impératif de mieux utiliser ces ressources afin de devenir véritablement indépendants et de nous libérer de la pression économique des autres pays du monde. Il est clair que pour ce faire, nous devons coordonner les efforts que nous déployons dans le domaine de la coopération économique et commerciale.

Dans cette conjoncture difficile que traverse le monde en raison de diverses pressions militaires et économiques, certains pays islamiques, tels que l'Ouganda, la Somalie, l'Afghanistan, l'Albanie, le Liban et la Palestine sont confrontés à de graves problèmes et contraintes économiques. Il convient donc de leur accorder l'assistance nécessaire afin qu'ils puissent résoudre leurs problèmes et devenir auto-suffisants.

Diverses résolutions concernant l'assistance économique en faveur de ces pays islamiques ont été adoptées étant donné que les problèmes et les difficultés qu'ils rencontrent ne sauraient être résolus que par l'assistance économique et financière d'autres pays islamiques.

Nous souhaitons ardemment que la coopération économique et commerciale entre les pays islamiques nous aidera à unifier nos positions et qu'elle donnera un nouvel élan à l'action islamique commune.

Pour conclure, permettez-moi M. le Président de vous remercier une fois de plus de n'avoir donné la parole, au nom des pays membres, à cette séance de clôture, et d'exprimer ma gratitude au Gouvernement et au peuple turcs pour leur généreuse hospitalité dont nous avon<- fait l'objet tout au long de notre séjour.

Je vous remercie.

DISCOURS DE CLOTURE
DE S.E. HÜSAMETTİN CİNDORUK,
PRESIDENT SUPPLEANT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE
A LA DIXIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 25 octobre 1994)

Original: Turc

DISCOURS DE CLOTURE
DE S.E. HÜSAMETTİN CİNDORUK,
PRESIDENT SUPPLEANT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE
A LA DIXIEME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 25 octobre 1994)

Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire Général,
Messieurs les Délégués,
Honorables hôtes,

Je voudrais exprimer ma satisfaction du succès de la Dixième Session du COMCEC, dont j'ai toujours suivi les activités avec beaucoup d'intérêt et d'appréciation.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma gratitude aux honorables chefs de délégation, aux délégués, au Secrétaire Général S.E. Dr. Hamid AL-GABID, à la Banque Islamique de Développement, au centre d'Ankara, à la Chambre Islamique et aux institutions affliées de la Conférence Islamique pour leur précieuse contribution et remercier également les interprètes et tout le personnel auxiliaire qui ont travaillé avec dévouement pour le succès de notre réunion.

Messieurs les Ministres,
Messieurs les Délégués,

La Dixième Session du COMCEC revêt pour nous une importance particulière. La première décennie de travaux communs et de coopération touche à sa fin avec cette réunion et nous abordons une nouvelle phase de coopération. En effet, nous sommes témoins de développements significatifs qui nous permettent de considérer le stade actuel comme un tournant décisif.

Comme vous vous en souviendrez, la Stratégie de Coopération Economique avait été approuvée par la dernère Session du COMCEC et il avait été convenu d'élaborer un nouveau Plan d'Action pour assurer la complémentarité avec cette stratégie. La conclusion des débats et la rédaction du texte du Nouveau Plan d'Action dans un très court laps de temps et sa mise au point au cours de cette Session est un progrès important.

Il est évident qu'une coopération étroite et durable ne peut être réalisée en l'absence d'une approche rationnelle et équilibrée, d'une stratégie bien définie et d'une action continue dans le cadre des objectifs. Ces principes acquièrent une importance accrue pour les pays islamiques.En effet, les difficulté inhérentes à la mobilisation du potentiel de coopération entre nos pays, qui s'étendent sur de vastes régions et qui diffèrent sensiblement du point de vue de leurs besoins, de leurs capacités et de leurs structures ne nous échappent pas. Une approche rationnelle tenant compte des conditions changeantes s'impose pour surmonter ces difficultés.

Le Nouveau Plan d'Action, accompagné du Document sur la Stratégie, que vous avez adoptés, répondent justement à cette exigence fondamentale. Je me félicite du Nouveau Plan d'Action, dont les principes de base, les domaines de coopération envisagés, le mécanisme de suivi et de mise en oeuvre reflètent une approche qui correspond aux tendances et conditions actuelles.

Je voudrais dans ce contexte mettre l'accent sur l'importance d'une coopération fondée sur les principes de coopération entre les sous-régions, de libéralisation et d'intégration au monde tels que figurant dans la nouvelle Stratégie, le Nouveau Plan d'Action et le Mécanisme de Suivi.

Le rôle prioritaire à accorder au secteur privé est un autre principe fondamental sur lequel doit se fonder la coopération économique dans cette nouvelle phase. La Première Réunion du Secteur Privé des pays islamiques, qui a eu lieu la semaine dernière à Istanbul, constitue une source de satisfaction dans ce domaine. Un premier pas positif a ainsi était fait en vue de bénéficier du dynamisme des membres du secteur privé, qui sont les opérateurs du processus économique.

J'espère que ces activités se poursuivront en s'intensifiant. Je saisis cette occasion pour remercier la Chambre Islamique et l'Union des Chambres et des Bourses de Turquie qui ont organisé cette réunion.

Je ne peux passer sous silence ma satisfaction en apprenant que les conditions nécessaires à la mise en oeuvre du Système d'Assurance - Crédit à l'Exportation et de Garantie des Investissement, créé sous les auspices de la Banque Islamique de Développement sont acquises .II s'agit d'un autre projet du COMCEC en faveur de la coopération commerciale qui devient opérationnel. Je remercie la Banque Islamique de Développement et les pays participants pour cette réussite.

Les activités de coopération multilatérales nécessitent beaucoup de temps pour être finalisées avec succès. Le COMCEC marque un succès important dans ce domaine. Cependant, compte tenu des potentiels qui peuvent être mobilisés et de l'étendue des besoins, il est évident que cette deuxième décennie de coopération doit être investie plus efficacement que la première.

Il ne fait aucun doute qu'une coopération économique et commerciale plus étroite est nécessaire en vue de combler le déficit du commerce extérieur, d'alléger le poids de la dette extérieure, d'assurer à nos pays une part plus importante du commerce mondial et d'améliorer la structure de nos exportations, qui sont essentiellement fondées sur les matières premières et les produits semi-finis.

Le rythme accéléré de l'histoire de notre siècle peut rapidement neutraliser les succès acquis si nous ne prenons pas à temps les mesures qui s'imposent pour marquer de nouveaux succès Les pays membres doivent, par conséquent, déployer davantage d'efforts à l'avenir pour bénéficier au maximum de l'expérience passée.

Je voudrais réaffirmer, comme je l'ai toujours fait, que mon pays n'épargnera aucun effort pour renforcer la coopération entre les pays membres.

Messieurs les Ministres,
Messieurs les Délégués,

En conclusion, je réitère mes remerciements à tous les délégués pour leur précieuse contribution et adresse mes voeux de santé, de bonheur et de succès aux peuples de tous les pays islamiques frères.

J'espère que vous quitterez Istanbul avec des souvenirs heureux et vous souhaite un très bon voyage de retour.